

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021**  
**DELIBERATION N° DE-2021-074**

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni la salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES (jusqu'à 19h15), M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE (jusqu'à 00h10), Mme BRAU-BOIRIE, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA (à partir de 18h00), Mme ZITTEL (jusqu'à 23h40), Mme BENSOUSSAN (jusqu'à 00h15), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme CASTEL (à partir de 19h15), M. AGUERRE à Mme DUHART (à partir de 00h10), Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE, M. ARCOUET à M. UGALDE, Mme ZITTEL à M. SÉVILLA (à partir de 23h40), Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO

**Absent(s) :**

Mme BENSOUSSAN (à partir de 00h15, pour le vote des délibérations n°DE-2021-075 à 077)

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

*Entendu le rapport de M. SEVILLA,*

**OBJET : SERVICES PUBLICS** – Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales fixe les obligations en matière de communication sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Chaque année, le Maire doit ainsi présenter à son assemblée un rapport sur le prix et la qualité de ces services publics, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport présente :

- la caractérisation technique des services ;
- les tarifications de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif et les recettes des services ;
- les indicateurs de performance ;
- le financement des investissements ;
- les actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) assure les compétences liées au petit cycle de l'eau, de l'alimentation en eau potable à l'assainissement collectif et individuel, et depuis le 1er janvier 2019, l'intégralité des compétences sur l'ensemble du territoire.

Les chiffres clés 2019 sont les suivants :

#### Pour l'eau potable :

- 181 222 abonnés
- 5 500 kms de réseaux
- 136 unités de prélèvements et 340 réservoirs pour une capacité de stockage de 159 600 m<sup>3</sup>
- Plus de 28 millions de m<sup>3</sup> produits
- Plus de 21 millions de m<sup>3</sup> distribués
- Un rendement de réseau de 79 %
- Consommation moyenne : 118 m<sup>3</sup> par an et par abonné (190 litres par jour et par habitant)
- Une qualité de l'eau avec une conformité bactériologique de 97,3 % et une conformité physico-chimique de 99,3 %
- Plus de 7 millions € HT de dépenses d'investissement
- Un taux de réclamation de 8,2 pour 1000 abonnés
- Mode de gestion : 1/3 de la population en Régie, 2/3 en délégation

#### Pour l'assainissement collectif :

- 152 098 abonnés
- 1 940 kms de conduites
- 116 stations d'épuration et 709 postes de refoulement
- Plus de 36 millions de m<sup>3</sup> traités comptabilisés
- 24 580 tonnes de boues produites
- Plus de 12 millions € TTC de dépenses d'investissement
- Un taux de réclamations de 1,5 pour 1000 abonnés
- Mode de gestion : 1/3 de la population en Régie, 2/3 en délégation

#### Pour l'assainissement non collectif :

- 21 743 installations individuelles
- 2 789 contrôles effectués en 2019 portant sur le bon fonctionnement, la conception ou la réalisation de l'installation.
- Mode de gestion : 100 % en Régie

Pour ce qui concerne les données tarifaires de 2019, il est à noter que suite à la prise des compétences Eau et Assainissement par la CAPB, l'ensemble des tarifs antérieurement appliqués par les autorités organisatrices du territoire (dont la Ville de Bayonne) ont été reconduits dans l'attente de la mise en place d'un schéma d'harmonisation tarifaire.

Ce rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services publics « Eau & Assainissement » a été présenté au Conseil communautaire de l'Agglomération Pays Basque le 19 décembre 2020.

Il est librement consultable et mis à disposition des usagers à l'accueil du siège de la Communauté, des Maisons de la Communauté, des différents sites d'exploitation de l'Eau et de l'Assainissement ainsi que sur le site internet de la Communauté. En outre, il sera également consultable sur le site internet de la Ville.

De plus, conformément à la réglementation, les données seront également consultables sur le Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) du site internet de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement.

Dans ce cadre, il est donc proposé au conseil municipal :


- de prendre acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement (collectif et non collectif) au titre de l'exercice 2019 tel que présenté et ci-annexé. ]

*Ont signé au registre les membres présents.*

## **Dont Acte**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire  
Marc Wittenberg  
Directeur général des services





Publié le 23/12/2020

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SEANCE DU 19 DECEMBRE 2020

#### **OJ N° 042 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Eau potable et Assainissement Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.**

Date de la convocation : 11 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 232

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

#### PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, ACCOCEBERRY Ximun, ACCURSO Fabien, AIRE Xole (jusqu'à l'OJ N°51), AIZPURU Eliane (jusqu'à l'OJ N°59), ALDACOURROU Michel, ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier, ALQUIE Nicolas, ALZURI Emmanuel (jusqu'à l'OJ N°54), ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre représenté par VERGEZ Gilles suppléant, ARHIE Cyril représenté par ETCHEVERRY Pierre Michel suppléant, ARLA Alain, AROSTEGUY Maider (jusqu'à l'OJ N°60), ARRABIT Bernard, ARZELUS ARAMENDI Paulo, AYENSA Fabienne représentée par LARREGUY David suppléant, AYPHASSORHO Sylvain, BACH Fabrice-Sébastien (jusqu'à l'OJ N°60), BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude, BÈGUE Catherine, BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel, BERÇAÏTS Christian (jusqu'à l'OJ N°60), BERGÉ Mathieu, BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°58), BETAT Sylvie, BICAIN Jean-Michel représenté par ZUBELDIA Maitena suppléante, BIDART Jean-Paul, BIDEGAIN Gérard, BISAUTA Martine (jusqu'à l'OJ N°59), BIZOS Patrick, BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°60), BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BUSSIRON Jean Yves, CACHENAUT Bernard, CAPDEVIELLE Colette (jusqu'à l'OJ N°13), CARRERE Bruno (jusqu'à l'OJ N°59), CARRIQUE Renée, CASCINO Maud (jusqu'à l'OJ N°60), CASET-URRUTY Christelle, CASTEL Sophie, CASTREC Valérie, CENDRES Bruno, CHAFFURIN André, CHASSERIAUD Patrick (jusqu'à l'OJ N°60), CHAZOUILLERES Edouard (à compter de l'OJ N°2 et jusqu'à l'OJ N°60), CORRÉGÉ Loïc, COTINAT Céline, CURUTCHARRY Antton, CURUTCHET Maitena (jusqu'à l'OJ N°60), DAGORRET François, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, DALLEM Emmanuel, DAMESTOY Hervé, DAMESTOY Odile (de l'OJ N°1 à l'OJ N°46 et à compter de l'OJ N°59), DANTIACQ Pascal, DARASPE Daniel, DARRICARRERE Raymond (jusqu'à l'OJ N°59), DE LARA Manuel, DE PAREDES Xavier, DELGUE Lucien (jusqu'à l'OJ N°58), DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DEQUEKER Valérie (jusqu'à l'OJ N°60), DERVILLE Sandrine, DESTRUHAUT Pascal, DIRATCHETTE Emile, DUBOIS Alain, DUHART Agnès, DUPREUILH Florence (jusqu'à l'OJ N°60), DURRUTY Sylvie, DUTARET-BORDAGARAY Claire (jusqu'à l'OJ N°59), DUZERT Alain, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGART Xavier, ELISSALDE Philippe (jusqu'à l'OJ N°59), ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERGUY Chantal, ERREMUNDEGUY Joseba, ESTEBAN Mixel, ETCHAMENDI Nicole, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEGARAY Patrick (jusqu'à l'OJ N°58), ETCHEMENDY René, ETCHENIQUE Philippe, ETCHEVERRY Michel (jusqu'à l'OJ N°59), ETCHEVERRY Pello (jusqu'à l'OJ N°59), ETXELEKU Peio (jusqu'à l'OJ N°59), EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOSSECAVE Pascale (jusqu'à l'OJ N°59), FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°54), GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño, GAVILAN Francis, GOBET Amaya, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence, HARDOY Pierre, HEUGUEROT Daniel, HIRIGOYEN Fabienne, HIRIGOYEN Roland, HUGLA David, IBARRA Michel, IDIART Dominique, IDIART Michel, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPE Henry, INCHAUSPE Laurent, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain (jusqu'à l'OJ N°31), IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole,

Siège

15 avenue Foch - CS 88 507  
64 185 Bayonne Cedex  
05 59 44 72 72

Egoitza

15 Foch Etorbidea - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72

Sedença

15 Avianguda Foch - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72

ITHURRIA Nicole (jusqu'à l'OJ N°59), JAURIBERRY Bruno, JONCOHALSA Christian, KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABADOT Louis (jusqu'à l'OJ N°59), LABEGUERIE Marc, LABORDE Michel (jusqu'à l'OJ N°60), LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°59), LAIGUILLON Cyrille, LARRALDE André, LARRANDA Régine, LARRASA Leire, LASSERRE Florence (jusqu'à l'OJ N°60), LASSERRE Marie (jusqu'à l'OJ N°60), LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, LETCHAUREGUY Maite représentée par BEGUERIE Adrien suppléant, LOUGAROT Bernard, LUCHILO Jean-Baptiste, MAILHARIN Jean-Claude, MARTI Bernard (jusqu'à l'OJ N°60), MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MASSÉ Philippe, MASSONDO Charles représenté par DAGUERRE Marie-Marcelle suppléante, MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MOCHO Joseph, MOUESCA Colette (jusqu'à l'OJ N°60), NABARRA Dorothee, NADAUD Anne-Marie, NARBAIS-JAUREGUY Éric (jusqu'à l'OJ N°38), NÉGUELOUART Pascal, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Jean-Marc, OÇAFRAIN Michel représenté par DOLHARÉ-ÇALDUMBIDE Katixa suppléante (jusqu'à l'OJ N°51), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°60), PARGADE Isabelle, PARIS Joseph, PINATEL Anne (jusqu'à l'OJ N°60), PITRAU Maite, PONS Yves, POYDESSUS Dominique, POYDESSUS Jean-Louis, PRAT Jean-Michel, PRÉBENDÉ Jean-Louis, QUEHEILLE Jean-Marie, QUIHILLALT Pierre, ROQUES Marie-Josée, RUSPIL Iban, SAINT-ESTEVEN Marc, SALDUMBIDE Sylvie, SAMANOS Laurence, SANS Anthony, SANBERRO Thierry, SERRES-COUSINÉ Christine représentée par ARETTE HOURQUET Benoit suppléant, SERVAIS Florence (jusqu'à l'OJ N°60), SUQUILBIDE Martin représenté par SABAROTS Eztitxu (jusqu'à l'OJ N°51), TELLIER François, THICOIPE Xabi, TRANCHE Frédéric, UGALDE Yves, URRUTIAGUER Sauveur (jusqu'à l'OJ N°60), URRUTICOECHEA Egoitz, URRUTY Pierre, UTHURRALT Dominique, VALS Martine (jusqu'à l'OJ N°60), VAQUERO Manuel, VERNASSIERE Marie-Pierre (jusqu'à l'OJ N°60), YBARGARAY Jean-Claude.

#### ABSENTS OU EXCUSES :

ARROSSAGARAY Pierre, BALMAT Mélanie, BARUCQ Guillaume, BEREAU Emmanuel, BOUR Alexandra, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUTORI Nicole, CARRICART Pierre, CASABONNE Bernard, CHAPAR Marie-Agnès, COLAS Véronique, CROUZILLE Cédric, DAVANT Allande, DUBLANC Gilbert, DURAND PURVIS Anne-Cécile, ETCHEMENDY Jean, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HOUET Muriel, INCHAUSPE Beñat, IRIGOIN Didier, IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François, IRUME Jean-Michel, ITHURRALDE Éric, KAYSER Mathieu, LAVIGNE Dominique, LOUPIEN-SUARES Déborah, MASSONDO BESSOUAT Laurence, MIALOCQ Marie-Josée, MOTSCH Nathalie, UHART Michel.

#### PROCURATIONS :

ARROSSAGARAY Pierre à CARRIQUE Renée, BALMAT Mélanie à CASTREC Valérie, BARUCQ Guillaume à DARASPE Daniel, BEREAU Emmanuel à IDIART Dominique, BISAUTA Martine à HARDOUIN Laurence (à compter de l'OJ N°60), BOUR Alexandra à ALZURI Emmanuel (jusqu'à l'OJ N°54), BUTORI Nicole à TRANCHE Frédéric, CAPDEVIELLE Colette à DERVILLE Sandrine (à compter de l'OJ N°14) CARRERE Bruno à GALLOIS Françoise (à compter de l'OJ N°60), CARRICART Pierre à QUIHILLALT Pierre, CASABONNE Bernard à NARBAIS-JAUREGUY Éric (jusqu'à l'OJ N°38), CROUZILLE Cédric à DEQUEKER Valérie (jusqu'à l'OJ N°60), DURAND PURVIS Anne-Cécile à AROSTEGUY Maider (jusqu'à l'OJ N°60), IRIART Alain à DAMESTOY Odile (de l'OJ N°32 à l'OJ N°46 et à compter de l'OJ N°59), IRIGOIN Didier à ABBADIE Arnaud, IRIGOYEN Jean-François à ETCHEVERRY Pello (jusqu'à l'OJ N°59), GOMEZ Ruben à URRUTICOECHEA Egoitz, KAYSER Mathieu à LABORDE Michel (jusqu'à l'OJ N°60), LAVIGNE Dominique à DUZERT Alain, LOUPIEN-SUARES Déborah à CORRÉGÉ Loïc, MIALOCQ Marie-Josée à FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°54).

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame CELINE COTINAT

## **OJ N° 042 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Eau potable et Assainissement Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.**

Rapporteur : Monsieur Emmanuel ALZURI

Mes chers collègues,

Conformément aux articles D2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent en matière d'eau potable et d'assainissement, tel que la Communauté d'Agglomération Pays Basque, doit présenter chaque année à son assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service.

Ce rapport expose :

- la caractérisation technique des services,
- les tarifications de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif et les recettes des services,
- les indicateurs de performance,
- le financement des investissements,
- les actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et suite à la délibération du Conseil communautaire du 4 novembre 2017, la Communauté d'agglomération Pays Basque assure les compétences liées au petit cycle de l'eau, de l'alimentation en eau potable (AEP) à l'assainissement collectif (AC) et individuel (ANC).

Après s'être retirée au 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour certaines communes (Boucau, Osserain-Rivareyte et les 24 communes du SAEP du Pays de Soule) des différents syndicats, la Communauté d'Agglomération Pays Basque exerce depuis cette date l'intégralité de ces compétences sur l'ensemble de son territoire.

Ces rapports seront mis à disposition des usagers au siège de la Communauté, dans les Maisons de la Communauté et dans les différents sites d'exploitation de l'eau et de l'assainissement. Ils seront également téléchargeables sur le site internet de la Communauté.

Conformément à la réglementation, les données seront également consultables sur le Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) du site internet de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement.

Pour ce qui concerne les données tarifaires de 2019, il est rappelé que suite à la prise des compétences Eau et Assainissement par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, l'ensemble des tarifs antérieurement appliqués par les autorités organisatrices du territoire (intercommunalités, communes ou syndicats) ont été reconduits, dans l'attente de la mise en place de l'harmonisation tarifaire.

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- prendre acte du rapport conjoint sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement (collectif et non collectif) au titre de l'exercice 2019 ci- annexé ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux formalités se rapportant à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020

Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le



ID : 064-200067106-20201219-CC\_20201219\_042-DE

## DONT ACTE

Fait et délibéré en séance les jours,  
mois et an que dessus et le présent  
extrait certifié conforme au registre.

—  
Siège  
15 avenue Foch - CS 88 507  
64 185 Bayonne Cedex  
05 59 44 72 72

—  
Egoitza  
15 Foch Etorbidea - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72

—  
Sedença  
15 Avenguda Foch - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72

DE  
TOUTES  
NOS  
FORCES !  
GURE INDAR GUZIEZ !

POUR NOTRE  
EAU

GURE URARENTZAT



# RAPPORT ANNUEL

## SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS

# EAU & ASSAINISSEMENT

2019



Communauté  
D'AGGLOMERATION  
**PAYS BASQUE**  
**EUSKAL**  
HIRIGUNE  
Elkargoa





## La Communauté Pays Basque

gère l'eau potable et l'assainissement sur l'ensemble de son territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 afin de garantir une meilleure qualité de service et de protéger un patrimoine naturel vital pour tous.

L'eau contribue à l'image du Pays Basque ; elle y est présente sous des formes diverses - sources, cours d'eau, zones et espaces humides, plans d'eau, océan -. Cette richesse majeure assure l'approvisionnement en eau brute des habitants. Elle est prélevée dans le milieu naturel, traitée pour répondre à leurs besoins d'alimentation en eau potable. L'eau permet aussi l'exutoire naturel des eaux des ruissellements et des eaux usées traitées. Enfin, elle contribue à l'essor des activités économiques.

Or, la forte attractivité du Pays Basque génère des pressions sur cette ressource en eau. De nombreux usages et activités économiques en dépendent : l'urbanisme, l'agriculture, le tourisme, l'industrie, les activités nautiques dont la baignade... La Communauté Pays Basque a décidé d'intervenir à toutes les étapes du cycle de l'eau sur les 158 communes de son territoire.

Avec la marque **GURE URA**, la Communauté Pays Basque s'engage au quotidien à :

- préserver notre ressource en eau ;
- garantir la performance des services à la population ;
- approfondir et partager nos connaissances.

Dans cette perspective, le présent rapport sur la qualité des services publics d'eau et d'assainissement vient éclairer l'évaluation des actions et réalisations menées au cours de l'année 2019 pour :

- une eau potable de qualité délivrée sur tout le territoire et en toute circonstance ;
- une collecte et un traitement des eaux usées conformes en zone d'assainissement collectif et non collectif, avec une attention particulière en secteurs sensibles (périmètres de captage, eaux de baignade, ...) ;
- une ingénierie et des services d'exploitation fiables et performants sur tout le territoire ;
- un service de proximité à l'écoute des usagers ;
- l'amélioration de la performance des réseaux ;
- l'harmonisation tarifaire signe fort de la solidarité territoriale et respectueux du principe d'égalité des usagers devant le service public.

Engagée dans une démarche de transparence, l'agglomération participe au système national d'information des services d'eau et d'assainissement (**SISPEA**). Il est donc possible de consulter librement les méthodes de calcul et les valeurs annuelles des indicateurs de performance : [www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr).

# SOMMAIRE

Le grand cycle de l'eau	4
L'eau potable et l'assainissement des eaux usées	9
Le patrimoine	12
L'exploitation des équipements d'eau potable	21
L'exploitation des équipements d'assainissement collectif	29
L'assainissement non collectif	38
Les usagers	42
Les moyens financiers	47
Annexes	52
Glossaire	Rabat



# LE GRAND CYCLE DE L'EAU

**L**es différentes composantes du cycle de l'eau sont placées sous une et même autorité, celle de la Communauté Pays Basque. Cette gestion intégrée nous engage pour une meilleure maîtrise des prélèvements et des rejets dans le milieu naturel.



# 1. LE CHOIX D'UNE GESTION INTÉGRÉE

La gestion intégrée de l'eau à l'échelle du Pays Basque permet d'agir de façon anticipée, de déployer des actions économes et efficaces. Cette démarche s'appuie sur une réelle transversalité de projets et de connaissance à des échelles hydrographiques cohérentes.

Concrètement, les équipes de la direction des Cours d'eau et bassins versants ainsi que celle du Littoral et des milieux naturels mettent en œuvre leurs compétences pour coordonner les missions suivantes :

- la lutte contre la pollution des eaux par la prévention et l'identification de leur origine (domestique, agricole ou encore industrielle) ;
- la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et de la qualité des milieux aquatiques, estuariens et littoraux (dont la qualité des eaux de baignade) ;
- l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion de l'eau comme les schémas directeurs de gestion des eaux ;
- la prévention des inondations.

# 2. UNE CONCERTATION ET DES ACTES AVEC LES USAGERS DU TERRITOIRE

La gestion de l'eau sur notre territoire doit répondre à des enjeux socio-économiques et environnementaux. En cela, la Communauté Pays Basque contribue à plusieurs Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**SAGE**). Créés par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, ces outils ont été renforcés par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (**LEMA**) du 30 décembre 2006 qui leur attribue une force juridique plus importante. Ils déterminent une stratégie de gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur un territoire donné, définissent les opérations à mettre en œuvre. Ils règlementent aussi les usages de l'eau et des milieux aquatiques dans un objectif de protection de la ressource en eau.

La démarche partenariale du **SAGE** permet à l'ensemble des acteurs locaux d'acquiescer une vision globale des problèmes liés à l'eau sur leur territoire, d'identifier un certain nombre d'enjeux sur lesquels ils souhaitent agir et de réfléchir ensemble sur la manière de les faire évoluer.

D'une part, au sein des Commissions Territoriales Littoral et Adour, du Comité de bassin Adour-Garonne, sous l'égide de l'Agence de l'eau (**AEAG**), la Communauté Pays Basque contribue activement à l'élaboration des documents stratégiques comme le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**SAGE**). Aux côtés de l'Institution Adour, elle participe à l'élaboration du **SAGE Adour aval**. Elle s'implique dans l'actualisation de l'état des lieux des masses d'eau de la Directive Cadre sur l'Eau. Enfin, elle collabore à des études prospectives comme Adour 2050 ou encore à l'étude de préfiguration de l'évaluation environnementale du futur **SCoT** Pays Basque Seignanx.

D'autre part, l'agglomération est **pilote** du **SAGE Côtiers basques**. Approuvé par arrêté préfectoral le 8 décembre 2015, ce schéma est un outil de concertation rassemblant 19 communes, l'Agence de l'eau (**AEAG**), la Communauté Pays Basque, le département des Pyrénées-Atlantiques et la région Nouvelle-Aquitaine. Autour de l'enjeu principal de la qualité des eaux de baignade, cette démarche définit des actions sur la qualité des cours d'eau, l'assainissement et les milieux naturels comme pour les zones humides. En 2019, le **SAGE** a notamment permis la finalisation de la diffusion de l'inventaire des zones humides du périmètre.

Le territoire du Pays Basque est soumis aux débordements de ses cours d'eau. Son littoral doit plus particulièrement faire face aux risques d'érosion et de submersion marine. Face à ce constat, l'agglomération et les huit communes littorales mettent en œuvre un programme d'actions volontaristes depuis 2017 visant à s'adapter à ces aléas sur les 20 à 40 prochaines années grâce à un outil commun : la « Stratégie locale de gestion des risques littoraux ». Un programme d'actions a ainsi été défini afin d'améliorer les connaissances sur l'évolution du trait de côte et les intégrer dans les documents d'urbanisme, développer des outils de prévision des tempêtes, réaliser des actions de lutte active ou douce voire d'aménagement des sites les plus sensibles. Dans ce contexte, des réunions d'information organisées avec les riverains permettent d'entretenir un dialogue durable sur ces questions, de clarifier les rôles et responsabilités des acteurs privés et publics.

Cette démarche de préservation du territoire a conduit la Communauté Pays Basque à être également gestionnaire du réseau local Natura 2000. Elle **porte et met en œuvre** les documents d'objectifs **Natura 2000** du site Mer et Littoral ainsi que celui Nive et Nivelle.

### 3. LA QUALITÉ DES COURS D'EAU

S'appuyant sur les anciens réseaux de suivi de la qualité des eaux, la Communauté Pays Basque a déployé un réseau de suivi unifié sur l'ensemble du territoire. Cette démarche permet d'une part de mieux appréhender les enjeux de chaque bassin versant (qualité des masses d'eau, typologie et pression des usages), d'autre part d'engager les actions les plus efficaces de reconquête de la qualité de milieux superficiels.

**Environ 90 stations de mesures** réparties sur les bassins versants de son territoire permettent un suivi annuel. Les mesures portent sur les analyses bactériologiques, physico-chimiques, phytosanitaires (pesticides) et biologiques (macro-invertébrés et diatomées) des secteurs côtiers basques, de la Nive, la Bidouze, le Saison, l'Adour et de ses affluents. En 2019, ce sont **490 prélèvements et analyses** qui ont été réalisés. Les résultats alimentent la base de données du bassin Adour-Garonne.

En parallèle, une unité analytique interne contribue à identifier les sources de pollution par la réalisation de campagnes de prélèvements pour des analyses bactériologiques sur des secteurs sensibles. Cette démarche s'effectue en transversalité avec les directions en charge de l'assainissement et de l'entretien des cours d'eau.

Dans ce cadre, 3 campagnes spécifiques de suivi ont été engagées :

- suivi bactériologique sur l'Untxin mené en interne d'avril à septembre 2019 en lien avec la qualité des eaux de baignade des plages de Ciboure ;
- suivi bactériologique et physico-chimique des exutoires de l'estuaire de l'Adour (en collaboration avec la région Nouvelle-Aquitaine et le Port de Bayonne géré par la Communauté Pays Basque) ;
- suivi bactériologique et physico-chimique sur le secteur de Suhalmendi à Sare afin d'évaluer l'impact des parcs à porcs sur l'Arraioko erreka.

L'agglomération a participé à 27 constats de pollution en 2019 : les communes et instances alertées ont ensuite pu prendre des mesures adaptées en lien avec la Police de l'eau.

### 4. LA QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE

La Côte Basque fait l'objet d'un contexte particulier avec de nombreuses zones de baignade à gérer (35 plages dont une plage lacustre) sur seulement 35 km de côte, de nombreux cours d'eaux qui se jettent à proximité et un climat océanique impliquant des précipitations importantes, parfois violentes.

C'est pourquoi, depuis sa création, la Communauté Pays Basque s'inscrit dans une démarche partenariale avec les communes du littoral et a mis en place des outils innovants de gestion active des zones de baignade (analyses rapides et modélisation). Ils permettent une prévision en temps quasi réel de la qualité des eaux de baignade : l'information est transmise aux maires concernés, responsables de la décision de l'ouverture ou de la fermeture des plages.

La saison 2019 a été marquée par l'intensité des événements pluvieux (478 mm de pluie sur l'ensemble de la saison, 39 % de pluies intenses). Malgré ces conditions météorologiques défavorables, la qualité des eaux de baignade a été conforme 93 % du temps à l'échelle de la côte basque.

#### 4.1 Informer les usagers

L'application Kalilo a été développée par la Communauté Pays Basque en lien avec les communes et les offices de tourisme du territoire. Elle permet d'informer les usagers en temps réel sur les conditions de baignade et la couleur des drapeaux des plages surveillées. En cas de dégradation momentanée de la qualité de l'eau, une notification spécifique est mise en place. Chaque fiche offre également des données locales de vent, houle, marées. Elle renseigne aussi sur le stationnement et les services à proximité. Disponible sur Google play et Apple store en français, anglais, espagnol et basque, elle a été téléchargée plus de 17 000 fois durant la saison 2019.

#### 4.2 Prévenir les pollutions

En saison estivale et par temps de pluie, la fonction de la porte à clapet de l'Uhabia est de retenir les eaux de la rivière et de les rejeter dans l'océan via un émissaire de 450 m de long. L'exploitation par la direction Littoral et milieux naturels de cet ouvrage a permis de maintenir en 2019 la plage ouverte aux activités de baignade et de la classer en bonne qualité au regard de la réglementation en vigueur. Outre l'exploitation et l'entretien, la direction coordonne les actions de suivis topo-

bathymétriques, de relevés piscicoles et l'application des mesures compensatoires. Elle assure également le lien avec tous les usages ayant un impact sur la qualité de l'Uhabia (assainissement des eaux usées, activités agricoles).



L'arrêté d'autorisation d'exploitation de la porte à clapet de l'Uhabia date de 2012 et doit faire l'objet d'un renouvellement en 2022.

## 5. LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté Pays Basque exerce la compétence relative à la gestion des milieux naturels et à la prévention des inondations (**GEMAPI**) sur les bassins versants de son territoire : les Côtiers basques, la Nive, la Bidouze et la Joyeuse. Elle a transféré la totalité de cette compétence aux structures existantes sur les bassins versants partagés : le Syndicat Mixte du Bas Adour Maritime (SMBAM) sur l'Adour aval, l'Aran et l'Arduy et le Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron et de Mauléon (SIGOM).

La **GEMAPI** intègre les missions définies aux 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup>, 5<sup>o</sup> et 8<sup>o</sup> de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement dès lors qu'elles revêtent un caractère d'intérêt général ou d'urgence. Elle encadre :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, d'un canal, d'un lac ou d'un plan d'eau, y compris les accès à ces espaces ;
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Répondant concrètement à la mise en oeuvre de cette compétence, notamment dans sa dimension « prévention des inondations », l'agglomération pilote des actions pour :

- connaître le risque par des études hydrauliques à l'échelle des bassins versants ou localisées ;
- prévenir, alerter, consigner par la mise en place et suivi de stations météo et de sondes de hauteur d'eau, service de préalerte de crue, assistance à la mise en oeuvre des plans communaux de sauvegarde (**PCS**), relevé de laisses de crues et suivi in situ ;
- baisser la vulnérabilité du territoire aux inondations par :
  - ▶ en amont, la prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire, sensibilisation et culture du risque ;
  - ▶ en aval, la restauration de la section d'écoulement des

cours d'eau, ralentissement dynamique, optimisation de l'infiltration à l'échelle des bassins versants.

Autant d'actes qui participent à la sécurisation de la ressource en eau par la baisse de vulnérabilité des équipements et infrastructures. La Communauté Pays Basque assure également le suivi du programme d'actions de prévention des inondations (**PAPI**).

## 6. LE CAS PARTICULIER DES EAUX PLUVIALES

La Communauté Pays Basque assure la gestion des eaux pluviales urbaines sur les 17 communes des deux anciennes intercommunalités Sud Pays Basque (secteur 1) et Côte Basque Adour (secteur 2), car elles étaient déjà compétentes sur cette thématique avant la fusion opérée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.



L'article L 2226-1 du CGT définit réglementairement la compétence EPU : la gestion des EPU correspondant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines constitue un service public administratif dénommé service public de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU).

La loi n°2018-702 du 03 août 2018 (dite loi Ferrand) définit la mise en oeuvre du transfert des compétences eaux et assainissement : la GEPU est distincte de l'assainissement et devient une compétence obligatoire des Communautés d'Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.


Souhaitant répondre à ses obligations réglementaires de prise de compétence obligatoire au 01/01/2020, deux études ont été engagées en 2019, la première sous forme d'enquête auprès des 125 communes concernées pour un diagnostic de la connaissance du patrimoine et de son entretien, la seconde engageant un inventaire plus précis des ouvrages et des impacts réels de la prise de compétence.

Réalisée en interne, la première étude s'est appuyée sur le retour de 81 communes :

- 33 communes dotées de données complètes ;
- 16 communes ayant engagé des schémas directeurs ;
- 32 communes ayant répondu de manière plus simplifiée.

Une seconde étude doit permettre courant 2020 de confirmer l'inventaire issu du dépouillement des différentes sources d'information des communes et d'audits de terrain. Elle doit

surtout permettre de :

- définir des limites géographiques d'exercice de la compétence GEPU (zones urbaines et à urbaniser) et zones d'exclusion ;
- formaliser les limites de prestation et d'intervention de la GEPU dans le cadre de l'évaluation des interventions des autres intervenants sur le volet pluvial ; notamment le service **GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations), les services gestionnaires de voirie (commune, département, autoroutes, réseaux ferrés de France), ainsi que le service assainissement assurant l'exploitation des réseaux unitaires captant pour partie les eaux pluviales ;
- déterminer les modalités d'entretien de ces ouvrages GEPU ;
- rédiger un cadre d'intervention qui fixera les limites des prestations énoncées ci-dessus ;
- préparer le travail de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation de la Charge Transférée). 



# L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

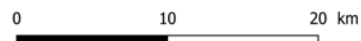
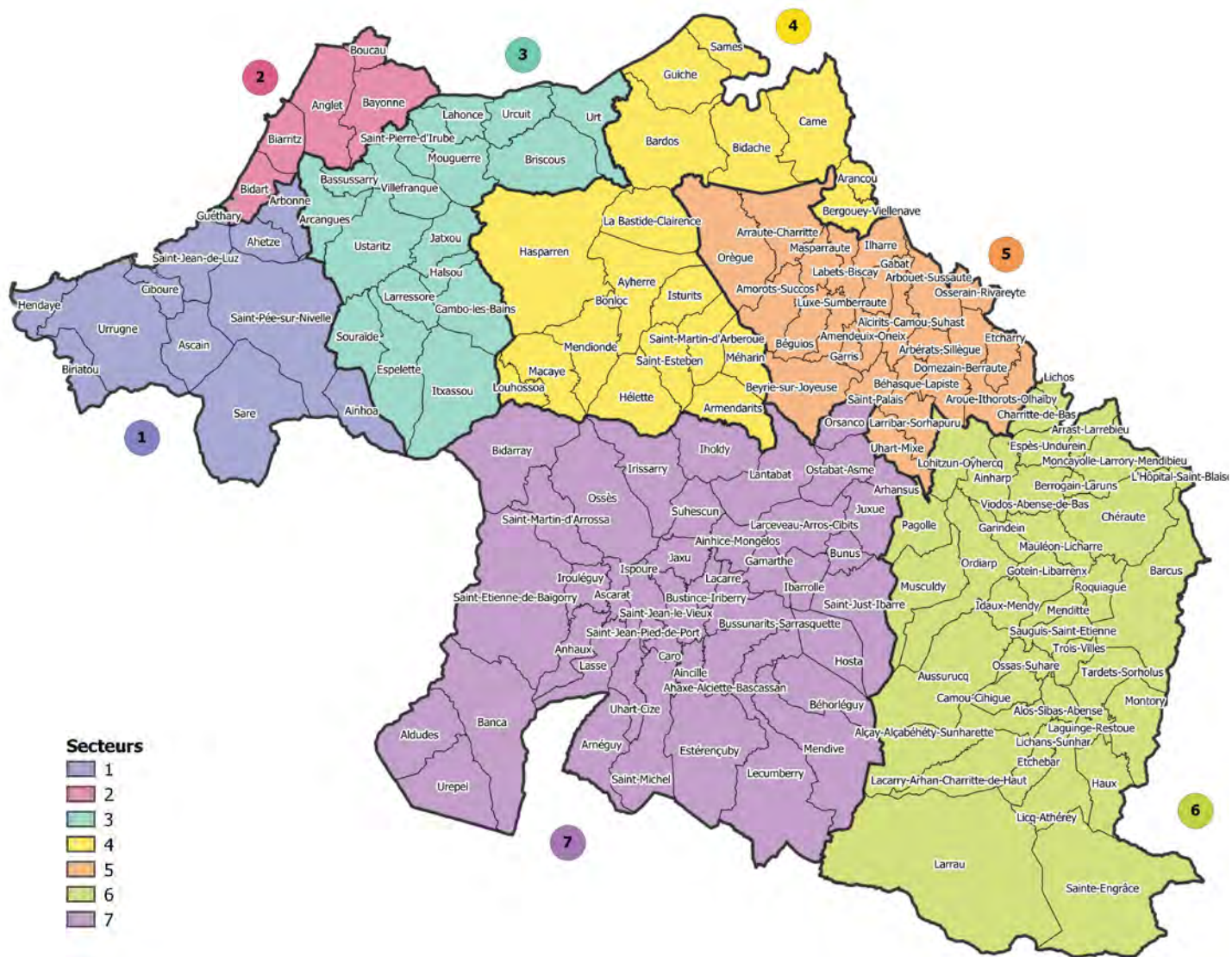
**L**a gestion des services d'eau potable et d'assainissement a été transférée à la Communauté Pays Basque au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Après une année transitoire, elle assure pleinement l'ensemble de ces missions.

Pour répondre aux enjeux de proximité et s'adapter aux spécificités du terrain, la gestion des services est couverte par 7 secteurs géographiques d'intervention.

Plus de 180 agents travaillent au sein de la direction Eau, littoral et milieux naturels, toutes compétences confondues. Sans être exhaustif, des agents d'accueil et agents administratifs, des canaliseurs, des agents d'exploitation des réseaux comme des unités de traitement, des électro-techniciens, des chauffeurs-égoutiers, des techniciens chargés des travaux, des laborantins contribuent à la grande variété des métiers nécessaires pour répondre au niveau de service attendu.



# LES 7 SECTEURS DE GESTION



# LES DOMAINES D'INTERVENTION

## Étudier, planifier et investir

- ▶ Piloter le programme de renouvellement et d'amélioration du patrimoine : usines comme réseaux
- ▶ Prévoir les équipements nécessaires pour répondre aux besoins de développement

## Surveiller la qualité des eaux

- ▶ Mettre en place un système de surveillance de la qualité des eaux :
  - eaux brutes destinées à la production d'eau potable et des eaux mises en distribution ;
  - eaux usées collectées et traitées collectivement ou individuellement ;
  - milieux aqueux récepteurs (rivières, océan).
- ▶ Contrôler les activités impactantes présentes :
  - sur les périmètres de protection ;
  - sur les réseaux de collecte.

## Assurer un accueil de proximité

- ▶ Proposer des accueils physiques et téléphoniques adaptés
- ▶ Assurer les relevés des compteurs
- ▶ Facturer les consommations
- ▶ Organiser et facturer les travaux de branchement
- ▶ Communiquer et accompagner l'application des règlements de service

## Fournir l'eau potable

- ▶ Prélever la quantité d'eau nécessaire et exploiter les installations de production d'eau potable
- ▶ Sécuriser les approvisionnements et mettre en distribution l'eau produite
- ▶ Exploiter les réseaux de transport et de distribution

## Maîtriser les rejets d'eaux usées

- ▶ Collecter et traiter les rejets collectifs d'eaux usées
- ▶ Contrôler les installations d'assainissement non collectifs
  - assurer les contrôles obligatoires de conception, d'exécution et bon fonctionnement ;
  - coordonner des opérations collectives de réhabilitation.

**Participer à la promotion et à l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement** par tous les usagers pouvant avoir un impact sur les prélèvements ou les rejets d'eaux usées.



## LE PATRIMOINE

**L**a gestion patrimoniale est une approche à long terme qui tient compte de l'état du patrimoine tout au long de son cycle de vie dans le but d'assurer le niveau de performance requis avec un facteur risque donné, le tout dans un contexte économique contraint.

Dans le cas des systèmes d'eau potable et d'assainissement, la gestion patrimoniale se traduit par l'optimisation de la conception, de la fourniture et de la réalisation des infrastructures, ainsi que la planification de leur renouvellement.

Pour programmer les travaux d'équipement du territoire, la Communauté engage des schémas d'adduction et de desserte, assurant ainsi la coordination des travaux avec l'aménagement du territoire, le développement économique et l'urbanisme.

Le service étant aujourd'hui constitué, il convient d'adapter les outils de planification et de programmation à notre nouveau contexte.

**136**   
unités de  
prélèvements

**84,2 %**  
d'indice de protection  
de la ressource — IPR\*

 **5 558** km  
de réseaux d'eau potable

**81/120**  
d'indice de connaissance  
patrimoniale — ICP\*

 **340**  
réservoirs

 **1 940** km  
de réseaux d'assainissement

**67/120**  
d'indice de connaissance  
patrimoniale — ICP\*

 **709** postes  
de refoulement

 **1 245** km  
de réseaux d'eaux pluviales

**116**   
Systèmes  
d'assainissement  
collectif

**16 STEP\*** > 10 000 EH\*

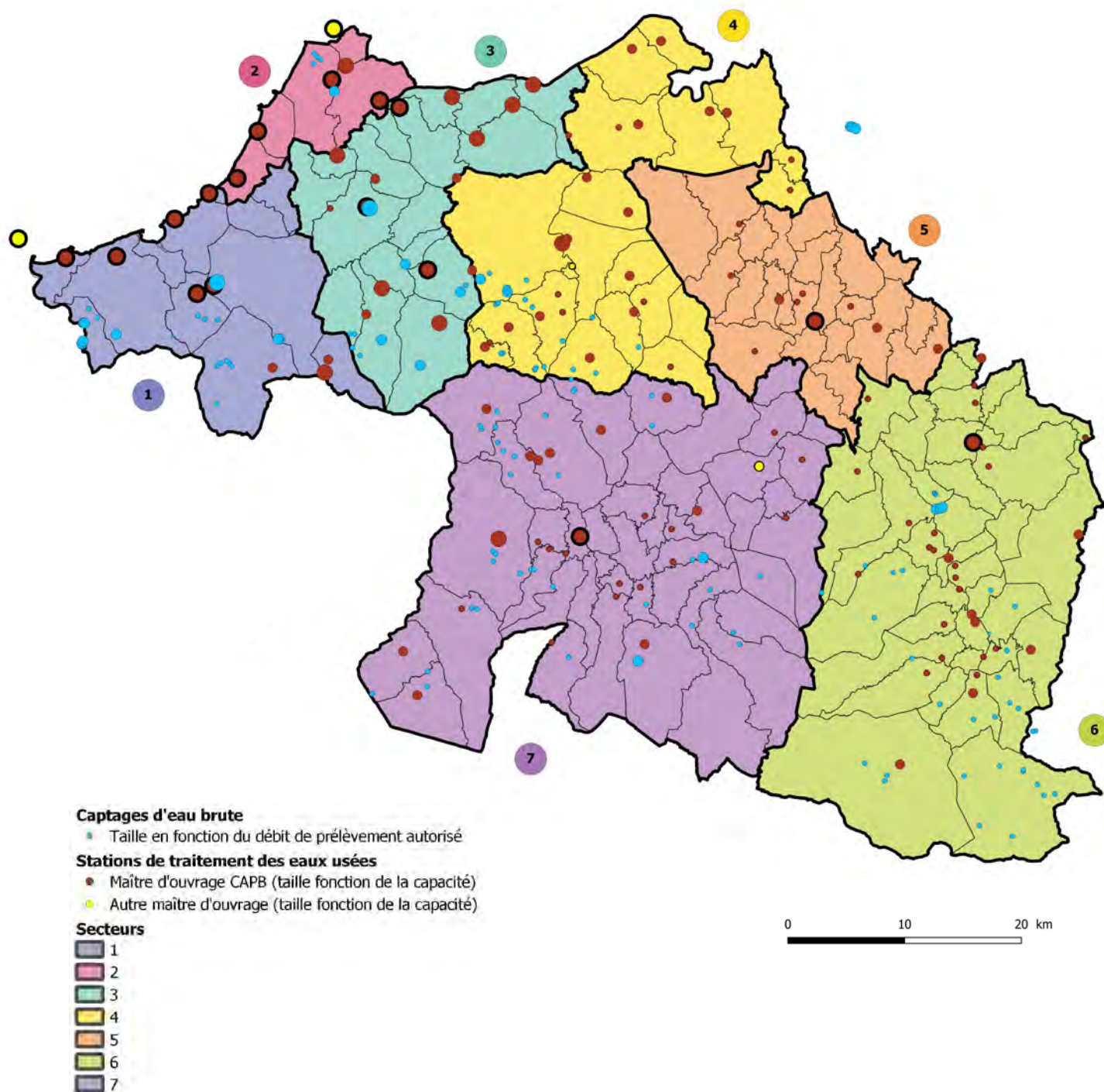
2 000 EH < **11 STEP** < 10 000 EH

200 EH < **62 STEP** < 2 000 EH

**27 STEP** < 200 EH

\* IPR - ICP - STEP - EH > voir glossaire

# LOCALISATION DES SITES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET D'ÉPURATION DES EAUX USÉES



# 1. LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

## 1.1 L'origine des eaux : 136 points de captage d'eau potable

L'eau brute utilisée pour produire l'eau potable au Pays Basque provient pour un peu plus de la moitié (52 %) d'eau souterraine issue de 125 sources naturelles. La capacité de production est complétée de 11 prélèvements à partir de ressources de surface (48 %).

Des arrêtés préfectoraux définissent pour la majorité des prélèvements les mesures de prévention des risques de pollution. Il est constaté qu'en 2019, les procédures de déclaration d'utilité publique (**DUP**) de 7 captages restent à engager, 1 seule d'entre elles devant faire l'objet d'une étude hydrogéologique. Ces prélèvements représentent seulement 1,6% de la production annuelle.

Au 31/12/2019, l'indice de protection de la ressource (**IPR**) est évalué à **84,2/100**, au prorata des volumes prélevés.

Ce critère permet de suivre pour chaque prélèvement d'une part l'effectivité de la mise en place des mesures de protection contre les pollutions accidentelles dont le niveau est défini par l'Agence Régionale de la Santé (**ARS**) jusqu'à 80/100. Il est de 78,2 cette année. D'autre part, il appartient à la Communauté Pays Basque de définir la mise en place de mesures de protection contre les pollutions plus diffuses. Seul le prélèvement du captage de l'usine de la Nive se voit attribué 20 points supplémentaires.

## 1.2 Le traitement de l'eau potable

Les 7 usines de production (Bidassoa, Helbarron, Auterrive, Mauléon, Xoldokogaina, Cherchebruit, Nive) assurent 59% de la production globale du Pays Basque. Le reste des besoins est assuré par un prélèvement dans le milieu naturel mis en distribution, dans la plupart des cas, après une simple désinfection.



Afin d'optimiser les productions et d'améliorer la sécurisation des approvisionnements, une étude générale sur la ressource sera engagée en 2020. Elle devrait permettre d'une part, d'améliorer la connaissance réelle du patrimoine (capacités de production) et d'autre part d'optimiser les ressources selon les besoins du territoire.

# 2. LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

## 2.1 Le réseau de distribution principal

Avec plus de **5 500 km de réseaux**, 87 systèmes de distribution plus ou moins complexes assurent la sécurité de l'alimentation de la population.

Au 31/12/2019, l'indice de connaissance patrimoniale (**ICP**) des réseaux d'eau potable est de **81/120**. Cet indicateur permet de surveiller le niveau de connaissance générale de positionnement des réseaux et des équipements annexes, de la nature et de l'âge de conduite, ainsi que de la mise en place de programmes de réhabilitation. Des ressources sont à ce jour mobilisées pour intégrer l'ensemble des plans des réseaux, ainsi que leurs équipements structurants dans un système d'information géographique (**SIG**) piloté à l'échelle de l'ensemble des compétences de la Communauté Pays Basque.

- **340 réservoirs assurent le stockage tampon de 159 600 m<sup>3</sup>.**
- **71% des conduites d'eau ont moins de 60 ans.**

A ce jour, la Communauté Pays Basque s'est imposée d'amortir ses réseaux sur une période de 60 ans. L'âge des conduites reste un indicateur de qualité des réseaux en place, même s'il doit être analysé au regard d'autres critères techniques comme la qualité des matériaux, la date et les conditions de pose, la nature du sol, etc. Il est à noter que  $\frac{3}{4}$  des canalisations d'eau potable sont de petit diamètre inférieur à 110 mm. Plus de la moitié du réseau est en PVC (55,6%), le reste étant majoritairement en fonte (36%).

	Ø < 110	125 < Ø < 175	200 < Ø < 300	Ø > 350	Ø Inconnu	TOTAL	
< 10 ans	241,1	87,6	38,4	8,8	1	377	6,8%
entre 10 et 20 ans	277,1	89,7	65,9	30,2	0,6	464	8,3%
entre 20 et 30 ans	247,3	87	34,4	33,1	0,7	403	7,2%
entre 30 et 40 ans	580,7	90,6	47,4	10,6	0,4	730	13,1%
entre 40 et 50 ans	724,1	113,8	70	19	1,8	929	16,7%
entre 50 et 60 ans	774,1	110,1	41,8	17,2	0,2	943	17%
entre 60 et 70 ans	133,7	22,3	20,2	6,2	0,2	183	3,3%
entre 70 et 80 ans	4,1	4	0,6	2,8	0	11	0,2%
> 80 ans	165,2	43,9	27,7	23,1	5,1	265	4,8%
Année de pose inconnue	832	110,4	47,4	3,1	261,4	1 254	22,6%
TOTAL	3 979	759	394	154	271	5 558	
	71,6%	13,7%	7,1%	2,8%	4,9%		

Tableau n°1 : Ventilation des linéaires en km de conduites d'eau potable par âge et diamètre au 31/12/2019

## 2.2 Les branchements d'eau potable

Une attention particulière est portée aux derniers branchements en plomb encore en service. La connaissance du nombre de branchements plomb reste à consolider sur les territoires de l'intérieur. Un programme de travaux devrait permettre de finaliser le renouvellement des 2 708 branchements en plomb en service connus au 31/12/2019. Un inventaire plus précis devrait pouvoir être engagé en 2020.

## 3. LA COLLECTE DES EAUX USÉES

Après usage, les eaux sont collectées en zones agglomérées pour être acheminées vers les stations d'épuration grâce à environ **1 940 km** de conduites d'assainissement collectif. Un réseau unitaire de **375 km** collecte également les effluents d'eau usées et d'eaux pluviales en zone urbaine agglomérée dense et notamment dans les centres-villes anciens.

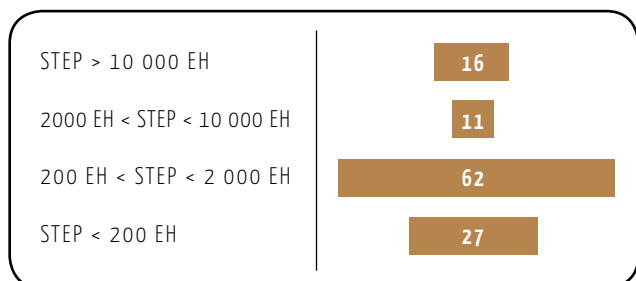
Au 31/12/2019, l'indice de connaissance patrimoniale (ICP) des réseaux d'assainissement est de 67/120. Ce chiffre reflète la connaissance cartographique plus partielle des réseaux d'assainissement par rapport à celle des réseaux d'eau potable.

- **709 postes de refoulement d'eaux usées jalonnent le réseau d'assainissement.**

## 4. L'ÉPURATION DES EAUX USÉES

La performance attendue des stations d'épuration (**STEP**) est définie pour chacune d'elles, selon leur taille. Les normes de rejets minimales sont imposées soit par la Communauté européenne, soit par l'application des contraintes définies dans des arrêtés préfectoraux spécifiques.

- **116 stations d'épuration (STEP) sont réparties sur le territoire.**



- $\frac{3}{4}$  des stations d'épuration du territoire sont de petites tailles ; 89 unités traitent des flux inférieurs à 2 000 Équivalent-Habitant (**EH**) ;
- les 16 plus grosses installations (+ de 10 000 **EH**) assurent à elles seules le traitement de 92% des flux collectés sur le territoire.

Figure n° 1 : Répartition du nb de STEP selon leurs capacités de traitement

## 5. LES PROGRAMMES D'ÉQUIPEMENTS

### 5.1 L'organisation du processus d'études et de travaux

Pour améliorer les systèmes d'assainissement et d'eau potable et pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires, la Communauté Pays Basque programme des investissements concernant les infrastructures techniques. Elle anticipe également les besoins de développement du territoire et lance les études. Elle suit les travaux dans le respect des enveloppes budgétaires votées aux budgets annexes dédiés aux services et au budget général.

- **Programme exécuté en 2019 : 20,4 millions d'euros HT.**

Environ 3% de ce budget, soit 550 000 € HT, ont permis d'engager des études préalables.

Compétences	Nature des études engagées en 2019	Secteur
Assainissement	Schéma directeur EU - Ensemble du secteur	Secteur 1
Eau potable	Schéma directeur AEP - Anglet	Secteur 2
Assainissement	Diagnostic des bassins versants - Lamoulie & Chardinérou - Biarritz/Bidart	
Assainissement	Schéma directeur EU - Nive Adour-Errobi (14 communes)	Secteur 3
Assainissement	Schéma directeur EU - Cambo-les-Bains	
Assainissement	Schéma directeur EU - Espelette	
Assainissement	Schéma directeur EU - Adour-Ursuia (15 communes)	Secteur 4
Assainissement	Schéma directeur EU - Amorots-Succos / Aroue-Ithorrots-Olhaiby	Secteur 5
Eau potable	Schéma directeur AEP - Tardets	Secteur 6
Assainissement	Schéma directeur EU - Lohitzun-Oyhercq	
Assainissement	Schéma directeur Haute Soule (12 communes)	
Assainissement	Schéma directeur EU - Saint-Michel	Secteur 7

Tableau n° 2 : Schémas directeurs engagés et/ou terminés au 31/12/2019

STEP - EH > voir glossaire



La Communauté Pays Basque a également consacré une part importante de son budget aux investissements. Sans compter les travaux réalisés par les délégataires dans le cadre de leurs contrats, 20,4 millions d'euros HT ont été investis dont 7,6 millions pour l'eau potable et 12,8 millions pour l'assainissement.

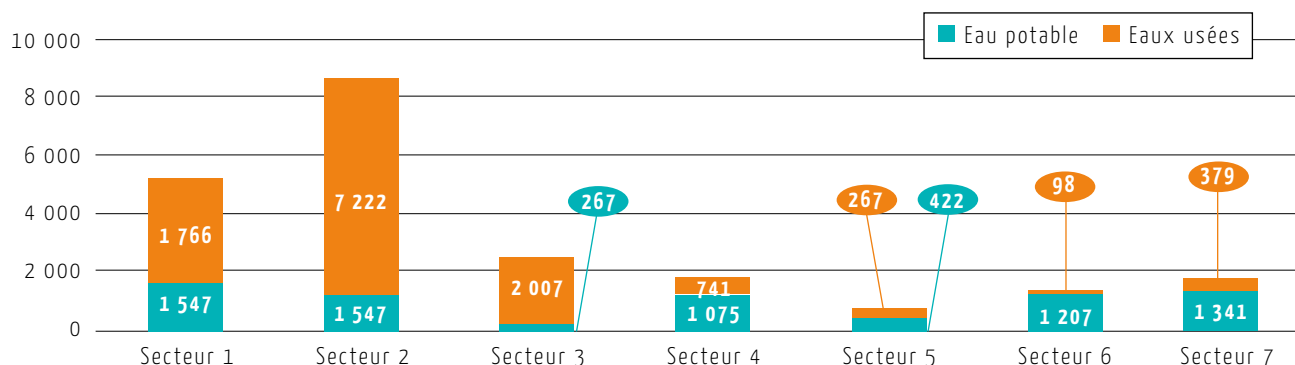


Figure n°2 : Investissements en milliers d'euros HT par compétence et par secteur

La rénovation de la station d'épuration Saint-Bernard et les derniers travaux liés au programme du Tram-Bus sont venus ponctuellement charger les crédits affectés au secteur 2 sur la compétence d'assainissement.

Sans expliciter l'ensemble des 335 lignes de dépenses de travaux engagées au cours de l'année 2019, il est cependant possible de retenir des opérations marquantes.

Compétences	Principaux travaux exécutés en 2019	Secteur
Eau potable	Renouvellement des réseaux - Boulevard Général de Gaulle à Hendaye	Secteur 1
Eau potable	Renouvellement par mise en séparatif des réseaux unitaires du quartier de la gare à Hendaye	
Eau potable	Renouvellement des réseaux - bourg (opération coordonnée) d'Ascain	
Eau potable	Travaux d'interconnexion - Urdax-Ainhoa	
Eau potable	Étude de maîtrise d'œuvre pour l'interconnexion Nive-Helbarron	
Assainissement	Renouvellement de réseaux pour l'optimisation du bassin Socoa 5 à Ciboure	
Eau potable	Renouvellement des réseaux - Avenue Lafourcade à Bayonne	Secteur 2
Eau potable	Renouvellement des réseaux - travaux Tam Bus - RD 810	
Assainissement	Réhabilitation de la station d'épuration St Bernard à Bayonne	
Assainissement	Opérations générales de renouvellement	
Assainissement	Réhabilitation de la capacité hydraulique de la STEP et travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées à Bidart	
Assainissement	Études de maîtrise d'œuvre pour les réseaux en amont de la station d'épuration de Mouguerre	Secteur 3
Assainissement	Renouvellement des réseaux route des Cîmes	
Eau potable	Renouvellement des réseaux à Méharin-Damassia sur le secteur 4	Secteur 4
Eau potable	Renouvellement des réseaux - Quartier Vierge Lambert à Bardos	
Assainissement	Extension et réhabilitation de la STEP de Louhossoa	
Assainissement	Études de réhabilitation de la station d'épuration de Mendionde	
Assainissement	Renouvellement des réseaux à Isturits	
Assainissement	Renouvellement par mise en séparatif des réseaux unitaires avenue d'Arthez à Saint Palais	Secteur 5
Assainissement	Consultation pour les études de maîtrise d'œuvre de réhabilitation de la station d'épuration de Viodos	Secteur 6
Eau potable	Renouvellement de la canalisation - centre bourg (coordination SDEPA et voirie RD 948) aux Aldudes	Secteur 7
Eau potable	Mise en place de la télégestion, optimisation à Oztibarre, Ainhice, Anhaux, Irouleguy et St-Martin-d'Arrossa	

Tableau n°3 : Principales opérations d'investissement engagées en 2019

## 5.2 La planification à partir de 2020

La Communauté Pays Basque programme les travaux conséquents nécessités par des performances d'installations inadaptées ou par des besoins futurs à anticiper (amélioration des équipements à la demande des exploitants ou prévision d'évolution des besoins).

- Il n'y a pas pour l'heure de programmation de travaux structurants sur **les usines de production d'eau potable** actuellement en service, à l'exception du renouvellement des membranes de l'usine de Mauléon.
- Il est programmé pour 2020 d'engager des interventions conséquentes sur **12 stations d'épuration (STEP)** afin de répondre aux non-conformités constatées sur les performances des Eaux Résiduaires Urbaines (**ERU**).

STEP	Charge Nominale	NC ERU		*3	PROGRAMME D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX PRÉVUS	AVANCEMENT AU 31/12/2019	ÉCHÉANCE
		*1	*2				
Archilua	58 000 EH	x	x	x	Optimisation réseau actuel Verdun-Flots bleu	Engagement DSP	2021
					Schéma directeur assainissement	Finalisation début d'année	2020
					Réalisation d'une nouvelle STEP	/	2026
Saint-Pée-sur Nivelle	15 000 EH	x	x		Réalisation d'une nouvelle STEP	Consultation des entreprises 2020	2022
Mauléon Viodos	10 000 EH	x	x	x	Réalisation d'une nouvelle STEP	Études de maîtrise d'œuvre 2020	2022
Ascaïn	10 000 EH		x		Schéma directeur assainissement	Finalisation début d'année	2020
Cambo-les-Bains	12 500 EH	x			Schéma directeur assainissement	Finalisation fin d'année	2020
Saint-Palais	9 000 EH	x	x		Travaux d'équipement A2	Travaux à lancer	2020
Bassussarry	8 000 EH	x	x	x	Réhabilitation filière membranaire	Travaux en cours de réalisation	2020
Saint Bernard	5 900 EH	x	x		Création d'une nouvelle station d'épuration	Travaux en cours de réalisation	2021
Briscos	4 000 EH	x			Défaut d'équipement by-pass A2	Travaux d'équipement en commande	2020
Bardos	600 EH	x			Réhabilitation & reconfiguration	Consultation des entreprises	2021
Aroue Ithorrots Olhaïby	500 EH	x			Amélioration de la filière boue	Consultation maîtrise d'œuvre en cours	2020
					Réhabilitation réseau de collecte		2020
Sare Lekaienborda	250 EH	x			Réhabilitation des zones d'infiltration	Procédure en cours	2020

NC = NON-CONFORMITÉ : VOIR PAGE N° 28 AU CHAPITRE « LA PERFORMANCE DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES »  
\*1 PERFORMANCE / \*2 ÉQUIPEMENT / \*3 PRÉ-CONTENTIEUX EUROPÉEN

Tableau n° 4 : Travaux d'amélioration 2020 des stations d'épuration liés aux non-conformités

L'analyse prospective du fonctionnement des installations permet de déterminer les installations d'assainissement qui devront faire l'objet à moyen terme de travaux d'amélioration.

STEP	CHARGE NOMINALE	PROGRAMME D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX PRÉVUS	ÉCHÉANCE
Hélette	300 EH	Réhabilitation	2021
Mendionde	250 EH	Réhabilitation & augmentation de la capacité	2021
Lacarre	160 EH	Réhabilitation	2021
St-Etienne de Baigorry	2 300 EH	Réhabilitation	2022
Irissarry	800 EH	Réhabilitation	2022
Macaye	230 EH	Réhabilitation & augmentation de la capacité	2022
Saint-Michel	170 EH	Réhabilitation & augmentation de la capacité	2022
Bidart	25 000 EH	Réhabilitation & augmentation de la capacité	2024
Bayonne - St-Frédéric	60 000 EH	Réhabilitation & reconfiguration	2025
Hendaye - Armatonde	35 400 EH	Réhabilitation & augmentation de la capacité	2025

Tableau n° 5 : Travaux d'amélioration des stations d'épuration programmés à moyen terme

Le réseau des canalisations représente plus de 80% de la valeur patrimoniale des installations des services d'eau potable, comme d'assainissement. Sa gestion patrimoniale est donc un enjeu fort pour la Communauté Pays Basque.

La durée de maintien en service des conduites peut être longue. En effet, certaines canalisations ayant dépassé leur durée d'amortissement continuent d'assurer correctement leur fonction. Inversement, en raison de leur matériau, de leurs conditions de pose, de leur régime hydraulique, de leur environnement ou de la qualité des eaux, certains tronçons connaissent des avaries et doivent être remplacés précocement.

C'est pourquoi, après avoir consolidé la connaissance de ses réseaux, la collectivité devra définir des règles de maîtrise de son patrimoine, de la hiérarchisation des travaux et préciser le rythme de renouvellement.

En 2019, il est encore difficile de connaître avec exactitude le taux de renouvellement compte-tenu de la connaissance partielle des situations des réseaux en place, comme des travaux réellement exécutés.

Cependant, la planification en 2020 des principales interventions peut être présentée de la manière suivante :

Domaine	Nature des opérations programmées en 2020	Secteur
Eau potable	Étude globale sur la ressource en eau potable	Ensemble du territoire
Eau potable	Renouvellement du réseau AEP - rue Xilintxa - Urrugne	Secteur 1
Eau potable	Renouvellement des réseaux AEP - rue et impasse des Evadés - Hendaye	
Eau potable	Renouvellement des réseaux AEP - Bd Général De Gaulle - Hendaye	
Eau potable	Renouvellement des réseaux AEP - rue des Dunes et Av. Thion de la Chaume - Saint-Jean-de-Luz	
Eau potable	Renouvellement des réseaux AEP - chemin Landatxoia - Urrugne	
Eau potable	Renouvellement des réseaux AEP - rue Suhatxipi - Urrugne	
Eau potable	Interconnexion des réseaux AEP Nive-Helbarron	
Assainissement	Mise en séparatif des réseaux EU - quartier de la gare - Hendaye	
Eau potable	Renouvellement du réseau de transport AEP - Larochevoucauld - Anglet	Secteur 2
Eau potable	Réhabilitation du réservoir Marracq Haut - Bayonne	
Eau potable	Séparation et renouvellement des réseaux AEP - rue Georges Lassalle - Boucau	
Eau potable	Renouvellement des réseaux AEP - secteur Delay, Loeb, Chauron et Paul Prats - Bayonne	
Assainissement	Renouvellement des réseaux EU - rues Bramarie, Politzer, Delvaille, Glize, Lesseps - Bayonne / Boucau	
Assainissement	Renouvellement des réseaux EU - rue Georges Lassalle - Boucau	
Assainissement	Renforcement du poste de pompage Adour et renouvellement des réseaux EU - Anglet	
Assainissement	Réhabilitation des réseaux unitaires - rues Carnot et Jaulerry - Biarritz	
Eau pluviale	Étude d'infiltration des eaux pluviales - plage de Parmentia - Bidart	
Assainissement	Réhabilitation/reconfiguration des réseaux EU amont STEP Mouguerre	Secteur 3
Assainissement	Etude de transfert des effluents St-Frédéric Bayonne sur STEP de Saint Pierre d'Irube / Mouguerre	
Eau potable	Schéma directeur AEP Adour Usruia (20 communes)	Secteur 4
Assainissement	Étude de faisabilité sur la station d'épuration - Arbérats	Secteur 5
Eau potable	Schéma directeur AEP Soule (9 communes)	Secteur 6
Eau potable	Renouvellement des réseaux AEP - Garindein	
Assainissement	Extension du réseau EU - RD 11 - Aroue	
Eau potable	Schéma directeur AEP Garazi-Baigorri (8 communes)	Secteur 7
Assainissement	Étude de faisabilité des stations d'épuration - Anhaux et d'Ossès	
Assainissement	Schéma directeur EU - Aldudes / Banca / Urepel	
Assainissement	Schéma directeur EU - Ur-Garbi (7 communes)	

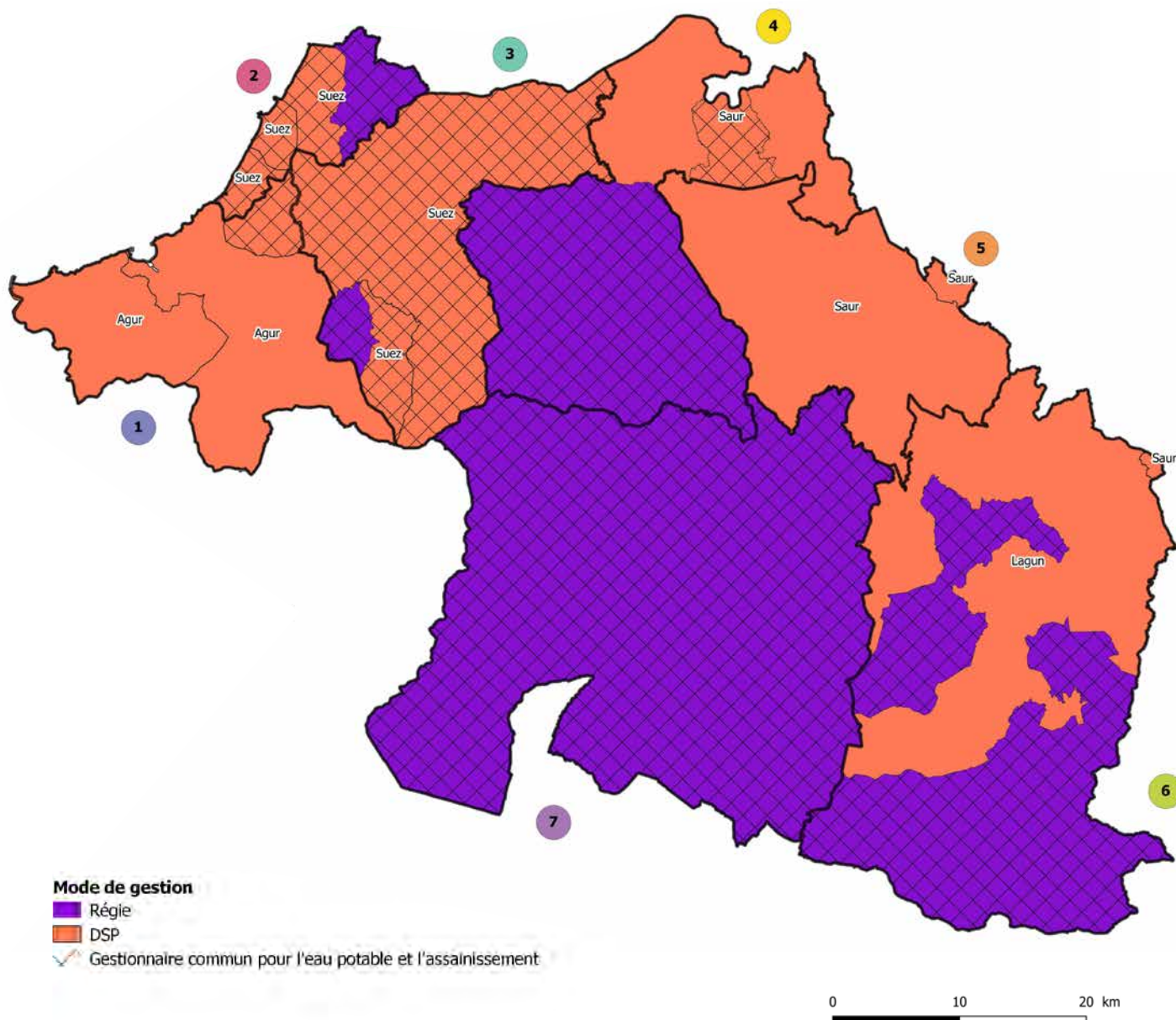


# L'EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS D'EAU POTABLE

L'exploitation des ouvrages d'eau potable doit garantir la qualité distribuée et limiter les pertes sur les réseaux. Cette gestion commence au point de prélèvement d'eau brute dans le milieu naturel, englobe le parcours de l'eau jusqu'au robinet du consommateur en passant par d'éventuelles unités de traitement.

La Communauté Pays Basque assure sur certains territoires l'ensemble des missions par ses propres moyens (gestion en régie) ou fait appel à des prestataires dans le cadre de contrats de délégation de service public (DSP).

# MODES DE GESTION DE L'EAU POTABLE À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNAUTÉ PAYS BASQUE AU 31 DÉCEMBRE 2019



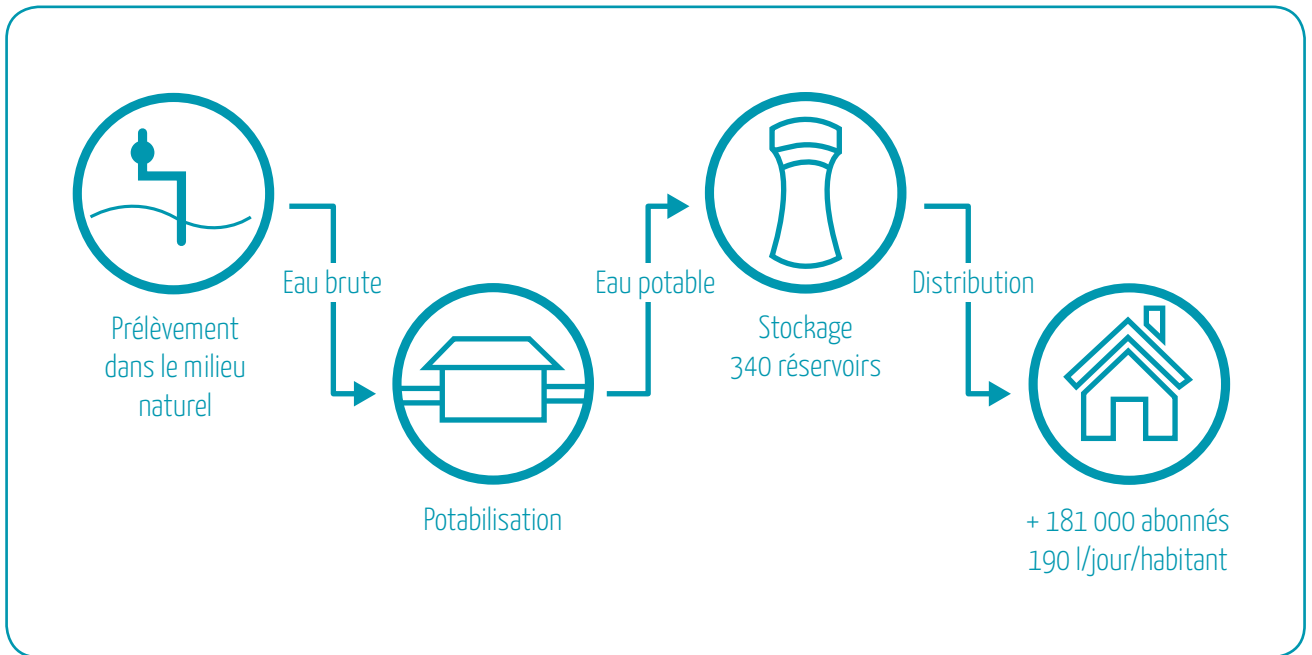


Figure n° 3 : Les différentes étapes du traitement de l'eau potable, du prélèvement à la distribution

**136**   
unités de  
prélèvements

**84,2 %**  
d'indice de protection  
de la ressource — IPR\*

Eau potable		
Mode de gestion	Régie	Délégation
158 communes desservies	72	86
% Population desservie	1/3	2/3

**28,3 millions m<sup>3</sup>**  
produits

**21,4 millions m<sup>3</sup>**  
distribués

**52 %** à partir d'eau souterraine

**1 190 contrôles**  
ARS\*

**97,3 %** de conformité bactériologique  
(32 analyses non-conformes)  
**99,3 %** de conformité physico-chimique  
(8 analyses non-conformes)

# 1. LES EXPLOITANTS DU SERVICE D'EAU POTABLE

Au 31/12/2019, la Communauté Pays Basque assure l'exploitation directe des équipements d'eau potable de 72 communes. Pour les 86 autres communes, elle contrôle 12 contrats de délégation de service public. Ils ont été confiés à 4 entreprises différentes (SUEZ, SAUR, AGUR et LAGUN).

## • Les évolutions au cours de l'année 2019

### 2 reprises en régie

- Secteur 2 : intégration de la zone du Boucau en régie directe à compter du 01/01/2019
- Secteur 2 : production de l'usine de la Nive et des forages d'Anglet en régie avec prestations de service (SUEZ) du 01/10/2019 au 30/09/2024

### 2 nouveaux contrats de délégation de service à paiement public du 01/05/2019

- Secteur 1 : zones de la Bidassoà et de la Nivelles gérées par AGUR jusqu'au 30/04/2027

### 2 reprises de contrat de délégation de service public du 01/01/2019

- Secteur 5 : reprise par la Communauté Pays Basque du contrat de DSP de la société Saur en substitution du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Saleys et des Gaves jusqu'au 01/01/2021 pour la commune d'Osserain-Rivareyte
- Secteur 6 : substitution du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Soule par la Communauté Pays Basque dans le cadre du contrat de DSP actuel (société Lagun) jusqu'au 01/01/2021

## • Les conventions de gestion

Pour 12 communes en régie, l'exploitation est assurée par la commune elle-même sous la forme d'une convention de gestion jusqu'en 2021.

Secteur 3	Souraide
Secteur 6	Alos Larrau Licq-Athérey Sainte-Engrâce
Secteur 7	Bidarray Esterneçuby Irissarry Ossès Saint-Étienne-de-Baïgorry Saint-Michel Saint-Jean-Pied-de-Port

Tableau n°7 : Liste des communes en convention de gestion par secteur



L'expérience acquise sur le contrat de délégation de service public (DSP) concernant l'exploitation du service d'assainissement d'Anglet et de Biarritz engage la Communauté Pays Basque à généraliser les contrats de délégation à paiement public pour tous les nouveaux contrats. Il s'agit d'une forme de contrat où l'ensemble des flux financiers sont centralisés et contrôlés par l'agglomération elle-même. La rémunération du délégataire varie selon le niveau d'atteinte des objectifs de performance attendus.

## 2. LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

### 2.1 Les origines de l'eau

À ce jour la Communauté Pays Basque assure l'exploitation et la surveillance de **136 points de captage**. En 2020, une étude générale sur la ressource sera engagée afin de prioriser les actions à mener.

### 2.2 La protection des ressources

L'indice de protection de la ressource (IPR) traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. Il est de 84,2 /100 (p. 12).

## 2.3 Les volumes prélevés

29,2 millions de m<sup>3</sup> ont été prélevés et déclarés à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG). 52,4% des prélèvements ont été effectués à partir d'eau souterraine : la Communauté Pays Basque cherche à accentuer ses efforts de protection sur le long terme des périmètres autour des captages. Les prélèvements d'eau souterraine ne nécessitent en général qu'une chloration avant une mise en distribution. Le traitement des eaux superficielles est assuré par 5 usines industrielles.

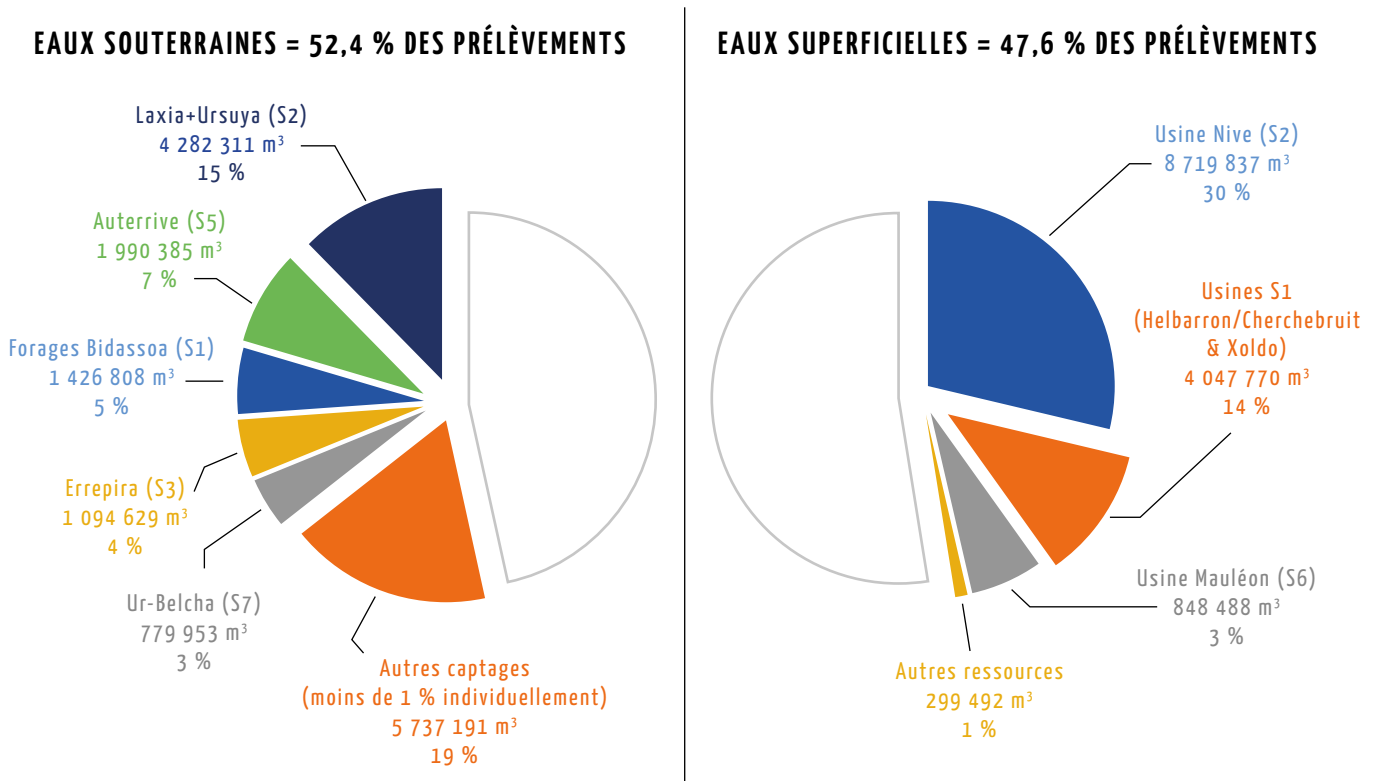


Figure n°4 : Répartition des volumes de prélèvements

## 2.4 Les volumes mis en distribution

La Communauté Pays Basque assure la production de l'intégralité de ses propres besoins. Néanmoins, afin d'assurer une sécurité d'approvisionnement, des échanges d'eau sont définis par convention avec le SYDEC (Syndicat d'équipement des communes des Landes).

VOLUMES MIS EN RÉSEAU		2018	2019
<b>• ORIGINE DE L'EAU POTABLE</b>			
Volumes prélevés		25 982 634 m <sup>3</sup>	29 226 864 m <sup>3</sup>
Volumes produits et mis en distribution	A	25 264 168 m <sup>3</sup>	28 128 626 m <sup>3</sup>
Volumes importés (SYDEC+Navarrenx)	B	390 604 m <sup>3</sup>	616 760 m <sup>3</sup>
<b>• DISTRIBUTION D'EAU</b>			
Volumes exportés (SYDEC+Saleys)	C	477 613 m <sup>3</sup>	545 163 m <sup>3</sup>
Mise en réseau : D=A+B-C	D	25 177 159 m <sup>3</sup>	28 200 223 m <sup>3</sup>

Tableau n°8 : Évolution des volumes mis en distribution par la Communauté Pays Basque



## 3. LES VOLUMES EN DISTRIBUTION

### 3.1 La consommation d'eau potable sur le territoire

La mesure des consommations repose sur un parc de compteurs sur lequel des obligations de renouvellement permettent de garantir la qualité de facturation. A ce jour, plus de 181 000 compteurs de facturation sont en service.

Le taux de conformité du parc est évalué à 85 %. Il correspond aux compteurs de moins de 15 ans ajoutés à ceux de plus de 15 ans ayant été échantillonnés conformes. Le taux de renouvellement est de l'ordre de 2,7 %. Il est à noter que 12 % sont équipés pour assurer une télérelève.

#### • 21,5 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable consommés facturés.

La consommation moyenne inclut tous les usages de l'eau qu'ils soient domestiques ou industriels. Elle est établie à environ 118 m<sup>3</sup> par an et par abonné, soit une consommation moyenne de 190 litres par jour et par habitant.

### 3.2 Les volumes d'eau perdue

La Communauté Pays Basque s'engage dans une gestion raisonnée des ressources. Aussi, elle cherche une limitation des pertes d'eau dans les réseaux. Cette maîtrise s'acquiert par une surveillance accrue du fonctionnement des réseaux (diagnostic permanent sur les secteurs sectorisés, recherche préventive et ponctuelle de fuite). Elle correspond aussi à une optimisation du fonctionnement des différents niveaux de pression et un renouvellement ciblé des équipements.

VOLUMES DISTRIBUÉS		2018	2019
• VOLUMES COMPTÉS VC = VSC+VFC	Vc	20 397 321 m <sup>3</sup>	21 840 094 m <sup>3</sup>
Volume de service comptabilisé	Vsc	25 000 m <sup>3</sup>	60 483 m <sup>3</sup>
Volume comptabilisé abonnés facturés	Vfc 1	20 397 321 m <sup>3</sup>	21 550 040 m <sup>3</sup>
Volume comptabilisé abonnés dégrévés	Vfc 2		229 571 m <sup>3</sup>
• VOLUMES NON COMPTÉS VNC = E+F	Vnc	385 190 m <sup>3</sup>	204 728 m <sup>3</sup>
Volumes non comptés	E	118 290 m <sup>3</sup>	31 734 m <sup>3</sup>
Volume de service estimé	F	266 900 m <sup>3</sup>	175 994 m <sup>3</sup>
• VOLUME AUTORISÉ : VA = VC+VNC	Va	20 782 511 m <sup>3</sup>	22 044 822 m <sup>3</sup>
• MISE EN RÉSEAU	D	25 177 159 m <sup>3</sup>	28 200 223 m <sup>3</sup>
• PERTE EN RÉSEAU : P = D-VA	P	4 394 648 m <sup>3</sup>	6 155 401 m <sup>3</sup>

Tableau n°9 : Évolution des volumes utilisés

## 4. LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN DU RÉSEAU

### 4.1 Le rendement du réseau

Depuis janvier 2012, les pertes d'eau ne doivent pas dépasser 15 % (soit un rendement des réseaux de 85 %). Si l'indice linéaire de consommation (ILC) est inférieur à 100 m<sup>3</sup>/j/km, ces pertes d'eau ne peuvent dépasser 35 % ; ce calcul est exécuté sur chacune des unités de distribution.

Il est possible de suivre l'évolution des rendements de l'ensemble du territoire, comme des différents secteurs d'exploitation.

	SECTEUR 1	SECTEUR 2	SECTEUR 3	SECTEUR 4
	2019	2019	2019	2019
ILC	17,7 m <sup>3</sup> /j/km	29,8 m <sup>3</sup> /j/km	10,8 m <sup>3</sup> /j/km	5,5 m <sup>3</sup> /j/km
Volume de perte	811 000 m <sup>3</sup>	1 382 000 m <sup>3</sup>	944 000 m <sup>3</sup>	693 000 m <sup>3</sup>
Rendement seuil	68 %	74 %	67 %	67 %
Indice linéaire de Perte	2,8 m <sup>3</sup> /j/km	4,8 m <sup>3</sup> /j/km	3,1 m <sup>3</sup> /j/km	1,9 m <sup>3</sup> /j/km
Rendement calculé	86 %	90 %	79 %	74 %

	SECTEUR 5	SECTEUR 6	SECTEUR 7	CAPB
	2019	2019	2019	2019
ILC	4,1 m <sup>3</sup> /j/km	3,4 m <sup>3</sup> /j/km	4,2 m <sup>3</sup> /j/km	10,9 m <sup>3</sup> /j/km
Volume de perte	274 000 m <sup>3</sup>	761 000 m <sup>3</sup>	1 290 000 m <sup>3</sup>	6 155 401 m <sup>3</sup>
Rendement seuil	67 %	67 %	66 %	68 %
Indice linéaire de Perte	1,6 m <sup>3</sup> /j/km	2,6 m <sup>3</sup> /j/km	4,2 m <sup>3</sup> /j/km	3,0 m <sup>3</sup> /j/km
Rendement calculé	86 %	59 %	50 %	79 %

Tableau n°10 : Rendements 2019 par secteur et pour le territoire de la Communauté Pays Basque

Dans le cadre de la maîtrise des fuites, 18% du linéaire du réseau d'eau est en permanence suivi, via des outils de supervision. Pour le reste du linéaire, 10% ont été ponctuellement auscultés en 2019. Des efforts restent à déployer sur le secteur 6 et 7, pour améliorer les moyens de surveillance. La stratégie de gestion des pressions ne peut pas pour l'heure être engagée sur le territoire : un travail est encore à mener sur la précision des informations du patrimoine exploité.

## 5. LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Des analyses et des contrôles permanents permettent de s'assurer de la qualité de l'eau. Une double surveillance est organisée :

- un contrôle sanitaire officiel réalisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), conformément à la réglementation en vigueur (code de la santé publique) 10 à 350 paramètres sont analysés ;
- un programme d'autosurveillance mené par chacun des opérateurs selon les caractéristiques de chaque système de distribution.

Il est à noter que dans bon nombre de petits systèmes de distribution, c'est le contrôle sanitaire qui permet de surveiller le bon fonctionnement de la distribution.

	2018			2019		
	Nb. de prélèvements	Nb. de NC	Tx. conformité	Nb. de prélèvements	Nb. de NC	Tx. conformité
Bactério	1 190	34	97,1	1 211	32	97,3%
Physico	1 190	14	98,8	1 211	8	99,3%

Tableau n°11 : Suivi qualitatif ARS, tous services confondus

On peut noter une assez bonne qualité de l'eau distribuée sur le territoire.

Une amélioration légère des résultats est constatée en 2019 par rapport à 2018.

Presque toutes les non-conformités détectées en 2019 le sont sur les petites installations : des actions immédiates curatives ont permis de lever les anomalies. On en déduit surtout, d'une part la nécessité d'équiper les systèmes les plus sensibles

de chloration garantissant une rémanence de la désinfection tout au long de la distribution, d'autre part celle de sécuriser le fonctionnement des systèmes de chloration par la mise en place d'équipements de surveillance à distance.



#### **Pour tout savoir sur la qualité des eaux**

- [eaupotable.sante.gouv.fr](http://eaupotable.sante.gouv.fr)
- [nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr](http://nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)

Le site internet de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle Aquitaine fournit en effet les résultats des analyses effectuées sur l'ensemble du Pays Basque. L'agence édite un rapport annuel de ses contrôles disponible au téléchargement. Une note de synthèse est également envoyée avec la facture d'eau.

## **6. LES MISSIONS ANNEXES**

### **6.1 L'instruction des demandes d'urbanisme**


Les demandes d'urbanisme génèrent une activité quotidienne. Environ 3 850 demandes ont été instruites afin de conseiller les pétitionnaires dans leurs démarches de raccordement aux réseaux publics d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) reste une compétence communale mais il appartient au service d'eau potable de la Communauté Pays Basque d'apporter son expertise. Elle répond notamment aux interrogations concernant les capacités du réseau au regard des besoins et niveaux de défense possible pour chaque nouvelle opération ou projet d'urbanisme.

### **6.2 G7 : un exercice de gestion grandeur nature**

Lors du sommet du G7 qui s'est déroulé du 24 au 26 août 2019, des mesures d'adaptation des services ont dû être prises. Il s'agissait de pouvoir accompagner les services de l'État tout en maintenant un service à l'utilisateur quotidien.

Les équipes du secteur 2 ainsi que celles de Suez, délégataire de service public sur cette partie du territoire, ont accompagné les services de l'État (agents de la Préfecture et de la Sous-Préfecture) et de la Protection Civile. La sécurisation des lieux du sommet a été menée conjointement : inspection des collecteurs, sécurisation des réservoirs d'eau potable et stations de traitement. Un exercice de crise, piloté par les agents de Suez, a permis de tester différents scénarios et vérifier les contacts ressources. Il a également pu évaluer la bonne coordination de tous face à un événement exceptionnel. Le retour d'expérience a été partagé avec l'ensemble des participants. Il constitue une première base de travail pour se préparer à d'éventuelles crises.

Un contre-sommet du G7 était également prévu sur le secteur transfrontalier des communes d'Hendaye/Urrugne (France) et de Irún (Espagne). Il était organisé du 21 au 23 août 2019 par différentes ONG et divers collectifs. En collaboration avec ces organisateurs et les services de l'État, les agents du secteur 1 ont fourni un accompagnement technique pour l'ouverture des compteurs et l'inspection du réseau d'assainissement du lieu de vie. Ce dernier était aménagé sur le centre de vacances Nestlé à Urrugne, désoccupé depuis plusieurs saisons. 



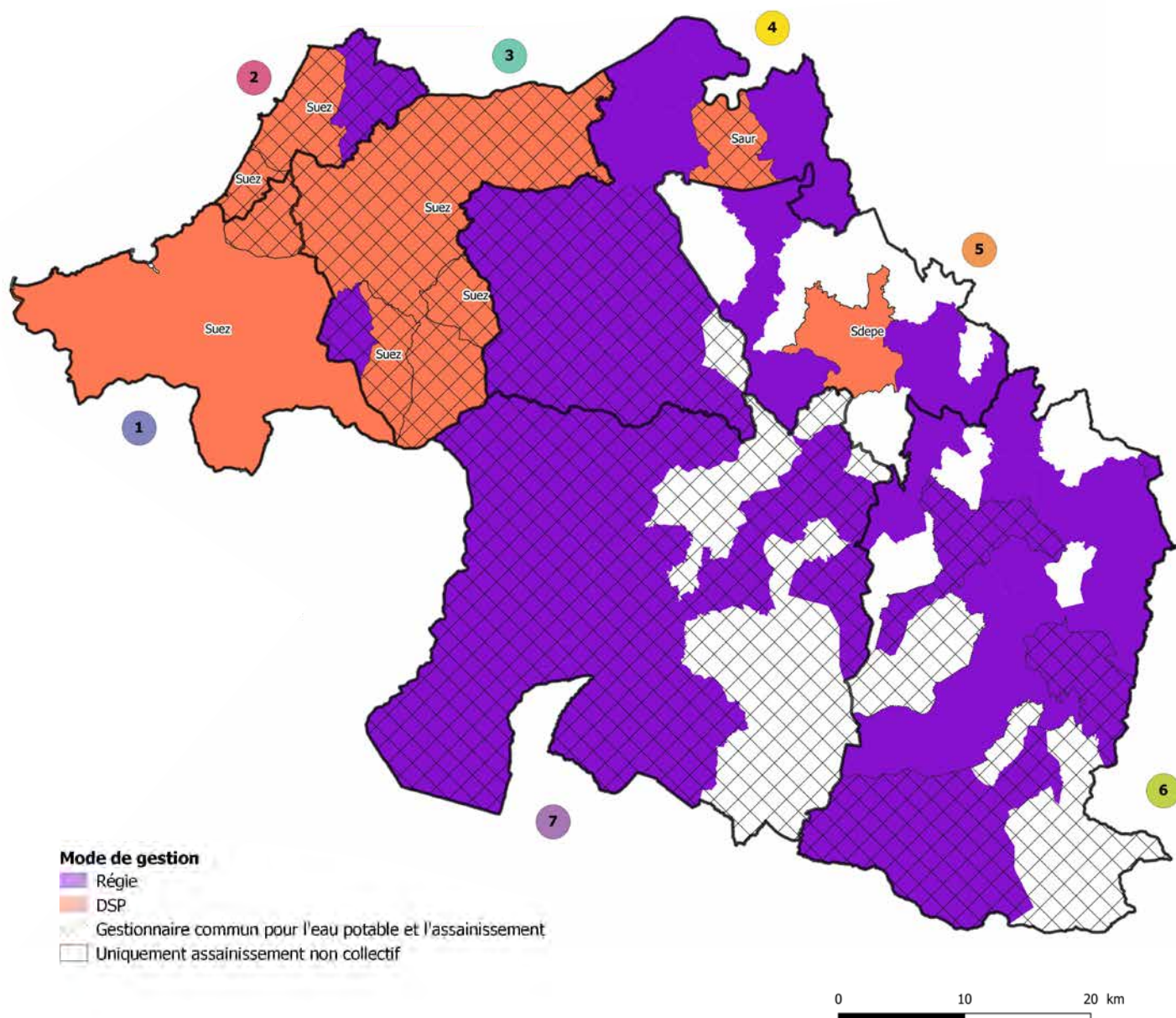
# L'EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**L'**assainissement collectif désigne le système dans lequel les eaux usées sont collectées et acheminées vers une station d'épuration (STEP) pour y être traitées avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

L'exploitation de ce service public d'assainissement collectif est mixte. En effet, la Communauté Pays Basque assure sur certains territoires l'ensemble des missions par ses propres moyens (gestion en régie) ou fait appel à des prestataires dans le cadre de contrats de délégation de service public (DSP).

# RÉPARTITION DES MODES D'EXPLOITATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## AU 31 DÉCEMBRE 2019



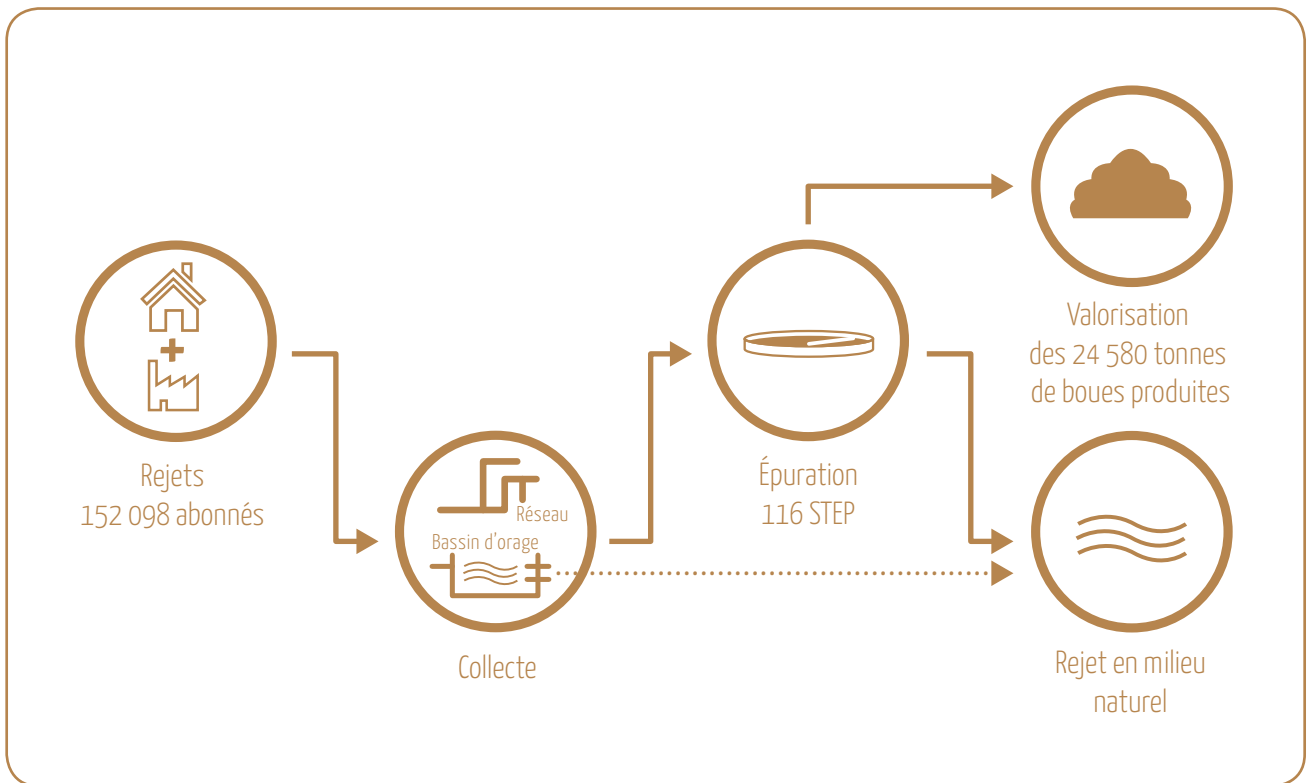


Figure n° 5 : Traitement des rejets au sein des équipements d'assainissement collectif

Assainissement collectif		
Mode de gestion	Régie	Délégation
137 communes desservies	98 (71%)	39 (29%)
% Population desservie	1/3	2/3

**+ de 80%**   
**des eaux usées des habitants  
 sont traitées par des systèmes  
 d'assainissement collectif**

**36,1 millions de m<sup>3</sup>  
 traités en 2019**

**54 % de sur-volume de temps de pluie**

**84 % de volumes traités par les 15 STEP\*  
 de + de 10 000 EH**

**1 049  
 bilans 24 heures**

**80 % de conformité aux arrêtés  
 d'autorisation (213 bilans non conformes\*)**

\*La notion de non-conformité est explicitée à l'article 4.2. Les non-conformités observées sur les bilans concernent principalement des dépassements des valeurs limites sans toutefois atteindre les valeurs rédhibitoires de traitement.

# 1. LES EXPLOITANTS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT AU 31/12/2019

L'exploitation du service d'assainissement collectif couvre les besoins d'environ 261 600 habitants répartis sur 137 communes. La Communauté Pays Basque assure l'exploitation directe des équipements d'assainissement collectif de 98 communes, représentant 1/3 de la population desservie. Pour les 39 autres communes, elle contrôle 9 contrats de délégation de service public qu'elle a confiés à 3 entreprises différentes (SUEZ, SAUR et SDEPE).

L'exploitation de 9 communes en régie est assurée par les communes elles-mêmes sous forme de convention de gestion jusqu'en 2021.

Secteur 3	Souraide
Secteur 7	Bidarray Irissarry Ossès Estérençuby Saint-Michel

Tableau n°12 : Liste des communes en convention de gestion par secteur

Des systèmes de traitement individuels assurent en totalité l'assainissement des eaux domestiques pour les 21 communes restantes (p.38).

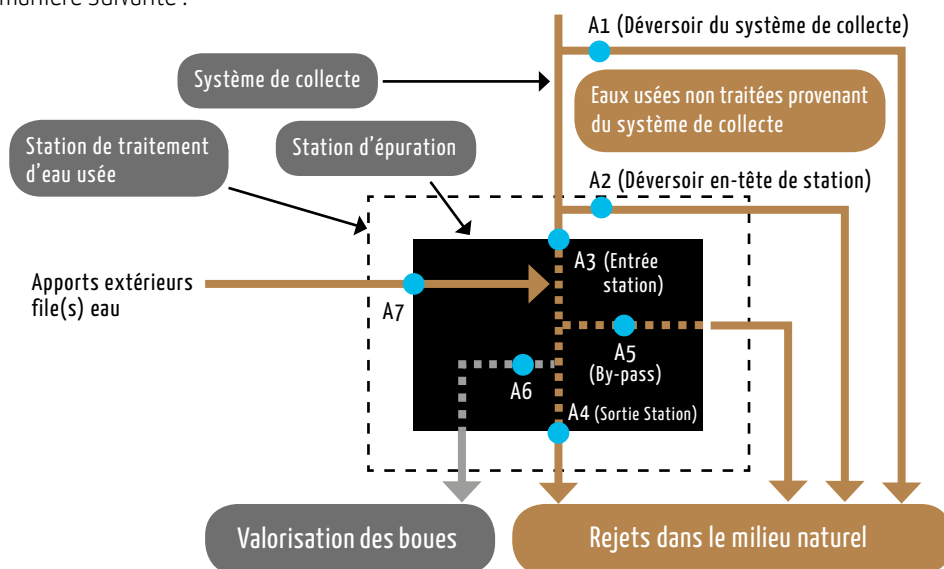
## • Les évolutions au cours de l'année 2019

1 nouveau contrat de délégation de service à paiement public a débuté le 01/05/2019 jusqu'au 30/04/2027 sur l'ensemble du périmètre du secteur 1. L'exploitation a été confiée à SUEZ.

# 2. LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT : UN COUPLE INDISSOCIABLE

Les rejets dans le milieu ne peuvent être maîtrisés qu'à la condition d'une parfaite coordination du fonctionnement en cascade des réseaux de collecte (en limitant les déversements d'eau partiellement ou pas traitées) et des stations d'épuration (en optimisant le traitement des effluents pour les rendre acceptable par le milieu naturel).

C'est pourquoi, la réglementation est venue modéliser les points de contrôles de chacun des 116 systèmes d'assainissement de la manière suivante :



L'indice de connaissance des rejets, défini à partir d'une évaluation croisée de la connaissance physique des déversements possibles, des charges en amont de chaque point, de l'équipement de surveillance des déversoirs, ainsi que du suivi de la pluviométrie, est à ce jour estimé à **94/120**. Cette valeur reste à consolider et son évolution à suivre dans le temps.

## 3. LA COLLECTE DES EAUX USÉES

### 3.1 La conformité de la collecte

Les réseaux sont construits pour canaliser les eaux usées et les eaux pluviales de façon séparative ou unitaire selon le territoire. Dans les deux cas, leur fonctionnement est très impacté par la pluviométrie.

- **Pour le réseau séparatif**, elle génère des flux qui ne sont pas toujours attendus dont les principales causes sont les mauvais raccordements des réseaux d'eaux pluviales ou encore le défaut d'étanchéité des réseaux qui laissent les eaux de nappe s'infiltrer (infiltration).

- **Pour les réseaux unitaires**, elle peut selon son intensité engorger les capacités des unités de traitement en aval.

La collecte des eaux usées s'effectue en écoulement libre (à la différence de l'eau potable qui s'effectue le plus souvent en pression), ce qui engendre des moyens de mesure très particuliers.

Dans un objectif de maîtriser les impacts de rejets, la réglementation impose des obligations de moyens sur les équipements de surveillance (appelée auto-surveillance), ainsi que des obligations de résultats notamment sur les concentrations et les flux maximum pouvant être rejetés selon les sensibilités des milieux récepteurs. Cette obligation qui s'imposait de manière très prégnante sur les stations d'épuration s'applique désormais aux réseaux de collecte en y intégrant le tandem « réseau de collecte-station d'épuration associée ».

C'est pourquoi, l'analyse des indicateurs réglementaires reflète de façon très précise la performance globale qui peut être attendue des exploitants.

**La conformité de la collecte** est évaluée par les services de la police de l'eau de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), à partir des éléments principalement fournis dans le cadre de l'auto-surveillance de fonctionnement pour chacun des 27 systèmes de plus de 2 000 EH (23 % du parc et 90 % des volumes traités).

Elle illustre la capacité des réseaux, en dehors de situations inhabituelles, à acheminer les flux d'eaux usées, en limitant les déversements au milieu naturel, d'une part par temps sec et d'autre part, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 par temps de pluie.

- **Pour le temps sec**, les 27 systèmes d'assainissement > 2 000 EH sont conformes puisque aucun déversement au point A1 (schéma p.32) n'est à déplorer. En effet, il est à ce jour attendu qu'en période sèche (au minimum 48 heures après la dernière pluie), aucun déversement sur le réseau ne soit constaté, sauf en cas de maintenance.

En dehors de l'évaluation réglementaire, sur l'ensemble des systèmes, seul celui d'Aroue dont la charge nominale est de 500 EH a connu des déversements de temps sec non maîtrisés. Des travaux de réhabilitation feront l'objet d'une étude en 2020 pour un démarrage en 2021.

- **Pour le temps de pluie**, le taux de conformité globalisé (indicateur SISPEA P203.3) est déterminé à partir des conformités de chaque système proratisées au flux de pollution. Il permet d'évaluer le respect des maximums autorisés des déversements par la directive ERU.

Le constat de ce taux engage la collectivité à mettre en place un plan d'actions global. En effet, elle agit sur plusieurs axes :


- ▶ structurer sa démarche d'amélioration par la mise en place du diagnostic permanent du fonctionnement des systèmes d'assainissement à l'échelle de son territoire ;

- ▶ mettre en place et contrôler le bon fonctionnement des équipements de mesure des surverses les plus importantes, notamment les déversoirs d'orage (DO) collectant une pollution supérieure à 2000 EH (soit 120 kg DBO5/j) ;

- ▶ déterminer, pour chaque système, conjointement avec la police de l'eau, le critère d'évaluation des tolérances de déversement, parmi les trois possibles réglementairement ;

- ▶ étudier et concevoir des rétentions intermédiaires sur les réseaux afin de limiter les surcharges du réseau.

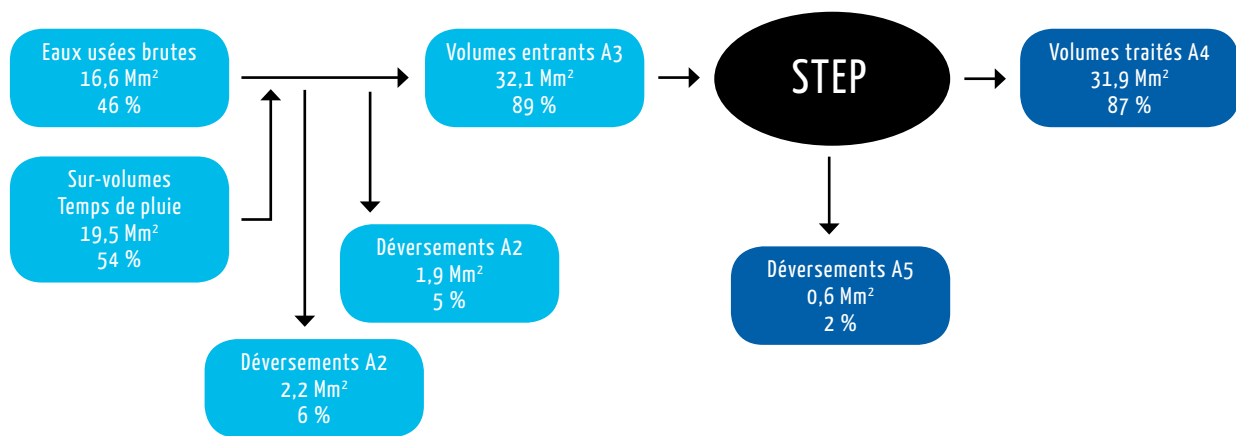
Il est à noter que c'est bien l'évolution de ces indicateurs de collecte qui importe avant leurs valeurs brutes, même si l'atteinte d'une valeur à 100% reste l'objectif absolu.

 **La maîtrise des effluents bruts avant traitement**  
Outre les eaux usées domestiques ou assimilées domestiques (activités artisanales, etc.), le réseau communautaire accepte le traitement d'effluents industriels. À ce jour, 87 raccordements d'effluents industriels sont autorisés.



## 3.2 L'exploitation du réseau

Il est estimé que 36,1 millions de m<sup>3</sup> transitent par les réseaux d'assainissement collectifs



En 2019, près de **54% des volumes** transitant par les réseaux sont des sur-volumes (eaux pluviales dans les réseaux unitaires, eaux claires parasites de captage et d'infiltration).

Avertissement : les chiffres suivants sont issus d'historiques globalisés pour lesquels les données sont parfois indisponibles pour certains sites, ce qui vient fausser les calculs. Il s'agit donc d'indicateurs de tendance qui devront être affinés au fur et à mesure de l'amélioration de la métrologie et de la validation des données déployées sur le territoire.

## 3.3 L'entretien des réseaux

L'entretien préventif des réseaux en service participe à la maîtrise de la collecte. Un certain nombre d'indicateurs permettent d'appréhender la qualité des équipements qui sont mis à disposition des exploitants et les besoins d'adaptation de son entretien.

### • En 2019 :

- > **49 km** de réseaux ont été curés (2,5 % du linéaire) ;
- > **50 km** de conduites ont fait l'objet d'une auscultation caméra afin de déterminer leur qualité et prévoir les travaux indispensables d'entretien, voire de renouvellement ;
- > **92 casses** ont été recensées permettant de calculer un indice de réparation de 0,04 casse/100 km.

• **81 points noirs** sont recensés à ce jour (endroit du réseau nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien : curage, lavage, mise en sécurité), soit un taux de 4,5 points noirs/100 km. Ces points font l'objet d'une attention particulière.

## 4. LA PERFORMANCE DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES

### 4.1 Les volumes traités

Les volumes traités et rejetés au milieu naturel par les stations d'épuration (**STEP**) font l'objet d'une mesure (point réglementaire A4, schéma p.32). L'évolution des volumes est présentée dans le tableau ci-après :

2018	2019
31,8 M m <sup>3</sup>	31,9 M m <sup>3</sup>

Tableau n° 13 : Évolution des volumes traités par les stations d'épuration

Même si les volumes traités semblent stables, il est à ce jour encore difficile de se prononcer sur les évolutions constatées car elles dépendent de multiples facteurs qui ne peuvent être appréhendés qu'au regard d'une analyse pluri-annuelle (pluviométrie, consommations des foyers, etc.)

### 4.2 Trois indicateurs de conformité

Les 3 indicateurs de conformité concernant le traitement des effluents permettent d'analyser le bon fonctionnement des stations d'épuration. Ils sont tous les trois déterminés par les services de la police de l'eau de la Direction départementale

des territoires et de la mer (**DDTM**), à partir des éléments principalement fournis dans le cadre de l'auto-surveillance de fonctionnement.

#### • L'indicateur de conformité de la performance

**81 %** de conformité de la performance des eaux résiduaires urbaines **ERU** (indicateur **SISPEA** P205.3 au prorata de charge entrante)

La conformité à la directive européenne Eaux Résiduaires Urbaines (**ERU**) de 1991 est analysée pour chacun des 89 systèmes de plus de 200 **EH** (77 % du parc), pour lesquels des bilans 24H sont obligatoirement réalisés dans l'année. Cette conformité vient vérifier que le traitement permet d'atteindre, pour un volume journalier entrant inférieur ou égal au débit de référence et hors situations inhabituelles, des rendements ou des concentrations prédéterminés pour les paramètres **DBO5**, **DCO** et **MES** (de façon facultative) et que les by-pass en tête, comme au fil du traitement sont maîtrisés. Elle alerte sur les difficultés d'exploitation des ouvrages.

Une non-conformité de performance des eaux résiduaires urbaines pendant 3 années consécutives ou des by-pass non maîtrisés en tête comme au fil de l'eau, engendrent une non-conformité d'équipement. Elle reflète souvent une inadaptation des équipements.

- ▶ 12 stations d'épuration sont non-conformes.
- ▶ 3 stations font l'objet d'un pré-contentieux européen pour non-respect de la directive **ERU** : Archilua - Saint-Jean-de-Luz, Arcangues - Bassussarry et Viodos - Mauléon.

Ces informations peuvent être complétées par le fait que 80 % des flux traités sont conformes aux exigences européennes.

#### • L'indicateur de conformité d'équipement

**87 %** de conformité d'équipement des eaux résiduaires urbaines **ERU** (indicateur **SISPEA** P204.3 au prorata de charge entrante)

Une non-conformité de performance des eaux résiduaires urbaines **ERU** pendant 3 années consécutives ou des by-pass non maîtrisés en tête comme au fil de l'eau, engendrent une non-conformité d'équipement. Elle reflète souvent une inadaptation des équipements.

7 stations d'épuration sont non conformes sur les équipements (tableau n° 4, p.19).

#### • L'indicateur de conformité des performances de traitement aux exigences locales

**85 %** de conformité des performances de traitement aux exigences locales (indicateur **SISPEA** P254.3 au prorata de charge entrante)

La conformité aux exigences locales (arrêtés préfectoraux spécifiques) est évaluée pour chacun des 65 systèmes d'assainissement (soit 50% du parc) ayant fait l'objet d'une autorisation préfectorale. Elle affine la première conformité de performance **ERU** puisqu'elle prend en compte des exigences de traitement locales plus fortes par la prise en compte de la sensibilité particulière du milieu récepteur des rejets.

- ▶ 84 % des volumes traités par les stations d'épuration en 2019 sont conformes aux objectifs de performance de traitement des arrêtés d'autorisation.
- ▶ 80 % des 1 049 bilans d'autosurveillance réalisés en 2019 sont conformes aux objectifs de traitement.
- ▶ 52 % des stations évaluées par la **DDTM** sont conformes localement.

Les non-conformités aux arrêtés concernent les stations d'épuration traitant plus de 10 000 **EH** (10 d'entre elles) ; celles entre 2 000 et 10 000 **EH** (3 **STEP**) comme celles moins de 2000 **EH** (15 **STEP**). Elles sont dues principalement au fonctionnement trop important des déversoirs d'orages sur les réseaux de collecte (A1, schéma p.32) et en amont immédiat des stations d'épuration (A2, schéma p.32), confirmant l'enjeu des actions à mener pour la réduction des eaux parasites pour l'ensemble des systèmes de la Communauté Pays Basque (p.12).

En outre, les rejets non conformes sont majoritairement dus aux dégradations des performances de traitement lors des épisodes pluvieux (effluent dilué et temps de séjour réduit) et ponctuellement à des insuffisances d'abattement du paramètre phosphore.

## 4.3 La production des boues

Les boues produites dans les stations d'épuration collectives résultent de la mise en œuvre de techniques d'assainissement visant à réduire les quantités de matières solides et de contaminants dans les eaux urbaines résiduaires. Leur gestion passe par la valorisation de leur potentiel agronomique ou énergétique en veillant à l'absence d'effets néfastes sur l'environnement.

- En 2019, 24 580 tonnes de boues ont été produites et en totalité valorisées selon une filière conforme. La production des boues a été valorisée à 16 % en épandage brut agricole (pour 17 **STEP** soit 14,65 % du parc) et 84 % en compostage normalisé (produit fini valorisable en agriculture).

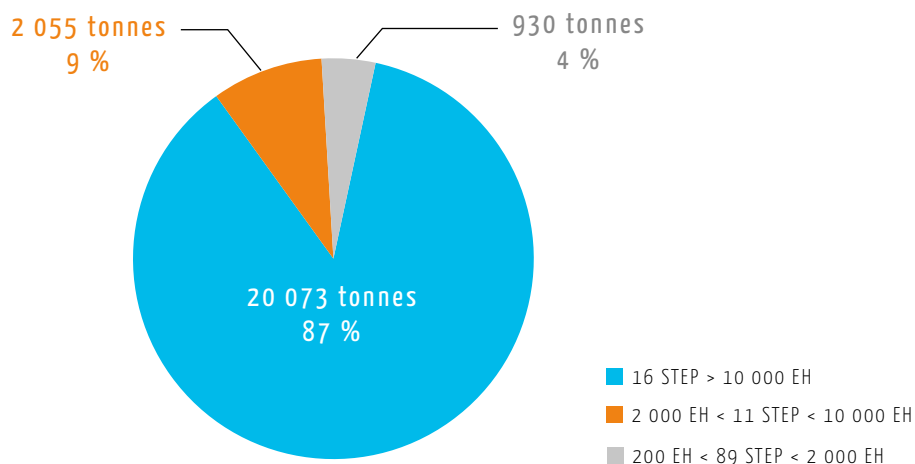


Figure n°6 : Répartition des productions de boues selon les tailles des STEP

- La production des boues est issue à près de 90 % des plus grosses stations d'épuration.

Il est à noter que les stations d'épuration implantées sur les communes de Bayonne, d'Anglet et de Biarritz ont généré à elles seules plus de 42 % de la production des boues du territoire.

## 5. UN DIAGNOSTIC PERMANENT

Le diagnostic permanent est un dispositif de maîtrise du risque qui vise à orienter le programme d'exploitation et d'investissement pour réduire l'impact du système d'assainissement sur le milieu récepteur, avec une périodicité au moins annuelle.

 L'article 12 de l'arrêté du 21 juillet 2015 rend obligatoire la mise en place d'un diagnostic permanent pour les systèmes d'assainissement de plus de 10 000 EH au plus tard au 31 décembre 2020.

Le projet de diagnostic permanent de l'agglomération vise à mettre en place :

- le suivi des systèmes d'assainissement par un bilan de fonctionnement en ligne, actualisé de manière automatisée à partir des données temps réel et métiers ;
- la production à la demande de bilan événementiels de pluie ou d'incident ;
- la production de bilans d'auto-surveillance réglementaires périodiques au format **SANDRE** à partir des données générées automatiquement et validées par opérateur ;
- la production d'indicateurs de suivi permettant l'évaluation des actions du service, la mesure des écarts aux objectifs et la proposition d'actions d'amélioration : ces indicateurs intègrent les indicateurs **SISPEA** concernés et les informations nécessaires à la production du présent rapport.

## 5.1 Diagnostic 2019

Les flux d'informations d'auto-surveillance issus des régies et des délégations de service publics (DSP) sont centralisés et transmis selon le format SANDRE à la police de l'eau.

L'année 2019 a été mise à profit pour actualiser et homogénéiser la production documentaire attendue : Manuel d'Autosurveillance (MAS), Cahiers de vie, Analyse des Risques et des Défaillances (ARD). Une base de données de suivi de l'ensemble des systèmes d'assainissement est venue structurer la connaissance des installations et de leur fonctionnement : caractéristiques des ouvrages, charges raccordées, suivi de conformité, boues, production documentaire.

## 5.2 Prévision 2020

Le premier contrôle des dispositifs d'auto-surveillance sera mis en place en 2020 sur les déversoirs d'orages (DO), les trop pleins des postes de pompage et stations d'épuration. Il aboutira à la validation d'un programme d'amélioration et de mise en place d'équipements complémentaires nécessaires à l'acquisition des données de base du diagnostic permanent.

# 6. LA MAÎTRISE ÉNERGÉTIQUE

Impliquée au même titre que les autres directions dans l'engagement de la Communauté Pays Basque pour un plan climat ambitieux, la Direction générale adjointe Eau, littoral et milieux naturels met en œuvre des outils de suivi des consommations énergétiques. Ces indicateurs devront à terme permettre de prendre des dispositions techniques efficaces pour conjuguer performance des installations et réduction des impacts énergétiques. ▶

Domaine	2018		2019	
<b>Consommation annuelle d'énergie</b>	<b>38 848 069 kWh</b>		<b>39 450 163 kWh</b>	
Usine + Réseau d'eau potable	29 %	11 454 190 kWh	33 %	12 844 888 kWh
Réseau d'assainissement	21 %	8 149 162 kWh	19 %	7 664 952 kWh
Stations d'épuration	50 %	19 244 717 kWh	48 %	18 940 323 kWh
Volume prélevé	25 982 634 m <sup>3</sup>		29 226 864 m <sup>3</sup>	
Consommation / Prélèvements	0,44 kWh/m <sup>3</sup>		0,44 kWh/m <sup>3</sup>	
Volume collecté par les réseaux	34 792 327 m <sup>3</sup>		36 109 367 m <sup>3</sup>	
Volume entrant STEP	31 888 315 m <sup>3</sup>		32 090 631 m <sup>3</sup>	
Consommation STEP / Volume entrant	0,60 kWh/m <sup>3</sup>		0,59 kWh/m <sup>3</sup>	

Tableau n° 14 : Évolution des consommations énergétiques



# L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

**L**orsqu'un immeuble n'est pas desservi par le réseau public d'assainissement collectif, le traitement des eaux usées qu'il produit est assuré par une installation privée d'assainissement individuel dont le propriétaire assure l'entretien régulier et le bon fonctionnement.

Dans un souci de maîtrise de la pollution diffuse du milieu naturel et des nuisances localisées, le législateur a imposé aux collectivités locales de se doter d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC). C'est ainsi que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté Pays Basque est chargée de contrôler les installations d'assainissement non collectif du territoire et d'informer l'ensemble de ses usagers.

**100%**  
**Assainissement  
non collectif** régie



**21 743**  
Installations

**74 %** d'installations sans danger  
sanitaire ou environnemental

**2 789** contrôles réglementaires :

- **881** contrôles de conception
- **243** contrôles d'exécution
- **1 445** contrôles de bon fonctionnement
- **220** contrôles dans le cadre d'une vente

**1 102** avis sur demande d'urbanisme

# 1. PÉRIMÈTRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) exerce **obligatoirement** deux missions :

- le contrôle de conception et d'exécution des travaux des installations d'assainissement non collectif neuves ou à réhabiliter ;
- le contrôle de fonctionnement et d'entretien des installations en service.

Il assure également **de façon facultative**, à la demande du propriétaire et à ses frais :

- l'entretien des installations et le traitement des matières de vidange ;
- la coordination des travaux de réhabilitation des installations sur la base exclusive des critères de sélection définis par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (**AEAG**).

Les agents du service public ne contrôlent que les installations d'assainissement non collectif des eaux usées domestiques ou des eaux usées non domestiques assimilées domestiques (définition réglementaire) d'une capacité inférieure à 200 Équivalent-Habitant (**EH**). La Communauté Pays Basque s'attache à fournir les informations générales et des conseils particuliers aux usagers des systèmes d'assainissement non collectif.

La réglementation actuelle en matière d'assainissement non collectif priorise l'action des pouvoirs publics sur les situations présentant un enjeu fort sur le plan sanitaire ou environnemental. L'objectif est d'atteindre le meilleur ratio coût-efficacité collective. Les transactions immobilières sont considérées comme un vecteur de remise à niveau du parc d'installations.

En 2019, près de **22 000** installations d'assainissement non collectif étaient réparties sur les 158 communes du territoire de la Communauté Pays Basque. Le nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif est estimé à **52 200**, soit environ **17 %** de la population.

L'indice de mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif (**IMOANC**) permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il témoigne de la participation du service à la maîtrise des pollutions domestiques dans les zones non desservies par l'assainissement collectif. En 2019, il est de **140 points sur 140**.

# 2. BILAN DES ACTIVITÉS

**Le contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves ou à réhabiliter** consiste en :

- un examen préalable de la conception au cours duquel le service public d'assainissement non collectif peut fixer des prescriptions techniques pour les études des sols ou le choix de la filière en vue de l'implantation ou de la réhabilitation d'une installation (contrôle de conception) ;
- une vérification de l'exécution des travaux qui évalue la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires (contrôle d'exécution).



Il est à noter que le contrôle de conception est indépendant des procédures d'urbanisme. Il appartient au maître d'ouvrage de solliciter le service public d'assainissement non collectif en amont du dépôt de sa demande de permis de construire ou d'aménager car le délai d'instruction n'inclut pas l'examen préalable de conception ni la fourniture de l'attestation de conformité.

L'avis du Service public d'assainissement (SPANC) a été sollicité sur **1 102** demandes d'urbanismes (354 certificats d'urbanisme, 150 déclarations préalables de travaux, 598 permis de construire et 8 permis d'aménager).

En 2019, **881** contrôles de conception ont été réalisés et **243** contrôles d'exécution ont pu être effectués.

**Le contrôle des installations existantes autres que neuves ou à réhabiliter** consiste en :

- un contrôle périodique de fonctionnement : la vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien des installations, au moins 1 fois tous les 10 ans ;
- un contrôle administratif : la vérification annuelle des modalités et des résultats d'exploitation et d'auto-surveillance transmis par le propriétaire chaque année dans le cas des installations d'assainissement non collectif de plus de 20 Équivalent-Habitant (**EH**).

Fruit de l'histoire des anciennes structures gestionnaires du service public d'assainissement non collectif, la période entre deux contrôles varie d'une commune à l'autre. Il est prévu de définir en 2020 une périodicité commune sur l'ensemble du Pays Basque.

En 2019, **1 445** contrôles périodiques de fonctionnement ont été réalisés.

**220** contrôles périodiques ont été effectués dans le cadre d'une vente. Le code de la construction et de l'habitation prévoit l'obligation de produire un rapport de contrôle des installations d'assainissement non collectif datant de moins de 3 ans.

La baisse des contrôles de fonctionnement (**1665** en 2019 contre **2935** en 2018) s'explique par la mobilisation supplémentaire des agents pour installer la Direction générale adjointe Eau, littoral et milieux naturels, concilier la construction des services et la continuité de service aux usagers. Il est à noter que l'organisation du contrôle administratif des installations d'assainissement non collectif de capacité supérieure à 20 Équivalent-Habitant (**EH**) reste à mettre en place.

#### **Les missions facultatives**

Les missions facultatives recouvrent principalement les prestations proposées pour l'entretien ou l'assistance à l'entretien des installations. Aucun nouveau programme de réhabilitation n'a été engagé en 2019.

### **3. TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est défini réglementairement. Il prend en compte la somme des installations d'assainissement non collectif dont la réalisation des travaux a été contrôlée conforme ou dont le contrôle de fonctionnement a conclu à l'absence de danger sanitaire ou de risque avéré pour l'environnement. Il est rapporté au nombre total d'installations au 31/12/2019. Cette définition traduit l'esprit de pragmatisme technico-économique du dernier arrêté ministériel portant sur la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Les installations d'assainissement non collectif pour lesquelles un danger sanitaire ou un risque environnemental a été constaté sont :

- en zone à enjeu sanitaire ou environnemental, toutes les installations non conformes ;
  - en dehors de cette zone :
- les installations non conformes présentant également un

défaut de sécurité sanitaire (exemple : contact direct avec des eaux usées brutes ou prétraitées) ou un défaut de structure ou de fermeture des ouvrages (exemple : corrosion massive des tampons de la fosse) ;

► les installations situées à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré utilisé pour l'alimentation en eau potable.

**En 2019, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est évalué à 74 %. Cet indicateur est à considérer avec précaution : il sera à consolider sur les exercices à venir. 📌**





## LES USAGERS

**D**ans un souci permanent d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des usagers des services, tout en souhaitant garantir la plus grande proximité, la Communauté Pays Basque a mis en place une démarche de coordination dédiée à la relation à l'utilisateur. En s'appuyant sur les secteurs d'exploitation, elle ambitionne d'harmoniser les modalités de gestion quotidienne des demandes de la population, quel que soit l'exploitant du service concerné.



**9** points d'accueil des usagers assurés  
par la Communauté Pays Basque

**5** délégataires accueillant dans leurs locaux :  
Agur, Suez, Saur, SDEPE, Lagun

## Eau potable

**158** communes

**181 222**  
abonnés



Réclamations  
pour 1000 abonnés  
▶ 8,2

Données spécifiques  
▶ 3,5 interruptions/1000 abonnés

Qualité de service  
▶ 100% de mise en service  
sous 3 jours ouvrables

## Assainissement collectif

**123** communes

**152 098**  
abonnés



Réclamations  
pour 1000 abonnés  
▶ 1,5

## Assainissement non collectif

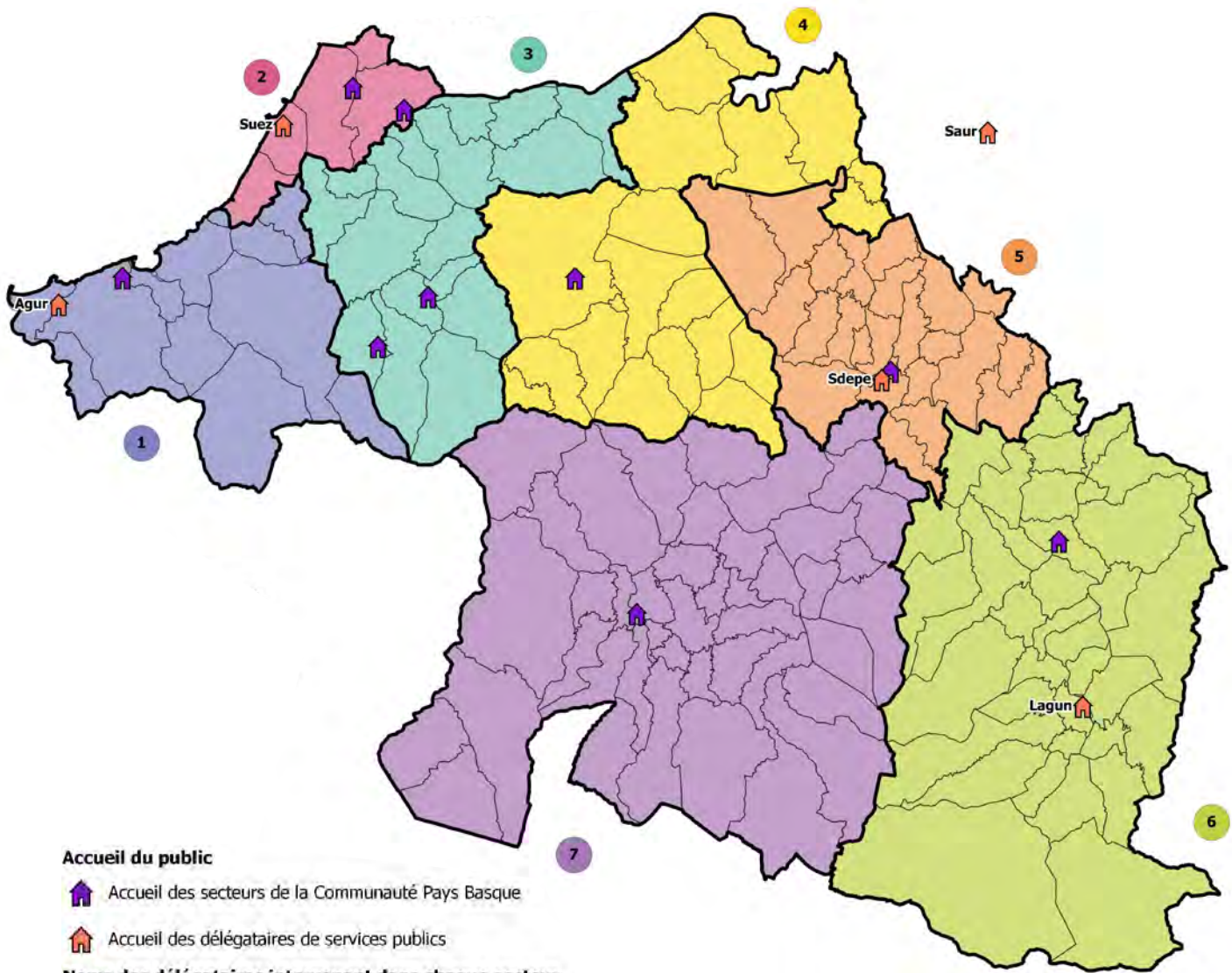
**158** communes

**21 743**  
installations





Réclamations  
pour 1000 abonnés  
▶ 0,4








# IMPLANTATION DES ACCUEILS DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT (INTÉGRANT LES ACCUEILS DES DÉLÉGATAIRES)



## Accueil du public

-  Accueil des secteurs de la Communauté Pays Basque
-  Accueil des délégataires de services publics

## Noms des délégataires intervenant dans chaque secteur

-  1 (DSP eau potable : Agur ; assainissement : Suez)
-  2 (DSP : Suez)
-  3 (DSP : Suez)
-  4 (DSP : Saur)
-  5 (DSP eau potable : Saur ; assainissement : Sdepe)
-  6 (DSP eau potable : Lagun et Saur)
-  7 (pas de DSP)

0 10 20 km

# 1. LA POPULATION DESSERVIE ET LE NOMBRE D'USAGERS

En 2019, la population totale des 158 communes du Pays Basque était de 308 323 habitants (données INSEE). Ce nombre est à distinguer du nombre d'habitants qui sont desservis par les services d'eau potable et d'assainissement, comme du nombre d'abonnés desservis.

En effet, la notion de **population desservie** permet d'apprécier, sur la base de la population permanente et saisonnière des communes, le nombre d'habitants ayant accès, selon le cas, à un réseau de distribution d'eau potable et/ou de collecte d'eaux usées. Pour l'assainissement non collectif, il prend en compte le nombre d'habitants situés en zonage d'assainissement non collectif.

Le nombre d'abonnés correspond quant à lui au comptage réel des contrats pour lesquels un service est rendu. Par conséquent, un abonné peut correspondre à un foyer seul, à plusieurs logements notamment dans le cas d'immeubles non individualisés, ou encore à des activités commerciales, artisanales ou industrielles.

Couvrant désormais l'ensemble du territoire du Pays Basque, le service d'eau potable comptabilise au 31/12/2019, **181 222** abonnés, celui de l'assainissement collectif **152 098**. Le service d'assainissement non collectif comptabilise **21 743** installations.

## 2. DES SERVICES DE PROXIMITÉ

Pour toute question relative aux services d'eau potable et d'assainissement, l'utilisateur est invité à prendre contact avec l'exploitant (coordonnées rappelées sur chaque facture). Selon la commune et la compétence, le mode de gestion du service est différent.

**14 points d'accueil** sont répartis sur le territoire : 9 points sont gérés en régie et 5 en délégation de services publics (**DSP**). En collaboration avec la Mission Accessibilité de la Communauté Pays Basque, un recensement a débuté pour dresser un constat de l'état de l'accessibilité des différents bâtiments et locaux de la collectivité. Outre l'aspect réglementaire concernant l'accessibilité physique, la Commission accompagne également les initiatives concernant

l'accessibilité numérique et organise des formations de sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Les partenaires délégataires offrent depuis plusieurs années des commodités dématérialisées via des plateformes dédiées et la Communauté Pays Basque envisage de créer une agence en ligne.

Le **site internet de la Communauté Pays Basque** dispose actuellement d'une rubrique EAU. Cet outil d'information générale présente les compétences et démarches liées au grand cycle de l'eau. Des actualités des services de l'eau et de l'assainissement y sont relayées. Le site internet fournit donc toutes les informations utiles pour faciliter les démarches des usagers. Il met à disposition numériquement les principales publications (**RPQS**, règlements de service, ...). Un formulaire de contact est également disponible pour toute question.



L'harmonisation des pratiques à l'échelle du territoire, que le service soit géré en régie ou par un délégataire, engagée en 2019 doit aboutir à la formalisation d'un règlement d'eau potable et d'un règlement d'assainissement unique dès 2020.

Une **commission consultative des services publics locaux** (CCSPL) se réunit au moins une fois par an. Elle intègre des représentants des associations d'usagers ou de protection de l'environnement (UFC Que choisir, CADE, SEPANSO, etc.). Elle donne un avis sur l'évolution des modes de gestion et est informée des activités des services.

Pour l'**information de proximité** concernant toute perturbation du fonctionnement des services, les exploitants veillent à informer au plus tôt les usagers de ces événements ponctuels. Des lettres d'informations type « flash infos » sont rédigées avec les communes concernées et distribuées dans les boîtes aux lettres. Une information dynamique peut être également transmise par SMS ou par messagerie électronique quand les usagers l'ont souhaité et que l'exploitant en a les moyens techniques.

La collectivité et ses délégataires mettent également en œuvre des outils de prise en charge de toutes les réclamations. Il s'agit d'améliorer le circuit de réponse mais aussi de permettre une évolution au service de la qualité de service rendu.

En 2019, 1551 réclamations ont été comptabilisées.

## • EAU POTABLE

Nombre de réclamations en EAU POTABLE Hors prix	
La qualité de l'eau (eau blanche, eau sâle, goût, ...)	86
La qualité de fonctionnement du réseau (arrêt d'alimentation, dégât des eaux en domaine privé, ...)	38
La relation clientèle (contrat, facturation, ...)	1 357
TOTAL	1 481
Nombre d'abonnés	181 222
<b>Nombre de réclamations/1000 abonnés</b>	<b>8,2</b>

Tableau n° 15 : Nombre de réclamations EAU POTABLE Hors prix

## • ASSAINISSEMENT

Nombre de réclamations en ASSAINISSEMENT Hors prix	
La qualité de l'eau (odeurs, bruit, ...)	1
La qualité de fonctionnement du réseau (débordement en domaine privé, ...)	26
La relation clientèle (contrat, facturation, ...)	203
TOTAL	230
Nombre d'abonnés	152 098
<b>Nombre de réclamations/1000 abonnés</b>	<b>1,5</b>

Tableau n° 16 : Nombre de réclamations en ASSAINISSEMENT Hors prix

## 3. LES FACTURES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Les règlements de service, pièces maîtresses des relations avec l'utilisateur, définissent notamment les modalités de facturation des prestations. Ils précisent également l'ensemble des voies de recours en cas de difficultés de paiement. Les règlements de service harmonisés de l'eau potable et de l'assainissement doivent paraître en 2020. En 2019, ce sont encore les modalités pré-existantes qui ont été mises en œuvre. Cela a nécessité d'intégrer, pour les services en régie, toutes les variétés tarifaires dans une application unique pour permettre une facturation maîtrisée sur ces périmètres.

Pour le paiement des factures, les différents types de paiement automatique (prélèvement à l'échéance, prélèvement mensuel, TIP) ont été mis en place sur la majorité du territoire que la gestion soit en régie ou en délégation.


Les familles en difficultés financières ont pu solliciter leurs exploitants pour trouver une assistance adaptée pour le paiement de leurs factures. C'est ainsi que :

- 100 abonnés ont pu bénéficier du dispositif fonds de solidarité logement (FSL) ;
- 80 remises gracieuses ont été accordées pour des foyers qui ne répondaient pas aux critères du dispositif FSL.

De plus, pour favoriser l'accès à l'eau pour tous, et notamment pour les plus démunis, la loi Brottes de 2013 avait ouvert la possibilité d'expérimenter la tarification éco solidaire. La loi des finances de 2019 a prorogé jusqu'en 2021 cette disposition pour les collectivités déjà participantes.

Un tel dispositif existe aujourd'hui sur le secteur de Bayonne et du Boucau. Il se traduit par l'application de tarifs réduits sur les parts fixes et les parts variables de l'eau et par une incitation à économiser l'eau (distribution de kit d'économie d'eau) pour les foyers dont les revenus ne dépassent un seuil fixé pour l'octroi d'une aide sur l'énergie.

- À Bayonne, 2 035 familles ont pu bénéficier du dispositif, dont 86% d'utilisateurs directement abonnés au service et 14% de familles payant l'eau dans leurs charges collectives. L'aide globale est de 87 757 € TTC, soit une assistance moyenne ramenée à l'année de 30 € TTC par famille.

- Au Boucau, 164 foyers ont bénéficié de l'abattement de l'abonnement, représentant un montant global de 4 671 € TTC pour ce territoire. L'aide ramenée à l'année est de 28 € TTC par famille. 



# LES MOYENS FINANCIERS

Le présent chapitre a pour ambition de rendre compte des moyens financiers déployés en 2019.

**A** dressés à l'évolution des compétences de la Communauté Pays Basque, ils permettent le bon fonctionnement et la qualité des réalisations.

Aux côtés d'un budget principal, des budgets spécifiques sont établis avec leur dépenses et recettes tenus selon une nomenclature comptable spécifique. Celle-ci est imposée aux services d'eau par l'instruction comptable M49.

# 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les services d'eau potable et d'assainissement sont des Services Publics à Caractère Industriel et Commercial (**SPIC**) par qualification légale. À ce titre, le régime budgétaire et comptable est spécifique. C'est ainsi que les services publics d'eau et d'assainissement doivent respecter les deux principes suivants :

- le budget de chaque **SPIC** doit être équilibré en recettes et en dépenses (art.L.2224-1 du CGCT) et faire l'objet d'un budget et d'une comptabilité distincts de ceux de la collectivité de rattachement ;
- le financement de chaque **SPIC** doit être assuré essentiellement par l'usager, dans un cadre prenant en compte la valeur économique du service rendu.

Ces principes directeurs, propres aux **SPIC**, ont pour effet d'imposer à la Communauté Pays Basque la création et la gestion de 7 budgets annexes : 3 pour la gestion en régie des services d'eau potable d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif, 2 pour les délégations de service public (**DSP**) avec droits à déduction de la TVA et 2 pour les délégations de service public (**DSP**) sans droits à déduction de la TVA, sur les compétences en eau potable et en assainissement collectif.



## Transfert de droit à déduction de la TVA

Les collectivités qui, pour l'exploitation d'un service public en délégation mettent à disposition de l'exploitant les investissements qu'elles ont réalisés, sont assujetties à la TVA lorsque cette mise à disposition intervient à titre onéreux. Antérieurement, elles étaient considérées comme intervenant en tant qu'autorité publique et non assujetties à ce titre.

Par conséquent, ces collectivités peuvent déduire la TVA grevant les dépenses engagées pour la réalisation de cette activité selon les modalités prévues par le droit commun et la procédure de transfert est désormais limitée aux seules hypothèses dans lesquelles les investissements sont mis à la disposition du délégataire à titre gratuit ou contre une redevance trop faible pour établir un lien direct entre la rémunération et la mise à disposition.

Ces règles s'appliquent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 avec certaines mesures de transition pour les redevances afférentes à des contrats conclus avant cette date.

Ces différents budgets sont soumis à un plan comptable spécifique conforme à la classification définie par l'instruction **M49**.

	Type	Périmètre	
Eau potable	BA 20	Régie	Liste des territoires en régie en eau potable disponible dans le chapitre 4
	BA 21	DSP	S1-Contrats finis au 01/05/2019 ; S2-Anglet ; S2-Biarritz ; S-2 Bidart ; S-4 Pays Bidache
	BA 22	DSP déduction droits à TVA	S1-Bidassoa ; S1-Nivelle ; S3-Espelette ; S3-Nive-Adour ; S5-Pays de Mixe ; S6-Soule
Assainissement collectif	BA 23	Régie	Liste des territoires en régie en assainissement disponible dans le chapitre 5
	BA 24	DSP	S1-Contrats finis au 01/05/2019 ; S2-Anglet/Bidart
	BA 25	DSP déduction droits à TVA	S1-Secteur1 ; S2-Bidart ; S3-Espelette ; S3-Nive-Adour ; S3-Cambos-les-Bains ; S4-Pays de Bidache ; S5-Saint-Palais
Assainissement non collectif	BA S	Régie	Ensemble du territoire

Tableau n° 17 : Typologie des budgets annexes



## M49

Le plan de comptes est une adaptation conforme du plan comptable général de 1999 (PCG), intégrant certaines spécificités des services d'eau et d'assainissement (article 52 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962).

Il est présenté selon une structure décimale en huit classes de comptes :

- **comptes de bilan** (classe 1 = comptes de capitaux ; classe 2 = comptes d'immobilisation ; classe 3 = comptes de stocks et en cours ; classe 4 = comptes de tiers ; classe 5 = comptes financiers). Ils retracent le patrimoine du service et permettent d'apprécier son évolution (actif), ainsi que la manière dont sa situation financière se trouve affectée par les résultats de son activité et par la composition de son financement (passif).

- **comptes de résultat** (classe 6 = comptes de charges et classe 7 = comptes de produits). Le compte de résultat distingue les charges et les produits. Il permet d'apprécier l'activité du service au cours de l'exercice concerné.
- **comptes spéciaux** (classe 8). Les comptes spéciaux ont pour objet de présenter des informations que ne donne pas la comptabilité générale.
- **comptes analytiques** (classe 9). Lorsque le service a choisi de tenir sa comptabilité analytique en utilisant les comptes de la classe 9, les opérations sont enregistrées dans ces comptes selon les critères qui lui sont propres.

Enfin, la réglementation impose que chaque service public d'eau et d'assainissement dispose de son propre compte de disponibilités au Trésor (instruction n° 01-049-MO du 17 mai 2001 et circulaire n° NOR/INT/B/89/00169/C du ministère de l'intérieur publiée en annexe de l'instruction n° 89-68 MO du 19 juillet 1989).

## 2. LA BALANCE DES COMPTES

### 2.1 Les capacités budgétaires

Les comptes dégagent un résultat d'exploitation qui permet d'autofinancer les investissements et de rembourser les emprunts.

Les récapitulatifs de l'exécution budgétaire ci-dessous retracent les mouvements financiers pour les trois compétences. Les flux inter-budgets liés aux changements de mode de gestion et/ou fin de contrat limite l'intérêt du calcul de l'épargne brute par budget et toute analyse financière de cet exercice. Il est cependant possible de constater les résultats des différents budgets comme précisés dans les tableaux ci-dessous. L'intégralité des mouvements budgétaires sont disponibles en annexes (p.68).

### • La compétence eau potable

EAU POTABLE GESTION DIRECTE	REPORTS DE L'EXERCICE N-1 (002/001)	RÉSULTATS D'EXÉCUTION 2019	RÉSULTATS AU 31/12/2019 (A)	RESTE À RÉALISER (B)	RÉSULTATS CUMULÉS (A+B)
Exploitation	2 449 855,80	2 516 429,34	4 966 285,14	- 114 083,61	4 852 201,53
Investissement	- 466 027,56	229 705,49	- 236 322,07	- 1 542 572,53	- 1 778 894,6
<b>Total</b>	<b>+ 1 983 828,24</b>	<b>+ 2 746 134,83</b>	<b>+ 4 729 963,07</b>	<b>- 1 656 656,14</b>	<b>+3 073 306,93</b>

Tableau n° 18 : Résultats du budget BA20 Eau Potable en régie

EAU POTABLE GESTION DÉLÉGUÉE	REPORTS DE L'EXERCICE N-1 (002/001)	RÉSULTATS D'EXÉCUTION 2019	TRANSFERT OU INTÉGRA° RÉSULTAT PAR OONB	RÉSULTATS AU 31/12/2019 (A)	RESTE À RÉALISER (B)	RÉSULTATS CUMULÉS (A+B)
Exploitation	1 546 170,59	425 199,88		1 971 370,47	- 1425	1 969 945,47
Investissement	2 300 525,17	- 774 371,6	- 704 561,78	8 21 591,79	- 984 084,07	- 162 492,28
<b>Total</b>	<b>+ 3 846 695,76</b>	<b>+ 2 746 134,83</b>	<b>- 704 561,78</b>	<b>+ 2 792 962,26</b>	<b>- 985 509,07</b>	<b>+ 1 807 453,19</b>

Tableau n° 19 : Résultats du budget BA21 Eau Potable en DSP sans droit à déduction de TVA

EAU POTABLE GESTION DÉLÉGUÉE TDD TVA	REPORTS DE L'EXERCICE N-1 (002/001)	RÉSULTATS D'EXÉCUTION 2019	RÉSULTATS AU 31/12/2019 (A)	RESTE À RÉALISER (B)	RÉSULTATS CUMULÉS (A+B)
Exploitation	846 165,51	3 064 416,9	3 910 582,42	- 58 249,52	3 852 332,9
Investissement	- 1 674 695,09	1 680 482,52	5 787,43	- 1515 660,79	- 1 509 873,36
<b>Total</b>	<b>- 828 529,58</b>	<b>+ 4 744 899,43</b>	<b>+ 3 916 369,85</b>	<b>- 1 573 910,31</b>	<b>+ 2 342 459,54</b>

Tableau n° 20 : Résultats du budget BA22 Eau Potable en DSP avec droit à déduction de TVA

\*OONB : transfert ou intégration du résultat par opération ordre non budgétaire lié au fait du transfert de résultat de l'exploitation de l'usine de la Nive et des forages d'Anglet vers le budget BA20 en régie (fin du contrat de DSP au 30/09/2019)



## • La compétence assainissement collectif

ASSAINISSEMENT COLLECTIF GESTION DIRECTE	REPORTS DE L'EXERCICE N-1 (002/001)	RÉSULTATS D'EXÉCUTION 2019	RÉSULTATS AU 31/12/2019 (A)	RESTE À RÉALISER (B)	RÉSULTATS CUMULÉS (A+B)
Exploitation	1 396 418,03	1 503 578,38	2 899 996,41	- 115 640,34	2 784 356,07
Investissement	1 565 281,43	1 542 735,37	3 108 016,8	- 2 743 795,12	364 221,68
<b>Total</b>	<b>+ 2 961 699,46</b>	<b>+ 3 046 313,75</b>	<b>+ 6 008 013,21</b>	<b>- 2 859 435,46</b>	<b>+ 3 148 577,75</b>

Tableau n° 21 : Résultats du budget BA23 Assainissement collectif en régie

ASSAINISSEMENT COLLECTIF GESTION DÉLÉGUÉE	REPORTS DE L'EXERCICE N-1 (002/001)	RÉSULTATS D'EXÉCUTION 2019	RÉSULTATS AU 31/12/2019 (A)	RESTE À RÉALISER (B)	RÉSULTATS CUMULÉS (A+B)
Exploitation	0,00	266 434,77	266 434,77	- 7 710,00	258 724,77
Investissement	- 4 717 306,84	6 297 023,60	1 579 716,76	- 1 635 478,14	- 55 761,38
<b>Total</b>	<b>- 4 717 306,84</b>	<b>+ 6 563 458,37</b>	<b>+ 1 846 151,53</b>	<b>- 1 643 188,14</b>	<b>+ 2 020 963,39</b>

Tableau n° 22 : Résultats du budget BA24 Assainissement collectif en DSP sans droit à déduction de TVA

ASSAINISSEMENT COLLECTIF GESTION DÉLÉGUÉE TDD TVA	REPORTS DE L'EXERCICE N-1 (002/001)	RÉSULTATS D'EXÉCUTION 2019	RÉSULTATS AU 31/12/2019 (A)	RESTE À RÉALISER (B)	RÉSULTATS CUMULÉS (A+B)
Exploitation	5 420 198,44	3 984 643,7	9 404 842,14	- 27 757,21	9 377 084,93
Investissement	499 649,46	1 512 052,91	2 011 702,37	- 2 364 163,78	- 352 461,41
<b>Total</b>	<b>5 919 847,9</b>	<b>+ 5 496 696,61</b>	<b>+ 11 416 544,51</b>	<b>- 2 391 920,99</b>	<b>+ 9 024 623,52</b>

Tableau n° 23 : Résultats du budget BA25 Assainissement collectif DSP avec droit à déduction de TVA

## • La compétence assainissement non collectif

ASSAINISSEMENT COLLECTIF GESTION DÉLÉGUÉE TDD TVA	REPORTS DE L'EXERCICE N-1 (002/001)	RÉSULTATS D'EXÉCUTION 2019	RÉSULTATS AU 31/12/2019 (A)	RESTE À RÉALISER (B)	RÉSULTATS CUMULÉS (A+B)
Exploitation	432 179,08	80 772,61	512 951,69	- 21 120,46	491 831,23
Investissement	516 452,61	- 48 978,56	467 474,05	- 87 650	379 824,05
<b>Total</b>	<b>+ 948 631,69</b>	<b>+ 31 794,05</b>	<b>+ 11 416 544,51</b>	<b>- 108 770,46</b>	<b>+ 871 655,28</b>

Tableau n° 24 : Résultats du budget Assainissement non collectif

### 2.2 Les charges de siège

Les services généraux de la Communauté Pays Basque interviennent pour le compte des activités de l'eau potable et de l'assainissement, notamment sur les domaines des ressources humaines, du système d'information, des achats mais aussi de l'organisation des décisions de l'organe délibérant.

Ces dépenses font donc l'objet de refacturation. La mise en place d'une comptabilité analytique permettra à moyen terme de pouvoir suivre et analyser ces charges de siège.

### 2.3 Les recettes liées aux subventions

Les engagements des services d'eau et d'assainissement sont accompagnés principalement par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (**AEAG**), le département des Pyrénées-Atlantiques, la région Nouvelle-Aquitaine via les contrats de plan Etat-Région, et par la Communauté européenne.

Il est à noter qu'en 2019, 80 % des subventions acquises ont concerné les travaux d'équipement d'assainissement.

### 2.4 L'endettement

Conformément aux obligations de transparence, il est possible de suivre l'évolution des indicateurs d'endettement des différents services.

		Capital restant dû au 31/12/2019	Capital	Intérêt
Eau potable	Régie	12 113 074	1 155 851	360 437
	DSP HT	11 177 491	522 027	275 783
	DSP avec DDT	6 300 510	854 170	438 308
Assainissement collectif	Régie	30 293 576	2 147 870	1 207 031
	DSP HT	43 847 780	3 118 384	1 016 126
	DSP avec DDT	13 664 391	1 484 539	406 871
Assainissement non collectif	Régie	0		
		Annuités de l'exercice 2019	Épargne Brute	Durée théorique de désendettement
Eau potable	Régie	1 516 288	4 324 652	2,8 ans
	DSP HT	797 810	1 811 043	6,2 ans
	DSP avec DDT	1 292 478	4 403 161	1,4 ans
Assainissement collectif	Régie	3 354 901	3 784 184	8 ans
	DSP HT	4 134 511	3 172 000	13,8 ans
	DSP avec DDT	1 891 410	6 337 069	2,2 ans
Assainissement non collectif	Régie	0		

Tableau n° 25 : État des capacités de désendettement par budget

## 3. LES TARIFS

Comme nous l'avons vu précédemment, les recettes, couvertes quasiment en totalité par les redevances, doivent permettre de couvrir les dépenses de fonctionnement mais également celles qui doivent être engagées en investissement pour répondre aux exigences réglementaires et aux ambitions de la Communauté Pays Basque.

### 3.1 Un état des lieux

En 2019, un état des lieux des tarifs a été réalisé sur le territoire Pays Basque. Il a permis de préciser le cadre juridique et réglementaire, d'analyser les dispositifs en vigueur, les valeurs tarifaires et les assiettes correspondantes.

L'héritage de situations passées a abouti à constater une forte hétérogénéité des factures d'eau et d'assainissement. Une étude poussée permettra d'analyser dans le détail la situation actuelle.

Il est à noter que la structuration tarifaire 2020 reste identique à celle de 2019. Ainsi, tous les tarifs en régie sont restés identiques. Les tarifs correspondants aux redevances revenant aux délégataires ont suivi une évolution conformément aux dispositions prévues par chacun des contrats.



Les tarifs pratiqués sont disponibles sur demande auprès de votre exploitant local ou de la Communauté Pays Basque.

AEAG > voir glossaire

### 3.2 Vers une convergence tarifaire

L'étude tarifaire engagée en 2019 doit aboutir à la définition d'une stratégie relative à la convergence tarifaire et sa structuration, avec la définition d'un éventuel tarif d'équilibre cible et d'échéance à tenir. Elle fera l'objet d'une délibération cadre en 2020.

### 3.3 Le cas particulier de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est une contribution financière au service public. Elle est facturée aux propriétaires de logements ou de locaux au moment du raccordement de leurs bâtiments, extensions ou réaménagements au réseau de collecte dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Sur 30,3 millions d'euros HT de facturation aux usagers, la PFAC collectée en 2019 d'un montant de 2,47 millions HT représente 7,4% des recettes de redevance d'assainissement facturées aux usagers.

55 communes ont facturé en 2019 la PFAC conformément aux modalités définies par les territoires qui l'appliquaient avant le transfert :

Secteur	Nombre de communes	Montant H.T.
S1	12	988 452,80
S2	5	865 926,00
S3	14	563 641,00
S6	6	27 000,00
S7	18	31 227,28
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>2 476 247,08</b>

Tableau n° 26 : Redevance de PFAC collectée en 2019

Le niveau de recettes PFAC constaté en 2019 est inférieur aux prévisions budgétaires. En effet, la fiabilité des données informatiques d'urbanisme transmises à la Communauté Pays Basque reste un point sensible : la collectivité tend vers des améliorations dès 2020 afin de combler les retards d'analyse.

# ANNEXES

# SOMMAIRE

<b>Table des illustrations</b> .....	54
<b>Bilans de qualité de l'Agence Régionale de Santé par unité de distribution</b> .....	56
<b>Comptes administratifs</b> .....	68
<b>Document d'information de l'agence de l'eau sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement</b> .....	91



# ANNEXE 1 - TABLE DES ILLUSTRATIONS

## Cartes

Les 7 secteurs de gestion	10
Localisation des sites de production d'eau potable et d'épuration des eaux usées	14
Mode de gestion de l'eau potable à l'échelle de la Communauté Pays Basque	22
Répartition des modes d'exploitation du service d'assainissement collectif	30
Implantation des accueils des services d'eau potable et d'assainissement	44

## Figures

1 - Répartition du nombre de STEP selon leurs capacités de traitement	17
2 - Investissements en milliers d'euros HT par compétence et par secteur	18
3 - Les différentes étapes du traitement de l'eau potable, du prélèvement à la distribution	23
4 - Répartition des volumes des prélèvements	25
5 - Traitement des rejets au sein des équipements d'assainissement collectif	31
6 - Répartition des productions des boues selon les tailles des STEP	36

## Tableaux

1 - Ventilation des linéaires en km de conduites d'eau potable par âge et diamètre au 31/12/2019	16
2 - Schémas directeurs engagés et/ou terminés au 31/12/2019	17
3 - Principales opérations d'investissement engagées en 2019	18
4 - Travaux d'amélioration 2020 des stations d'épuration liés aux non-conformités	19
5 - Travaux d'amélioration des stations d'épuration programmés à moyen terme	19
6 - Programme d'études et de travaux envisagé en 2020	20
7 - Liste des communes en convention de gestion par secteur	24
8 - Évolution des volumes mis en distribution par la Communauté Pays Basque	25
9 - Évolution des volumes utilisés	26
10 - Rendements 2019 par secteur et pour le territoire de la Communauté Pays Basque	27
11 - Suivi qualitatif ARS, tous services confondus	27

12 - Liste des communes en convention de gestion par secteur	32
13 - Évolution des volumes traités par les stations d'épuration	34
14 - Évolution des consommations énergétiques	37
15 - Nombre de réclamations EAU POTABLE Hors prix	46
16 - Nombre de réclamations en Assainissement Hors prix	46
17 - Typologie des budgets annexes	48
18 - Résultats du budget BA20 Eau Potable en régie	49
19 - Résultats du budget BA21 Eau Potable en DSP sans droit à déduction de TVA	49
20 - Résultats du budget BA22 Eau Potable en DSP avec droit à déduction de TVA	49
21 - Résultats du budget BA23 Assainissement collectif en régie	50
22 - Résultats du budget BA24 Assainissement collectif en DSP sans droit à déduction de TVA	50
23 - Résultats du budget BA25 Assainissement collectif DSP avec droit à déduction de TVA	50
24 - Résultats du budget Assainissement non collectif	50
25 - état des capacités de désendettement par budget	51
26 - Redevance de PFAC collectée en 2019	51

# ANNEXE 2 - BILANS DE QUALITÉ DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ PAR UNITÉ DE DISTRIBUTION

2A - secteur 1	57
2B - secteur 2	58
2C - secteur 3	59
2D - secteur 4	60
2E - secteur 5	62
2F - secteur 6	62
2G - secteur 7	65

## Unité de Distribution Logique : ASCAIN

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes sur un échantillon analysé.

## Unité de Distribution Logique : BIRIATOU

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes et la turbidité sur un échantillon analysé.

## Unité de Distribution Logique : SARE BOURG

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été momentanément hors norme. Trois prélèvements réalisés au départ de la distribution ont révélé une turbidité supérieure à la norme maximale.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autres part la référence qualité a été dépassé sur deux échantillons pour la turbidité sur le réseau de distribution. Un prélèvement a également mis en évidence la présence de bactéries et spores de bactéries sulfito-réductrices au niveau de la station de traitement de Zazpifago.

## Unité de Distribution Logique : SARE GROTTES

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté un pH acide et une faible minéralisation qui la rendent agressive vis à vis des matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

## Unité de Distribution Logique : SAINT-JEAN-DE-LUZ

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les spores ou bactéries sulfito-réductrices, les bactéries coliformes et la turbidité sur divers échantillons analysés.

## Unité de Distribution Logique : CIBOURE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant la valeur maximale de référence a été dépassée sur un échantillon pour les spores ou bactéries sulfito-réductrices. Un prélèvement effectué sur le réseau de distribution a également mis en évidence une température de l'eau supérieure à la valeur maximale de référence.

## Unité de Distribution Logique : URRUGNE

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique satisfaisante. 97,5% des échantillons analysés se sont révélés conformes.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant, le dépassement de la valeur de référence a été observé sur un prélèvement pour le manganèse au départ de la distribution. La présence de spores ou bactéries sulfito-réductrices été relevée sur quatre échantillons sur le réseau de distribution.

## Unité de Distribution Logique : HENDAYE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part le dépassement de la valeur de référence a été observé sur un prélèvement la turbidité. Un prélèvement a également révélé la présence de bactéries coliformes sur le réseau de distribution.



**Unité de Distribution Logique : ANHOA - SAINT PEE SUR NIVELLE**

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part le dépassement de la valeur de référence a été observé sur un prélèvement, pour les bactéries coliformes et pour les spores ou bactéries sulfito-réductrices. Un prélèvement effectué sur le réseau de distribution a également mis en évidence une température de l'eau supérieure à la valeur maximale de référence.

**Unité de Distribution Logique : SARE CHILARDI**

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique satisfaisante. 80% des échantillons analysés se sont révélés conformes.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour la turbidité et les bactéries coliformes sur un prélèvement au niveau de la station de traitement.

**Unité de Distribution Logique : URRUGNE BEHOBIE**

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part un dépassement des valeurs de référence a été observé pour le manganèse, la turbidité et les Coliformes totaux sur un échantillon.

**Délégation Départementale  
des Pyrénées-Atlantiques**
**Unité de Distribution Logique : ANGLET**

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les spores ou bactéries sulfito-réductrices et les Coliformes Totaux sur deux échantillons analysés. La température de l'eau s'est révélée supérieure à la valeur de référence sur divers échantillons. Une turbidité de l'eau élevée a été constatée sur un prélèvement.

**Unité de Distribution Logique : BIARRITZ-BIDART**

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les Coliformes Totaux sur un échantillon analysé. Une conductivité inférieure à la valeur minimale de référence a été mesurée sur un prélèvement. Une température de l'eau supérieure à la valeur de référence a été relevée sur deux échantillons.

# 2C - secteur 3



Délégation Départementale  
des Pyrénées-Atlantiques

## Unité de Distribution Logique : GUETHARRY

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes sur un échantillon analysé. La présence d'aluminium liée à une turbidité légèrement supérieure à la valeur maximale de référence a été constatée sur un échantillon analysé sur le réseau de distribution. Cette présence d'aluminium ne s'est pas confirmée par la suite.

## Unité de Distribution Logique : CAMBO URCURAY

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

## Unité de Distribution Logique : ESPELETTE BAS SERVICE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

## Unité de Distribution Logique : ESPELETTE HAUT SERVICE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

## Unité de Distribution Logique : URA - CAMBO LES BAINS

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. ; D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries et spores de bactéries sulfito-réductrices sur un échantillon.

**Unité de Distribution Logique : URA - ARCANGUES**

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau peut présenter une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes sur deux échantillons analysés. Un prélèvement effectué sur le réseau de distribution a également mis en évidence une température de l'eau supérieure à la valeur maximale de référence.

**Unité de Distribution Logique : URA - SAINT PIERRE D'IRUBE**

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes sur un échantillon analysé. Divers prélèvements effectués sur le réseau de distribution ont également mis en évidence une température de l'eau supérieure à la valeur maximale de référence.

**Unité de Distribution Logique : URA - ITXASSOU**

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

**Unité de Distribution Logique : AHETZE - ARBONNE**

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les coliformes totaux sur un échantillon analysé.

**Unité de Distribution Logique : SOURAIDE**

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

**Unité de Distribution Logique : HASPARREN**

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

**Unité de Distribution Logique : HELETTE**

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique satisfaisante. Sur 10 contrôles, 1 a montré une contamination.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, la valeur de référence n'a pas été respectée pour les bactéries coliformes sur divers échantillons. La turbidité de l'eau s'est révélée supérieure à la valeur maximale de référence sur un échantillon.

**Unité de Distribution Logique : LES EAUX D'ARBEROUE**

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

**Unité de Distribution Logique : LOUHOSOA**

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté un pH acide et une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

**Unité de Distribution Logique : MACAYE**

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation et exceptionnellement un pH acide. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

**Unité de Distribution Logique : MENDIONDE BASSEBOURE**

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

**Unité de Distribution Logique : MENDIONDE URSUYA**

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé sur un prélèvement pour les bactéries coliformes.

**Unité de Distribution Logique : MENDIONDE UR ONA**

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, un dépassement de la valeur maximale de référence a été relevé pour les bactéries coliformes sur un échantillon analysé.

**Unité de Distribution Logique : HELETTE ZASPI-ITHURRI**

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique insuffisante. 20% des échantillons analysés se sont révélés non conformes.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, un dépassement de la valeur maximale de référence a été relevé pour les bactéries coliformes sur deux échantillons analysés.

**Unité de Distribution Logique : QUARTIER GARRALDA - AYHERRE**

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique satisfaisante. 83% des échantillons se sont révélés conformes.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part la présence de coliformes totaux à été mise en évidence sur un prélèvement effectué sur le réseau de distribution.

**Unité de Distribution Logique : ARANCOU BERGOUHEY VIELLENAVE**

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

**Unité de Distribution Logique : PAYS DE MIXE-BIDACHE**

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant le dépassement de la valeur de référence a été observé pour la turbidité sur un prélèvement réalisé sur le réseau.

**Unité de Distribution Logique : OSSERAIN RIVAREYTE**

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

**Unité de distribution : AUSSURUCQ BOURG**

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique insuffisante.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été momentanément hors normes. Une turbidité élevée a été mesurée.

D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour la turbidité, les spores ou bactéries sulfito-réductrices, les bactéries coliformes et le carbone organique total.

**Unité de distribution : AUSSURUCQ BARRICATA**

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique insuffisante.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour la turbidité, les spores ou bactéries sulfito-réductrices et les bactéries coliformes.

**Unité de distribution : AUSSURUCQ GARABIE**

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique insuffisante.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été momentanément hors normes. Une turbidité élevée a été mesurée une fois.

D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour la turbidité, les spores ou bactéries sulfito-réductrices, les bactéries coliformes et le carbone organique total.

**Unité de distribution : ETCHEBAR LICHANS**

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes.

**Unité de distribution :** GARINDEIN

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été exceptionnellement hors normes. Une teneur élevée de pesticide (Esa-métolachlore) a été mesurée une fois.

D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour la turbidité.

**Unité de distribution :** LARRAU BOURG

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes.

**Unité de distribution :** LICQ ATHEREY

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique satisfaisante. Toutefois sur 6 contrôles 1 a montré une contamination.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes.

**Unité de distribution :** LICQ SUSSELGUE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

**Unité de distribution :** MAULEON

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

**Unité de distribution :** MONTORY BOURG

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

**Unité de distribution :** ORDIARP BOURG

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour l'aluminium et la turbidité.

**Unité de distribution :** STE ENGRACE BOURG

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été momentanément hors normes. Une turbidité élevée a été mesurée à une fois.

D'autre part, la valeur de référence n'a pas été respectée pour la turbidité.

**Unité de distribution :** STE ENGRACE CASERNE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

**Unité de distribution :** STE ENGRACE ALCHACHO

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique insuffisante.

PHYSICO-CHEMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes et la turbidité.

**Unité de distribution : STE ENGRACE DOLAINTY**

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes.

**Unité de distribution : STE ENGRACE ATHORO**

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes.

**Unité de distribution : STE ENGRACE BEREIX**

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes et la turbidité.

**Unité de distribution : STE ENGRACE ASCAFATEIL**

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique insuffisante.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les spores ou bactéries sulfito-réductrices, les bactéries coliformes et la turbidité.

**Unité de distribution : TARDETS BOURG**

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant le dépassement de la valeur de référence a été observé pour la turbidité.

**Unité de distribution : TARDETS LA MADELEINE**

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes et la turbidité.

**Unité de distribution : TROIS VILLES**

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique insuffisante.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été momentanément hors normes. Une turbidité élevée a été mesurée à deux reprises.

D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes, les spores ou bactéries sulfito-réductrices, la turbidité et la température de l'eau.

**Unité de distribution : LARRAU SAIBER**

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique insuffisante.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, la valeur de référence n'a pas été respectée pour les bactéries coliformes et les spores ou bactéries sulfito-réductrices.

**Unité de distribution : STE ENGRACE URRUTIA**

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour le fer total.

**Unité de distribution : HAUX**

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique momentanément insuffisante. Sur 8 contrôles, 1 a montré une contamination.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes.

# 2G - secteur 7



Délégation Départementale  
des Pyrénées-Atlantiques

## Unité de distribution : SOULE - MAULEON

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique satisfaisante. Toutefois sur 33 contrôles 1 a montré une contamination.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les spores ou bactéries sulfito-réductrices.

## Unité de distribution : SOULE - ALCAY

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les spores ou bactéries sulfito-réductrices et les bactéries coliformes.

## Unité de Distribution Logique : L'HOPITAL SAINT BLAISE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant le dépassement de la valeur de référence a été observé sur un prélèvement pour les Bactéries et spores de bactéries sulfito-réductrices au départ de la distribution.

## Unité de Distribution Logique : LES ALDUDES

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

## Unité de Distribution Logique : QUARTIER ESNAZU

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique insuffisante. 75% des échantillons analysés se sont révélés conformes.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour la turbidité sur deux prélèvements.

## Unité de Distribution Logique : ARNEGUY

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique satisfaisante. 83,3% des échantillons se sont révélés conformes.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

## Unité de Distribution Logique : BEHORLEGUY

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté un pH acide et une faible minéralisation qui la rendent agressive vis à vis des matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, la valeur maximale de référence a été dépassée pour la turbidité, sur un échantillon analysé.



#### Unité de Distribution Logique : BIDARRAY-DOMINIXENIA

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a exceptionnellement présenté une faible minéralisation.

#### Unité de Distribution Logique : IHOLDY

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique momentanément insuffisante. 88,9% des échantillons analysés se sont révélés conformes.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

D'autre part, les références de qualité ont été dépassées sur deux échantillons pour les bactéries coliformes et pour la turbidité.

#### Unité de Distribution Logique : IRISSARRY

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

#### Unité de Distribution Logique : IROULEGUY-ANHAUX

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation qui la rend agressive vis à vis des matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes sur un échantillon.

#### Unité de Distribution Logique : LASSE BOURG

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique insuffisante. 83,3% des échantillons analysés sur l'année se sont révélés conformes.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation qui la rend agressive vis à vis des matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

#### Unité de Distribution Logique : OSSES

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique satisfaisante. 90,9% des échantillons analysés se sont révélés conformes.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement des valeurs de référence a été observé pour les spores ou bactéries sulfito-réductrices, les bactéries coliformes et la turbidité sur un échantillon.

#### Unité de Distribution Logique : SAINT ETIENNE DE BAIGORRY

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

#### Unité de Distribution Logique : SAINT JEAN PIED DE PORT

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté un pH acide et une faible minéralisation qui la rendent agressive vis à vis des matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes sur un échantillon analysé. Le dépassement de la valeur maximale de référence a été relevé sur un échantillon analysé sur le réseau de distribution.

#### Unité de Distribution Logique : ST MARTIN D'ARROSSA

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique momentanément insuffisante. Sur 14 contrôles, 2 ont montré une contamination.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été exceptionnellement hors normes, en raison de la présence de nitrates sur un échantillon.

Cette eau a présenté un pH acide et une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, les valeurs de référence n'ont pas été respectées pour la turbidité, les bactéries coliformes et pour les bactéries et spores de bactéries sulfito-réductrices sur deux prélèvements.

#### Unité de Distribution Logique : UREPEL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes sur 5 prélèvements et sur un échantillon pour les bactéries et spores de bactéries sulfito-réductrices.

#### **Unité de Distribution Logique : AHAXE MENDIVE LECUMBERRY**

**BACTERIOLOGIE :** Eau de qualité bactériologique momentanément insuffisante. Sur 15 contrôles, 3 ont montré une contamination.

**PHYSICO-CHEMIE :** Eau de bonne qualité physico-chimique

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, les valeurs maximales de référence ont été dépassées sur divers prélèvements pour les bactéries et spores de bactéries sulfito-réductrices, les coliformes totaux et la turbidité.

#### **Unité de Distribution Logique : AINHICE**

**BACTERIOLOGIE :** Eau de qualité bactériologique satisfaisante. 90,5% des échantillons analysés sur l'année se sont révélés conformes.

**PHYSICO-CHEMIE :** Eau de bonne qualité physico-chimique.

'autre part, deux prélèvements ont révélé la présence de bactéries coliformes.

#### **Unité de Distribution Logique : REGION DE L'OSTABARRET**

**BACTERIOLOGIE :** Eau de bonne qualité bactériologique.

**PHYSICO-CHEMIE :** Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant, un dépassement de la valeur maximale de référence a été relevé pour la turbidité sur deux échantillons. Un prélèvement effectué sur le réseau de distribution a également mis en évidence une température de l'eau supérieure à la valeur maximale de référence.

#### **Unité de Distribution Logique : ST JEAN LE VIEUX-BUSSUNARITS**

**BACTERIOLOGIE :** Eau de bonne qualité bactériologique.

**PHYSICO-CHEMIE :** Eau de qualité physico-chimique ayant été exceptionnellement hors normes, en raison d'une turbidité supérieure à la valeur maximale autorisée sur un échantillon analysé au départ de la distribution.

D'autre part, un dépassement de la valeur maximale de référence a été également relevé pour la turbidité sur un échantillon analysé.

#### **Unité de Distribution Logique : BANCA COMMUNE**

**BACTERIOLOGIE :** Eau de qualité bactériologique insuffisante. Sur 13 contrôles, 7 ont révélés une contamination. Seulement 46,1% des échantillons analysés se sont révélés conformes.

**PHYSICO-CHEMIE :** Eau de bonne qualité physico-chimique.

D'autres part, la présence de Bactéries coliformes et de bactéries et spores de bactéries sulfito-réductrices a été constatée sur divers échantillons analysés sur le réseau.

#### **Unité de Distribution Logique : ECARTS AINCILLE**

**BACTERIOLOGIE :** Eau de bonne qualité bactériologique.

**PHYSICO-CHEMIE :** Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

#### **Unité de Distribution Logique : ANHAUX HAUT SERVICE**

**BACTERIOLOGIE :** Eau de bonne qualité bactériologique.

**PHYSICO-CHEMIE :** Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

#### **Unité de Distribution Logique : BIDARRAY-HARLEPOA**

**BACTERIOLOGIE :** Eau de bonne qualité bactériologique.

**PHYSICO-CHEMIE :** Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté un pH acide et une faible minéralisation qui la rendent agressive vis à vis des matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

#### **Unité de Distribution Logique : BIDARRAY-ERRAMUNDEYA**

**BACTERIOLOGIE :** Eau de bonne qualité bactériologique.

**PHYSICO-CHEMIE :** Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté un pH acide et une faible minéralisation qui la rendent agressive vis à vis des matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

# ANNEXE 3 - COMPTES ADMINISTRATIFS

<b>3A - budget eau potable gestion directe</b>	<b>69</b>
<b>3B - budget eau potable gestion déléguée</b>	<b>72</b>
<b>3C - budget eau potable gestion déléguée TDDTVA</b>	<b>75</b>
<b>3D - budget eaux usées et assainissement gestion directe</b>	<b>78</b>
<b>3E - budget eaux usées et assainissement gestion déléguée</b>	<b>82</b>
<b>3F - budget eaux usées et assainissement gestion déléguée TDDTVA</b>	<b>85</b>
<b>3G - budget des services publics d'assainissement non collectif</b>	<b>88</b>





Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
2151	Installations complexes spécialisées	31 500,00	0,00		31 500,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	456 200,00	0,00		456 200,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	181 000,00	180 778,12		221,88
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>953 991,00</b>	<b>466 068,02</b>		<b>487 922,98</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>15 674 593,38</b>	<b>9 853 936,12</b>	<b>1 670 829,53</b>	<b>4 049 827,73</b>
	(= Total des dépenses réelles et d'ordre)				
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	<b>466 027,56</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par le régime.  
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.  
(3) Cf. annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations d'ordre, D1 040 = RE 042.  
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 041 = RE 042.  
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 041 = RE 042.  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 041 = RE 042.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES						B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	
13	Subventions d'investissement	332 673,39	20 972,76	128 257,00	183 443,63	
13111	Subv. équip. Agence de l'eau	330 913,39	20 972,76	128 497,00	183 443,63	
1313	Subv. équip. Départements	1 760,00	0,00	1 760,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	7 469 481,27	5 020 376,82	0,00	2 449 104,45	
1641	Emprunts en euros	4 959 481,27	2 510 543,39	0,00	2 448 937,88	
166	Refinancement de dette	2 510 000,00	2 509 833,43	0,00	166,57	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>7 802 154,66</b>	<b>5 041 349,58</b>	<b>128 257,00</b>	<b>2 632 548,08</b>	
10	Dotation, fonds divers et réserves	2 783 861,42	2 768 001,42	0,00	15 860,00	
10222	FCTVA	15 860,00	0,00	0,00	15 860,00	
1068	Autres réserves	2 768 001,42	2 768 001,42	0,00	0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>2 783 861,42</b>	<b>2 768 001,42</b>	<b>0,00</b>	<b>15 860,00</b>	
4582001	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-RECETTES (3)	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00	
4582003	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-RECETTES (3)	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00	
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>163 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>163 500,00</b>	
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>10 749 516,08</b>	<b>7 809 351,00</b>	<b>128 257,00</b>	<b>2 811 908,08</b>	
021	Virement de la section d'exploitation	2 992 171,86				
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)(5)	2 298 933,00	2 274 290,61		24 642,39	
28031	Frais d'études	6 912,00	6 912,00	0,00	0,00	
2805	Licences, logiciels, droits similaires	17 769,00	30 189,00	-12 420,00	0,00	
28088	Autres immobilisations incorporelles	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	
28121	Aménagement Terrains nus	60 166,00	0,00	60 166,00	0,00	
28128	Aménagement Autres terrains	17 870,00	17 869,96	0,04	0,00	
281311	Bâtiments d'exploitation	260 203,00	265 513,71	-5 310,71	0,00	
281315	Bâtiments administratifs	13 209,00	9 385,22	3 823,78	0,00	
281355	Aménagement Bâtiments administratifs	6 548,00	0,00	6 548,00	0,00	
28138	Aménagement Autres constructions	1 909,00	0,00	1 909,00	0,00	
281411	Bâtiments exploitation sur sol d'autrui	0,00	110,70	-110,70	0,00	
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	111,00	0,00	111,00	0,00	
28151	Installations complexes spécialisées	21 561,00	21 653,24	-92,24	0,00	
281531	Réseaux d'adduction d'eau	680 465,00	634 445,81	46 019,19	0,00	
28154	Matériel industriel	2 340,00	2 340,00	0,00	0,00	
28155	Outillage industriel	1 998,25	1 998,25	-25	0,00	
281561	Service de distribution d'eau	566 832,00	566 862,41	-30,41	0,00	
28157	Aménagement matériel industriel	393 976,00	0,00	393 976,00	0,00	
281721	Terrains nus (mise à disposition)	239,00	60 404,19	-60 165,19	0,00	
281728	Autres terrains (mise à disposition)	3 625,00	3 625,16	-0,16	0,00	
2817355	Aménage Bât. administratifs (mad)	0,00	6 548,00	-6 548,00	0,00	
281738	Autres constructions (mise à dispo)	706,00	2 614,58	-1 908,58	0,00	
2817531	Réseaux d'adduction d'eau (mad)	84 162,00	478 137,55	-393 975,55	0,00	
2817561	Service de distribution d'eau (mad)	60 077,00	60 076,97	0,03	0,00	
281757	Aménagement matériel industriel (mad)	1 487,00	1 487,00	0,00	0,00	
281782	Matériel de transport (mad)	692,00	38 319,00	-37 627,00	0,00	
281783	Matériel bureau et info (mise à dispo)	302,00	302,00	0,00	0,00	

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR-N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
281788	Autres immos corpo (mise à disposition)	221,00	220,70		0,30
28181	Installations générales, agencements	958,00	958,00		0,00
28182	Matériel de transport	44 419,00	15 554,80		28 864,20
28183	Matériel de bureau et informatique	5 867,00	5 866,28		0,72
28184	Mobilier	2 109,00	2 108,71		0,29
28188	Autres	23 200,00	23 200,10		-0,10
4817	Pénalités de renégociation de la dette	17 000,00	16 074,27		925,73
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>5 297 104,86</b>	<b>2 274 290,61</b>		<b>3 016 814,25</b>
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>5 297 104,86</b>	<b>2 274 290,61</b>		<b>3 016 814,25</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	<b>16 040 620,94</b>	<b>10 083 641,61</b>	<b>128 257,00</b>	<b>5 628 722,33</b>
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	<b>0,00</b>			

(1) Détailler les opérations budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé pour la détermination des crédits ouverts et des crédits annulés.  
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts au 31/12, à l'exception de ceux qui ont été annulés au cours de l'exercice.  
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 040 = FIE 042.  
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 041 = FI 041.  
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 041 = FI 041.

### III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR-N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées		
011	Charges à caractère général (2) (3)	4 297 711,00	165 948,31	4 000 281,60	1 425,00	130 086,09
60226	Vêtements de travail	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	6 000,00	9 101,48	0,00	0,00	-3 101,48
6063	Fournitures entretien et petit équipement	200,00	324,32	0,00	0,00	-124,32
6064	Fournitures administratives	500,00	560,60	43,07	0,00	-103,67
6066	Carburants	1 200,00	1 929,45	0,00	0,00	-729,45
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	348,68	0,00	0,00	651,32
611	Sous-traitance générale	12 900,00	3 784,61	1 649,28	0,00	7 466,11
6135	Locations mobilières	5 000,00	2 670,67	1 417,40	0,00	711,93
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	1 000,00	165,00	0,00	0,00	835,00
61523	Entretien, réparations réseaux	1 352,00	1 351,42	0,00	0,00	0,58
61528	Entretien, réparation autres biens immobiliers	0,00	360,00	595,00	0,00	-855,00
61551	Entretien matériel roulant	1 500,00	252,42	0,00	0,00	1 247,58
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6156	Maintenance	15 000,00	3 214,40	0,00	0,00	11 785,60
6161	Multirisques	7 000,00	4 617,19	0,00	0,00	2 382,81
617	Etudes et recherches	76 600,00	62 491,90	14 340,85	1 425,00	-1 657,75
618	Divers	14 000,00	2 134,96	0,00	0,00	11 865,04
6225	Indemnités aux comptables et régisseurs	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00
6226	Honoraires	4 004 226,00	1 900,00	3 982 236,00	0,00	20 090,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
6228	Divers	8 000,00	237,00	0,00	0,00	7 763,00
6231	Annonces et insertions	6 000,00	568,80	0,00	0,00	5 431,20
6237	Publications	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6248	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	1 494,38	0,00	0,00	3 505,62
6256	Missions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6257	Réceptions	1 500,00	274,45	0,00	0,00	1 225,55
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	3 771,92	0,00	0,00	228,08
6262	Frais de télécommunications	4 000,00	3 755,14	0,00	0,00	244,86
627	Services bancaires et assimilés	833,00	833,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 300,00	3 829,52	0,00	0,00	1 470,48
6287	Remboursements de frais	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
63512	Taxes foncières	90 000,00	55 777,00	0,00	0,00	34 223,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	565 612,00	541 745,57	0,00	0,00	23 866,43
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	565 612,00	540 390,57	0,00	0,00	25 221,43
6458	Cotisations autres organismes sociaux	0,00	1 355,00	0,00	0,00	-1 355,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
85	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (e) (= 011+012+014+85)</b>	<b>4 863 323,00</b>	<b>707 693,88</b>	<b>4 000 281,60</b>	<b>1 425,00</b>	<b>163 922,82</b>
66	Charges financières (b) (5)	515 000,00	341 793,68	158 308,86	0,00	14 897,46
66111	Intérêts réglés à l'échéance	284 000,00	275 783,22	0,00	0,00	8 216,78
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	98 000,00	-64 780,03	158 308,86	0,00	4 471,17
6668	Autre	133 000,00	130 790,49	0,00	0,00	2 209,51
67	Charges exceptionnelles (c)	563 000,00	1 400,49	4 966,00	0,00	556 633,51
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 401,00	1 400,49	0,00	0,00	0,51
678	Autres charges exceptionnelles	561 599,00	0,00	4 966,00	0,00	556 633,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	357 603,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES (= a+b+c+d+e+f)</b>	<b>6 298 926,00</b>	<b>1 050 888,05</b>	<b>4 158 586,46</b>	<b>1 425,00</b>	<b>1 083 056,49</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 207 919,59				

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
		Mandats émis	Charges rattachées		
042	Opérat* ordre transfert entre sections (8)(9)	1 988 275,00	1 964 011,04		24 263,96
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 977 275,00	1 953 100,13		24 174,87
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	11 000,00	10 910,91		89,03
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 180 194,59</b>	<b>1 964 011,04</b>		<b>1 226 183,55</b>
043	Opérat* ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00		0,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>3 180 194,59</b>	<b>1 964 011,04</b>		<b>1 226 183,55</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>	<b>9 489 120,59</b>	<b>3 014 899,09</b>	<b>4 183 556,46</b>	<b>2 309 240,04</b>
	(= Total des opérations réelles et d'ordre)			<b>1 425,00</b>	
	Pour information	0,00			
	D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1				

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	138 306,86
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	64 780,03
= Différence ICNE N - ICNE N-1	93 526,83

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.  
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41 et en M. 44.  
(4) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.  
(5) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs en attente de recouvrement, aux dépréciations des comptes de biens et aux dépréciations des comptes financiers.  
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.  
(7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(8) Le chapitre 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
(9) Le chapitre 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.  
(10) Le chapitre 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
		Titres émis	Produits rattachés		
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	7 352 700,00	4 927 848,95	0,00	395 754,11
70111	Ventes d'eau aux abonnés	5 424 700,00	4 927 848,95	0,00	496 851,05
70121	Contre-valeur taxe consommateur eau	478 000,00	0,00	0,00	478 000,00
70128	Autres taxes et redevances	800 000,00	739 595,32	0,00	60 404,68
70611	Redevance d'assainissement collectif	0,00	740 137,97	0,00	-740 137,97
7068	Autres prestations de services	650 000,00	549 363,65	0,00	100 636,35
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	18 107,00	0,00	-18 107,00
748	Autres subventions d'exploitation	0,00	18 107,00	0,00	-18 107,00
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00	44 061,00	0,00	-38 061,00
752	Revenus des immeubles	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
757	Redevances des fermiers, concession...	0,00	44 061,00	0,00	-44 061,00
	<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>	<b>7 358 700,00</b>	<b>4 927 848,95</b>	<b>0,00</b>	<b>339 586,11</b>
	(a) = 70+73+74+75+013				
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	1 408,00	0,00	-1 408,00
7718	Autres produits except. opérat* gestion	0,00	1 342,00	0,00	-1 342,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	66,00	0,00	-66,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d)	0,00	0,00	0,00	0,00
	(4)				
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>7 358 700,00</b>	<b>2 092 672,94</b>	<b>0,00</b>	<b>338 178,11</b>
	=a+b+c+d				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	584 250,00	583 133,54		1 116,46
777	Quote-part subv/invest/transf/pte résul	453 250,00	452 343,05		906,95
796	Transferts charges financières	131 000,00	130 790,49		209,51
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00		0,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>584 250,00</b>	<b>583 133,54</b>		<b>1 116,46</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>	<b>7 942 950,00</b>	<b>4 927 848,95</b>	<b>0,00</b>	<b>339 294,57</b>
	(=Total des opérations réelles et d'ordre)				
	Pour information	1 546 170,59			
	R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1				

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
(2) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.  
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.  
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs en attente de recouvrement, aux dépréciations des comptes de biens et aux dépréciations des comptes financiers.  
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = RI 040, RE 043 = RI 040.  
(6) Le compte 7615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.





**III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP-DIM-RAR N-1)		Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
		Mandats émis	Charges rattachées			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	307 314,00	23 507,79	58 249,52	106 313,81	119 242,88	23 507,79	106 313,81
605	Achats d'eau	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	13 000,00	0,00	0,00	2 924,55	10 075,45	0,00	2 924,55
6063	Fournitures entretien et petit équipement	1 700,00	464,53	217,94	6 811,52	7 825,05	464,53	6 811,52
6064	Fournitures administratives	7 500,00	1 806,74	0,00	2 769,22	2 924,04	1 806,74	2 769,22
6066	Carburants	5 700,00	0,00	0,00	2 999,38	2 700,62	0,00	2 999,38
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	231,99	231,99	0,00	231,99
611	Sous-traitance générale	73 900,00	0,00	522,22	64 557,78	8 820,00	0,00	64 557,78
6135	Locations mobilières	3 500,00	0,00	900,00	488,00	2 112,00	0,00	488,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	1 100,00	0,00	0,00	471,16	628,84	0,00	471,16
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	16 239,00	1 237,20	0,00	15 001,80	0,00	1 237,20	15 001,80
61523	Entretien, réparations réseaux	0,00	5 064,00	0,00	4 568,40	-495,60	5 064,00	4 568,40
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	4 000,00	0,00	0,00	-2 355,00	2 355,00	0,00	-2 355,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	1 658,46	0,00	2 341,54	1 658,46	0,00	2 341,54
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	171,24	0,00	-171,24	171,24	0,00	-171,24
6156	Maintenance	12 000,00	4 202,47	4 550,00	-11 969,95	15 217,48	4 202,47	-11 969,95
6161	Multirisques	22 200,00	3 810,90	0,00	18 389,10	3 810,90	0,00	18 389,10
6168	Autres	35 000,00	452,00	0,00	-452,00	-2 100,00	0,00	-452,00
617	Etudes et recherches	6 000,00	431,76	0,00	5 568,24	431,76	0,00	5 568,24
618	Divers	2 000,00	4 363,20	0,00	-2 363,20	2 000,00	0,00	-2 363,20
6226	Honoraires	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	19 600,00	8 970,72	0,00	8 589,28	8 970,72	0,00	8 589,28
6228	Divers	1 000,00	0,00	0,00	-620,00	1 620,00	0,00	-620,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	0,00	0,00	1 838,90	0,00	0,00	1 838,90
6236	Catalogues et imprimés	1 500,00	0,00	0,00	500,00	1 000,00	0,00	500,00
6238	Divers	2 000,00	161,10	0,00	1 164,82	161,10	0,00	1 164,82
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	335,18	0,00	705,83	335,18	0,00	705,83
6256	Missions	23 000,00	188,44	0,00	705,83	188,44	0,00	705,83
6257	Réceptions	14 850,00	105,63	0,00	3 368,18	105,63	0,00	3 368,18
6261	Frais d'affranchissement	9 328,46	0,00	115,00	10 875,91	23 009,09	0,00	10 875,91
6262	Frais de télécommunications	1 875,00	0,00	2 153,36	3 368,18	1 875,00	0,00	3 368,18
627	Services bancaires et assimilés	100,00	71,47	0,00	-382,47	100,00	0,00	-382,47
6281	Concours divers (cotisations)	2 712,71	0,00	0,00	-2 712,71	2 712,71	0,00	-2 712,71
6282	Frais de gardiennage	22 000,00	3 367,22	0,00	10 244,56	8 366,22	0,00	10 244,56
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 200,00	0,00	0,00	780,36	3 419,64	0,00	780,36
6288	Autres	4 000,00	4 430,00	0,00	-430,00	4 430,00	0,00	-430,00
63512	Taxes foncières	3 350,00	0,00	0,00	7,08	3 342,92	0,00	7,08
6356	Redevances occupant* domaine public	0,00	213,37	0,00	-213,37	213,37	0,00	-213,37
6358	Autres droits	592 696,00	592 634,88	0,00	61,12	592 634,88	0,00	61,12
012	Charges de personnel, frais assimilés	592 396,00	592 634,88	0,00	-238,88	592 396,00	0,00	-238,88
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	300,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	300,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	32 000,00	27 463,66	0,00	4 536,34	27 463,66	0,00	4 536,34
658	Charges diverses de gestion courante	32 000,00	27 463,66	0,00	4 536,34	27 463,66	0,00	4 536,34
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b>	<b>= (011+012+014+65)</b>	<b>932 010,00</b>	<b>739 341,42</b>	<b>58 249,52</b>	<b>110 911,27</b>	<b>739 341,42</b>	<b>23 507,79</b>	<b>110 911,27</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (5)</b>	<b>445 083,00</b>	<b>393 629,97</b>	<b>0,00</b>	<b>20 141,87</b>	<b>445 083,00</b>	<b>31 311,16</b>	<b>20 141,87</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	453 083,00	438 308,26	0,00	14 774,74	438 308,26	0,00	14 774,74
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-172 000,00	-205 978,28	0,00	2 667,12	-205 978,28	31 311,16	2 667,12
6688	Autre	164 000,00	161 299,99	0,00	2 700,01	164 000,00	0,00	2 700,01
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>78 000,00</b>	<b>18 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>78 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 000,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	60 000,00	0,00	0,00	-18 000,00	60 000,00	0,00	-18 000,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP-DIM-RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>3 190 194,59</b>	<b>1 964 011,04</b>		<b>1 226 183,55</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>5 971 824,24</b>	<b>4 620 680,45</b>	<b>31 313,65</b>	<b>1 319 830,14</b>
	<b>(= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>				
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	<b>2 300 525,17</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
 (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.  
 (3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
 (4) Les crédits affectés par CL de rattachement sont à reporter dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
 (5) Les comptes 65, 2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 041 = RI 041.

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
		Mandats émis	Charges rattachées	
022	Dépenses imprévues (f)	0,00		
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> = a+b+c+d+e+f	1 455 093,00	54 818,95	191 053,14
023	Virement à la section d'investissement	1 708 907,26		
042	Opérat° ordre transfert entre sections (g)(9)	2 354 369,00	1 751 482,22	602 886,78
6871	Dot. amort. immos incorp. et corporelles	2 338 369,00	1 736 082,68	602 286,32
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	16 000,00	15 399,54	600,46
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	4 063 276,26	1 751 482,22	2 311 794,04
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	4 063 276,26	1 751 482,22	2 311 794,04
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)	5 518 369,26	2 902 463,61	2 502 847,18
	Pour information	0,00		
	<b>D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>	0,00		

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	31 311,16
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	205 973,28
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-174 662,12

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la Régie.  
(2) Le compte 621 est rattaché au sein du chapitre 012.  
(3) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.  
(4) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.  
(5) Le chapitre 739 est rattaché au sein du chapitre 012.  
(6) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.  
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.  
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042, RI 040.  
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042, RI 040.  
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

**III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES**

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés		
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 048 460,00	5 508 137,69	87 124,55	0,00	-1 546 802,24
70111	Ventes d'eau aux abonnés	3 548 460,00	5 026 800,41	87 124,55	0,00	-1 565 464,96
70121	Contre-valeur taxe consommateur eau	500 000,00	81 850,08	0,00	0,00	418 149,92
704	Travaux	0,00	6 802,91	0,00	0,00	-6 802,91
70611	Redevance d'assainissement collectif	0,00	226 457,03	0,00	0,00	-226 457,03
7068	Autres prestations de services	0,00	166 227,26	0,00	0,00	-166 227,26
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	16 804,75	12 728,86	0,00	0,00	4 076,09
752	Revenus des immeubles	7 804,75	7 839,48	0,00	0,00	185,27
757	Redevances des fermiers, concession...	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
7588	Autres	0,00	5 089,18	0,00	0,00	-5 089,18
	<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a) = 70+73+74+75+013	4 065 264,75	5 520 866,35	87 124,55	0,00	-1 542 726,15
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 000,00	960,00	0,00	0,00	1 040,00
7711	Dépôts et pénalités perçus	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	960,00	0,00	0,00	-960,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> =a+b+c+d	4 067 264,75	5 521 826,35	87 124,55	0,00	-1 541 686,15
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	604 939,00	412 738,57			192 200,43
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	337 160,00	251 438,58			85 730,42
7874	Reprises autres provisions réglementées	105 770,00	0,00			105 770,00
796	Transferts charges financières	162 000,00	161 299,99			700,01
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	604 939,00	412 738,57			192 200,43
	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b> (=Total des opérations réelles et d'ordre)	4 672 203,75	5 934 564,92	87 124,55	0,00	-1 349 485,72
	Pour information	846 165,51				
	<b>R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>					

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la Régie.  
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 46, M. 41, M. 43 et M. 44.  
(3) L'article 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.  
(4) Si la Régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.  
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042, RI 040.  
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042, RI 040.  
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.  
(8) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.  
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP-DM-RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
21531	Réseaux d'adduction d'eau	439 101,00	419 827,56	19 273,44	
2315	Installeur*, matériel et outillage techni	704 433,00	512 238,32	192 194,68	
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>5 221 982,26</b>	<b>2 887 744,25</b>	<b>19 933,55</b>	<b>2 534 238,01</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>14 177 166,51</b>	<b>10 794 708,35</b>		<b>3 382 924,61</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.  
(3) Cf. annexe A7 pour le détail des opérations pour C.O. et R.C.  
(4) Cf. annexe A8 pour le détail des opérations pour C.O. et R.C.  
(5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DL041 = R/041.

### III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP-DM-RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	4 431 831,05	2 618 098,89	115 640,34	838 349,37
6021	Matières consommables	2 000,00	352,16	0,00	1 647,84
60221	Combustibles et carburants	100,00	0,00	0,00	100,00
60223	Fournitures d'atelier et d'usine	41,31	0,00	0,00	20 458,69
60226	Vêtements de travail	32 500,00	21 840,24	385,76	6 161,67
604	Achats d'études, prestations de services	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 067 250,00	927 199,05	88 663,94	51 387,01
6062	Produits de traitement	280 715,78	13 316,40	0,00	6 519,82
6063	Fournitures entretien et petit équi	102 522,01	76 859,04	0,00	17 832,81
6064	Fournitures administratives	25 500,00	13 919,96	0,00	9 961,85
6066	Carburants	64 100,00	-19 609,05	0,00	26 937,14
6068	Autres matières et fournitures	152 346,00	106 780,27	0,00	30 392,24
611	Sous-traitance générale	421 024,95	166 201,02	281 622,62	-135 805,27
6132	Locations immobilières	26 760,00	3 339,19	198,58	23 222,23
6135	Locations mobilières	96 000,00	59 264,96	0,00	22 438,28
6137	Redevances, droits de passage, servitude	2 000,00	180,66	0,00	1 819,34
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	51 000,00	24 952,51	0,00	25 333,49
61523	Entretien, réparations réseaux	293 233,09	97 383,46	6 248,00	165 894,05
61528	Entretien/réparation autres biens immob.	78 000,00	25 721,51	0,00	47 065,99
61551	Entretien matériel roulant	55 800,00	30 328,31	0,00	22 427,33
61558	Entretien autres biens mobiliers	55 000,00	38 133,13	0,00	-5 525,02
6156	Maintenance	156 260,00	107 128,21	0,00	41 688,34
6161	Multirisques	17 000,00	2 676,72	0,00	14 323,28
6162	Assurance obligatoire dommage construct*	0,00	8 271,40	0,00	-8 271,40
6168	Autres	0,00	9 807,98	0,00	-9 807,98
617	Etudes et recherches	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
618	Divers	160 020,00	1 513,70	11 092,44	147 413,86
6226	Honoraires	54 100,00	0,00	0,00	54 100,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	9 500,00	0,00	0,00	9 500,00
6228	Divers	14 500,00	13 566,60	0,00	933,40
6231	Annonces et insertions	18 700,00	3 240,00	0,00	15 460,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	487,40	0,00	-487,40
6237	Publications	2 500,00	350,00	0,00	2 150,00
6238	Divers	3 000,00	60,44	0,00	2 939,56
6241	Transports sur achats	0,00	312,80	0,00	-387,80
6248	Divers	600 500,00	493 782,28	177 823,35	-71 105,63
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	1 365,51	181,89	452,60
6256	Missions	800,00	312,50	0,00	487,50
6257	Réceptions	6 500,00	1 610,52	0,00	4 889,48
6261	Frais d'affranchissement	23 700,00	4 383,61	0,00	19 316,39
6262	Frais de télécommunications	48 730,00	48 828,88	0,00	-86,88
627	Services bancaires et assimilés	7 083,00	7 083,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	24 000,00	22 846,47	1 401,20	-247,67
6287	Remboursements de frais	286 800,00	56 394,97	121 660,41	108 744,62
6358	Autres	4 950,00	0,00	0,00	4 950,00
6371	Autres droits	2 000,00	619,39	0,00	1 380,61
6378	Redevance versée aux agences de l'eau	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00
6378	Autres taxes et redevances	126 000,00	243,00	0,00	125 757,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 337 501,00	2 189 637,07	147 863,93	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	2 075 801,00	2 059 191,93	0,00	16 609,07
6218	Autre personnel extérieur	261 300,00	79 915,33	0,00	33 520,74
6458	Coisat* autres organismes sociaux	0,00	2 222,00	0,00	-2 222,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	400,00	111,00	0,00	289,00
648	Autres charges de personnel	0,00	48 196,81	0,00	-48 196,81
014	Atténuations de produits (4)	241 130,00	0,00	0,00	241 130,00
706129	Reverset redevance modernisat* agence eau	241 130,00	0,00	0,00	241 130,00
65	Autres charges de gestion courante	41 606,92	10 017,36	0,00	31 589,56

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)		Crédits employés (ou restant à employer)		Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
		Mandats émis	Charges rattachées	Mandats émis	Charges rattachées		
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	0,00	0,00	2 229,78	0,00	0,00	-2 229,78
6541	Créances admises en non-valeur	14 900,00	0,00	42,86	0,00	0,00	14 857,14
6542	Créances élémentaires	7 500,00	0,00	1 191,24	0,00	0,00	6 308,76
658	Charges diverses de gestion courante	19 206,92	0,00	6 553,68	0,00	0,00	12 653,24
	<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (01+012+014+65)</b>	<b>7 052 068,97</b>	<b>1 006 006,38</b>	<b>4 817 783,32</b>	<b>1 006 006,38</b>	<b>115 640,34</b>	<b>1 112 068,93</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (5)</b>	<b>1 485 000,00</b>	<b>457 613,96</b>	<b>1 011 422,23</b>	<b>457 613,96</b>	<b>0,00</b>	<b>15 955,81</b>
68111	Intérêts réglés à l'échéance	1 190 000,00	0,00	1 186 225,44	0,00	0,00	3 774,56
68112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-67 000,00	457 613,96	-526 443,61	457 613,96	0,00	1 829,65
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6688	Autre	360 000,00	0,00	351 650,40	0,00	0,00	8 349,60
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>344 083,19</b>	<b>1 863,87</b>	<b>249 346,15</b>	<b>1 863,87</b>	<b>0,00</b>	<b>92 875,17</b>
6712	Amendes fiscales et pénales	700,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	63 900,00	1 863,87	18 562,87	1 863,87	0,00	43 473,46
678	Autres charges exceptionnelles	279 483,19	0,00	230 083,48	0,00	0,00	49 399,71
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciations (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> <b>= a+b+c+d+e+f</b>	<b>8 881 152,16</b>	<b>1 466 084,21</b>	<b>6 078 531,70</b>	<b>1 466 084,21</b>	<b>115 640,34</b>	<b>1 220 895,91</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>2 383 764,87</b>					
<b>042</b>	<b>Opérat* ordre transfert entre sections (8)(9)</b>	<b>3 832 905,00</b>	<b>3 809 344,87</b>	<b>3 809 344,87</b>			<b>23 560,13</b>
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	23 114,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 114,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	3 777 791,00	3 777 775,84	3 777 775,84			15,16
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	32 000,00	31 569,03	31 569,03			430,97
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA</b> <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 216 669,87</b>	<b>3 809 344,87</b>	<b>3 809 344,87</b>			<b>2 407 235,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat* ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>6 216 669,87</b>	<b>3 809 344,87</b>	<b>3 809 344,87</b>			<b>2 407 235,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE</b> <b>L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>15 097 822,03</b>	<b>9 887 876,57</b>	<b>9 887 876,57</b>	<b>1 466 084,21</b>	<b>115 640,34</b>	<b>3 628 220,91</b>
	<b>D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>	<b>0,00</b>					

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)	
Montant des ICNE de l'exercice	457 613,96
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	528 443,61
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-68 829,65

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la règle.  
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.  
(3) Le compte 622 est retracé au sein du chapitre 012.  
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.  
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.  
(6) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières, il faut rajouter les provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières.  
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 46.  
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.  
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.  
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

### III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

#### SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés		
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70	Ventes produits fabriqués, prestations	11 372 860,00	4 907 622,18	6 022 409,74	0,00	388 829,68
70128	Autres taxes et redevances	800,00	54 602,65	0,00	0,00	-53 802,65
704	Travaux	77 500,00	20 987,99	0,00	0,00	56 512,01
70611	Redevance d'assainissement collectif	9 081 465,00	3 361 417,18	6 020 403,77	0,00	-900 355,95
706121	Redevance modernisation des réseaux	229 010,00	65 055,35	0,00	0,00	163 954,65
70613	Participations assainissement collectif	710 000,00	240 229,28	0,00	0,00	469 770,72
7068	Autres prestations de services	273 280,00	246 477,17	2 004,37	0,00	24 798,46
7087	Remboursement de frais	940 805,00	912 882,56	0,00	0,00	27 922,44
<b>73</b>	<b>Produits issus de la fiscalité (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>669 980,00</b>	<b>5 888,00</b>	<b>266 879,60</b>	<b>0,00</b>	<b>397 412,40</b>
741	Primes d'épuration	240 250,00	5 888,00	259 899,60	0,00	-25 537,60
748	Autres subventions d'exploitation	429 730,00	0,00	6 780,00	0,00	422 950,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>1 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 100,00</b>
7588	Autres	1 100,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
	<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> <b>(a) = 70+73+74+75+013</b>	<b>11 983 940,00</b>	<b>4 907 510,18</b>	<b>6 289 087,74</b>	<b>0,00</b>	<b>787 342,08</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>125 309,00</b>	<b>132 202,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-8 893,37</b>
7718	Autres produits except. opérat* gestion	0,00	18 730,39	0,00	0,00	-18 730,39
775	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	241,10	0,00	0,00	-241,10
775	Produits des cessions d'immobilisations	19 572,00	0,00	0,00	0,00	19 572,00
778	Autres produits exceptionnels	105 737,00	113 230,88	0,00	0,00	-7 493,88
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions et dépréciations (d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> <b>=a+b+c+d</b>	<b>12 109 249,00</b>	<b>5 039 712,55</b>	<b>6 289 087,74</b>	<b>0,00</b>	<b>780 448,71</b>
<b>042</b>	<b>Opérat* ordre transfert entre sections (6)</b>	<b>1 592 155,00</b>	<b>1 528 738,87</b>	<b>1 528 738,87</b>		<b>63 416,13</b>
722	Immobilisations corporelles	61 660,00	0,00	0,00	0,00	61 660,00
777	Quote-part subv/ invest transf/cpte résul	1 200 495,00	1 200 241,94	0,00	0,00	253,06
796	Transferts charges financières	330 000,00	328 496,93	0,00	0,00	1 503,07
<b>043</b>	<b>Opérat* ordre intérieur de la section (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>1 592 155,00</b>	<b>1 528 738,87</b>	<b>1 528 738,87</b>		<b>63 416,13</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE</b> <b>L'EXERCICE</b> <b>(=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>13 701 404,00</b>	<b>6 568 451,42</b>	<b>6 289 087,74</b>	<b>0,00</b>	<b>843 864,84</b>
	<b>Pour information</b>	<b>1 396 418,03</b>				
<b>R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>						

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la règle.  
(2) L'article 659 n'existe pas en M. 46.  
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.  
(4) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières, il faut rajouter les provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières.  
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.  
(6) Le compte 78 15 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle a été appliquée pour les provisions budgétaires.

### III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP-DIM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13918	Autres subventions d'équipement	236 871,00	236 870,49		0,51
	<b>Charges transférées</b>	<b>391 660,00</b>	<b>328 496,93</b>		<b>63 163,07</b>
21632	Réseaux d'assainissement	51 160,00	0,00		51 160,00
2157	Aménagements matériels industriels	10 500,00	0,00		10 500,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	330 000,00	328 496,93		1 503,07
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (7)</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>50 000,00</b>
2315	Installat*, matériel et outillage techni	50 000,00	0,00		50 000,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>1 642 155,00</b>	<b>1 528 736,87</b>		<b>113 418,13</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>23 813 397,43</b>	<b>15 533 315,58</b>	<b>3 712 188,59</b>	<b>4 567 893,26</b>
	<b>(= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>				
<b>D 001</b>	<b>Soide d'exécution négatif reporté de N-1</b>	<b>0,00</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
 (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.  
 (3) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.  
 (4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
 (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1040 = Ré 042.  
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1041 = Ré 043.  
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1041 = Ré 044.

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP-DIM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	567 940,91	135 751,08	79 503,10	352 686,73
2031	Frais d'études	493 772,51	111 266,35	79 503,10	303 003,06
2033	Frais d'insertion	0,00	1 764,40	0,00	-1 764,40
2051	Concessions et droits assimilés	74 168,40	22 720,33	0,00	51 448,07
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>1 672 892,17</b>	<b>455 103,58</b>	<b>607 270,87</b>	<b>607 517,72</b>
2111	Terrains nus	91 889,00	8 041,14	91 889,00	-8 041,14
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	3 900,00	0,00	0,00	3 900,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	8 949,48	1 849,48	0,00	7 099,99
21532	Réseaux d'assainissement	604 753,40	159 087,51	83 357,82	362 298,07
21562	Service d'assainissement	144 648,27	55 497,21	26 611,30	62 539,76
2157	Aménagements matériels industriels	182 386,75	176 720,12	107,83	5 558,80
21783	Matériel bureau, info. (mise à dispo)	20 814,00	0,00	0,00	20 814,00
2182	Matériel de transport	481 957,15	11 843,46	395 608,19	74 505,50
2183	Matériel de bureau et informatique	91 003,60	9 456,68	3 445,09	78 101,83
2184	Mobilier	3 000,00	11 909,48	4 545,50	-13 454,98
2188	Autres immobilisations corporelles	40 000,00	23 688,50	1 706,14	14 605,36
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>11 026 810,20</b>	<b>4 982 950,77</b>	<b>2 858 173,12</b>	<b>3 185 686,31</b>
2313	Constructions	1 773 088,29	1 121 559,43	0,00	651 528,86
2315	Installat*, matériel et outillage techni	9 000 637,66	3 603 604,46	2 858 173,12	2 538 860,08
2318	Autres immo. corporelles en cours	3 084,25	956,25	0,00	2 128,00
238	Avances commandes immo. incorp.	250 000,00	256 830,63	0,00	-6 830,63
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>13 267 643,28</b>	<b>5 576 805,43</b>	<b>3 544 947,09</b>	<b>4 145 890,76</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>49 203,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 203,97</b>
13111	Subv. équip. Agence de l'eau	49 203,97	0,00	0,00	49 203,97
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>7 967 128,00</b>	<b>7 960 971,09</b>	<b>0,00</b>	<b>6 156,91</b>
1641	Emprunts en euros	4 320 005,00	4 317 355,77	0,00	2 649,23
16441	Opérat* afférentes à l'emprunt	459 000,00	458 118,16	0,00	881,84
166	Refinancement de dette	2 905 000,00	2 903 989,35	0,00	1 010,65
1678	Autres dettes condit* particulières	224 000,00	223 828,96	0,00	171,04
1681	Autres emprunts	48 000,00	47 174,57	0,00	825,43
1687	Autres dettes	11 123,00	10 504,28	0,00	618,72
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat* (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat* et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>8 016 331,97</b>	<b>7 960 971,09</b>	<b>0,00</b>	<b>55 360,88</b>
4581003	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-DEPENSES (4)	45 000,00	2 009,70	3 206,00	39 794,30
4581004	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-DEPENSES (4)	88 425,00	36 178,46	50 434,47	1 812,07
4581006	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-DEPENSES (4)	712 082,18	409 895,41	113 601,03	188 585,74
4581007	OPERATION SOUS MANDAT-DEPENSES (4)	10 660,00	5 797,66	0,00	4 862,14
4581008	OPERATION SOUS MANDAT-DEPENSES (4)	31 100,00	12 918,76	0,00	18 181,24
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>887 267,18</b>	<b>465 800,19</b>	<b>167 241,50</b>	<b>253 225,49</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>22 171 242,43</b>	<b>14 004 576,71</b>	<b>3 712 188,59</b>	<b>4 454 477,13</b>
<b>040</b>	<b>Opérat* ordre transfert entre sections (5)</b>	<b>1 592 155,00</b>	<b>1 528 736,87</b>		<b>63 416,13</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur(6)</b>	<b>1 200 495,00</b>	<b>1 200 241,94</b>		<b>253,06</b>
139111	Sub. équip apte résult. Agence de l'eau	723 065,00	723 452,71		-387,71
139118	Sub. équip apte résult. Autres	44 218,00	44 218,28		-0,28
13912	Sub. équip apte résult. Régions	49 266,00	49 266,47		-0,47
13913	Sub. équip apte résult. Départements	120 307,00	119 666,15		640,85
13914	Sub. équip apte résult. Communes	2 087,00	2 086,66		0,34
13915	Sub. équip apte résult. Groupements	75,00	75,00		0,00
13916	Sub. équip apte résult. Autres EPL	24 606,00	24 606,18		-0,18

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III		
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES		B2		
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	2 699 817,42	736 651,46	-1 435 619,27
13111	Subv. équip. Agence de l'eau	2 616 527,46	689 151,46	-1 422 302,65
13118	Autres Subv. Equip. Etat	47 500,00	0,00	0,00
1313	Subv. equip. Départements	9 895,00	12 212,41	-2 317,41
1316	Subv. equip. Autres E.P.L.	0,00	12 201,41	-12 201,41
1318	Autres subventions d'équipement	28 894,96	24 692,76	1 202,20
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	9 772 274,98	6 827 891,65	0,00
1641	Emprunts en euros	6 231 913,98	2 909 111,80	0,00
166	Refinancement de dette	2 905 000,00	2 903 989,35	1 010,65
1681	Autres emprunts	636 361,00	1 014 790,50	-379 429,50
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	48 832,89	-48 832,89
2315	Installat., matériel et outillage techn.	0,00	6 388,00	-6 388,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	39 464,89	-39 464,89
165	Total des recettes d'équipement	12 472 092,40	10 272 509,77	736 651,46
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 622 086,55	2 517 973,55	1 482 931,17
10222	FC TVA	104 113,00	0,00	104 113,00
1068	Autres réserves	2 517 973,55	2 517 973,55	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 622 086,55	2 517 973,55	1 482 931,17
4582003	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-RECETTES (3)	45 000,00	2 009,70	3 219,30
4582004	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-RECETTES (3)	88 425,00	36 237,40	52 187,27
4582006	OPÉRATIONS SOUS MANDAT - RECETTES (3)	712 082,18	409 977,77	171 473,30
4582007	OPERATION SOUS MANDAT RECETTES (3)	10 660,00	5 797,86	4 862,14
4582008	OPERATION SOUS MANDAT RECETTES (3)	31 100,00	0,00	31 100,00
458211	OPERATION POUR COMPTE DE TIERS (3)	0,00	22 200,03	-22 200,03
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	887 267,18	476 222,76	231 742,01
	TOTAL DES RECETTES REELLES	15 981 446,13	13 266 706,08	1 746 346,58
021	Virement de la section d'exploitation	2 383 764,87	3 809 344,87	23 560,13
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)(5)			
2111	Terrains nus	23 114,00	0,00	23 114,00
28031	Frais d'études	2 060,00	2 059,64	0,36
2805	Licences, logiciels, droits similaires	27 246,00	27 246,19	-0,19
281311	Bâtiments d'exploitation	1 140 930,00	1 140 930,90	0,10
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	28 084,00	28 083,59	0,41
28138	Aménagement Autres constructions	284 417,00	284 416,96	0,04
28151	Installations complexes spécialisées	63 197,00	63 197,36	-0,36
281532	Réseaux d'assainissement	1 597 125,00	1 597 134,93	-9,93
28154	Matériel industriel	2 292,00	2 291,67	0,33
28155	Outillage industriel	33 141,00	33 140,85	0,15
281562	Service d'assainissement	51 894,00	51 870,85	23,15
28157	Aménagement matériel industriel	274 328,00	274 327,66	0,34
281738	Autres constructions (mise à dispo)	768,00	768,00	0,00
281751	Installat. complexes spécialisées (mac)	1 336,00	1 336,00	0,00
2817531	Réseaux d'adduction d'eau (mac)	1 336,00	1 336,00	0,00
2817532	Réseaux d'assainissement (mac)	223 220,00	223 220,25	-0,25
281757	Aménagement matériel industriel (mac)	4 635,00	4 635,00	0,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
281783	Matériel bureau et info (mise à dispo)	473,00	0,00	0,00	473,00
28181	Installations générales, agencements	868,00	868,28	-0,28	-0,28
28182	Matériel de transport	20 550,00	20 550,49	-0,49	-0,49
28183	Matériel de bureau et informatique	9 645,00	10 115,84	-470,84	-470,84
28184	Mobilier	1 096,00	1 095,97	0,03	0,03
28188	Autres	9 149,00	9 149,41	-0,41	-0,41
4817	Pénalités de renégociation de la dette	32 000,00	31 569,03	430,97	430,97
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	6 216 669,87	3 809 344,87		2 407 325,00
041	Opérations patrimoniales (6)	50 000,00	0,00		50 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	50 000,00	0,00		50 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	6 266 669,87	3 809 344,87		2 457 325,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	22 248 116,00	17 076 650,95	968 393,47	4 203 671,58
	(= Total des recettes réelles et d'ordre)				
	Pour information				
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	1 565 281,43			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.  
(3) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.  
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = AE 042.  
(5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 041 = RI 041.



### III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

III  
A1

Montant des ICNE de l'exercice	425 738,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	413 462,26
= Différence ICNE N – ICNE N-1	12 275,74

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP-DM-RAR-N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
		Mandats émis	Charges rattachées		
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (2) (3)</b>	<b>5 170 588,09</b>	<b>4 286 845,42</b>	<b>7 710,00</b>	<b>268 134,49</b>
60226	Vêtements de travail	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	5 000,00	0,00	0,00	4 891,01
6063	Fournitures entretien et petit équipement	1 500,00	0,00	0,00	1 295,14
6066	Carburants	0,00	0,00	0,00	-1 929,45
611	Sous-traitance générale	344 020,00	6 215,00	6 370,00	166 838,35
61523	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	-695,21
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	0,00	0,00	1 340,00	-1 340,00
6156	Maintenance	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
6226	Honoraires	8 554 658,00	4 280 630,42	0,00	136 184,31
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	0,00	0,00	4 553,27
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	-35,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	0,00	0,00	3 841,66
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	-15,35
6262	Frais de télécommunications	7 600,00	0,00	0,00	5 776,48
627	Services bancaires et assimilés	208,00	0,00	0,00	-2 500,00
6287	Remboursements de frais	732 792,00	790 125,56	0,00	-57 333,56
63512	Taxes foncières	70 000,00	63 845,00	0,00	6 155,00
6356	Redevances occupat* domaine public	0,00	52,16	0,00	-52,16
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>798 448,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6215	Personnel affecté par Cl. de rattachement	798 448,00	0,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b>	<b>= (011+012+014+65)</b>	<b>10 531 726,00</b>	<b>5 969 036,09</b>	<b>7 710,00</b>	<b>268 134,49</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (5)</b>	<b>1 202 000,00</b>	<b>757 446,37</b>	<b>0,00</b>	<b>18 815,63</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 026 000,00	1 016 126,21	0,00	9 873,79
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	16 000,00	-413 462,26	0,00	3 724,26
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	197,37	0,00	-197,37
6688	Autre	160 000,00	154 585,05	0,00	5 414,85
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>149 000,00</b>	<b>95 928,00</b>	<b>0,00</b>	<b>53 072,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	123 000,00	95 928,00	0,00	27 072,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	26 000,00	0,00	0,00	26 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Depenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>= a+b+c+d+e+f</b>	<b>11 882 726,00</b>	<b>6 822 410,46</b>	<b>7 710,00</b>	<b>340 022,12</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 899 937,00</b>			
<b>042</b>	<b>Opérat* ordre transfert entre sections (g) (9)</b>	<b>4 327 270,00</b>	<b>4 313 639,52</b>		<b>13 630,48</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	4 314 270,00	4 300 711,98		13 558,02
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	13 000,00	12 927,54		72,46
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 227 207,00</b>	<b>4 313 639,52</b>			<b>1 913 567,48</b>
<b>043</b>	<b>Opérat* ordre inférieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>6 227 207,00</b>	<b>4 313 639,52</b>			<b>1 913 567,48</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>	<b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>16 109 933,00</b>	<b>11 136 049,98</b>	<b>7 710,00</b>	<b>2 253 589,60</b>
D 002	Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00			

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le chapitre 615 est affecté au chapitre 61523 en vertu de la règle 738 en annexe au budget.

(4) Le compte 738 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'article 66112, sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières, le chapitre 68112 sera ouvert en M. 49.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 - P1 040.

(9) Les opérations de virement à la section d'investissement sont affectées à la section des opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

**III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES**

**III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP-DIM+RAR N-1)		Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
		Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	16 474 388,00	5 221 777,95	0,00	1 908 213,35	
704	Travaux	39 000,00	0,00	0,00	-4 213,03	
70611	Redevances d'assainissement collectif	14 806 000,00	5 044 293,74	0,00	1 991 321,60	
70613	Participations assainissement collectif	1 283 388,00	0,00	0,00	-74 046,60	
7087	Remboursement de frais	350 000,00	177 424,21	0,00	-4 848,42	
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Subventions d'exploitation	222 000,00	139 675,80	0,00	82 324,20	
741	Primes d'équipement	222 000,00	139 675,80	0,00	82 324,20	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> <b>(a) = 70+73+74+75+013</b>	<b>16 696 388,00</b>	<b>5 361 393,75</b>	<b>0,00</b>	<b>1 990 537,55</b>	
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	1 163,00	0,00	-1 163,00	
778	Autres produits exceptionnels	0,00	1 163,00	0,00	-1 163,00	
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d)	0,00	0,00		0,00	
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> <b>=a+b+c+d</b>	<b>16 696 388,00</b>	<b>5 361 393,75</b>	<b>0,00</b>	<b>1 989 374,55</b>	
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 413 565,00	1 408 074,72		5 490,28	
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 258 565,00	1 253 489,67		5 075,33	
796	Transferts charges financières	155 000,00	154 585,05		414,95	
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00		0,00	
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>1 413 565,00</b>	<b>1 408 074,72</b>		<b>5 490,28</b>	
	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b> <b>(=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>18 109 953,00</b>	<b>10 763 874,42</b>	<b>0,00</b>	<b>1 994 864,83</b>	
R 002	Excédent d'exploitation reporté de N-1	0,00				

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
 (2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.  
 (3) Si la régie applique le régime des provisions semibudgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.  
 (4) Si la régie applique le régime des provisions semibudgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.  
 (5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = D/040, RE 043=DE 043.  
 (6) Le compte 7013 peut figurer dans le détail du chapitre 042, à la régie s'opère pour les provisions budgétaires.

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP-DIM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	484 074,28	94 500,26	129 901,64	259 672,38
2031	Frais d'études	483 654,28	93 198,04	129 901,64	260 554,60
2033	Frais d'insertion	0,00	866,72	0,00	-866,72
2051	Concessions et droits assimilés	420,00	415,50	0,00	4,50
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 056 434,39	379 866,74	150 984,82	525 452,83
2111	Terrains nus	4 167,00	0,00	2 748,00	1 419,00
21111	Bâtiments d'exploitation	4 093,04	4 093,04	0,00	0,00
2138	Autres constructions	78 346,31	1 076,48	28 109,56	49 160,27
21532	Réseaux d'assainissement	858 989,04	367 102,64	116 411,26	373 465,14
21562	Service d'assainissement	87 501,00	0,00	0,00	87 501,00
2182	Matériel de transport	6 120,00	0,00	3 726,00	2 394,00
2183	Matériel de bureau et informatique	19 238,00	7 714,58	11 523,42	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations reçues en cours (hors opérations)	7 071 985,17	3 467 236,47	1 489 363,26	2 114 485,44
2313	Constructions	987 161,40	577 081,06	82 382,12	327 698,22
2315	Installat°, matériel et outillage techni	6 051 534,26	2 890 155,41	1 406 981,14	1 754 397,71
238	Avances commandées immo. incomp.	32 393,51	0,00	0,00	32 393,51
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>8 611 933,84</b>	<b>3 941 723,47</b>	<b>1 770 259,72</b>	<b>2 899 610,65</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 780 000,00	5 770 351,95	0,00	9 648,05
1641	Emprunts en euros	4 063 000,00	4 058 428,13	0,00	4 571,87
16441	Opérat° affermies à long terme	241 000,00	240 431,28	0,00	568,72
166	Refinancement de dette	1 330 000,00	1 325 983,74	0,00	4 016,26
1678	Autres dettes condit° participatives	16 000,00	15 787,54	0,00	212,46
1681	Autres emprunts	130 000,00	129 721,26	0,00	278,74
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>5 780 000,00</b>	<b>5 770 351,95</b>	<b>0,00</b>	<b>9 648,05</b>
4581003	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-DEPENSES (4)	30 000,00	3 174,60	0,00	26 825,40
4581004	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-DEPENSES (4)	717 825,71	346 516,18	193 157,54	178 151,99
4581007	OPERATION SOUS MANDAT DEPENSES (4)	291 687,00	287 240,50	326 985,00	-322 538,50
4581008	OPERATION SOUS MANDAT DEPENSES (4)	816 668,00	164 469,49	83 150,00	569 048,51
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>1 856 160,71</b>	<b>801 400,77</b>	<b>603 272,54</b>	<b>451 487,40</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>16 247 754,55</b>	<b>10 513 476,19</b>	<b>2 373 532,26</b>	<b>3 360 746,10</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (9)	1 413 565,00	1 408 074,72		5 490,28
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur(6)</b>	<b>1 258 565,00</b>	<b>1 253 489,67</b>		<b>5 075,33</b>
139111	Sub. équipt cpte résul. Agence de l'eau	744 682,00	1 034 711,22		-290 029,22
139118	Sub. équipt cpte résul. Autres	390,00	390,13		-0,13
13912	Sub. équipt cpte résul. Régions	58 055,00	58 055,35		-0,35
13913	Sub. équipt cpte résul. Départements	142 766,00	142 765,78		0,22
13914	Sub. équipt cpte résul. Communes	14 294,87	14 294,87		0,00
13915	Sub. équipt cpte résul. Groupements	15 098,00	0,00		15 098,00
13917	Sub. équipt cpte résul. Budget communaut	3 273,00	3 273,32		0,68
13918	Autres subventions d'équipement	280 005,00	0,00		280 005,00
	<b>Charges transférées</b>	<b>155 000,00</b>	<b>154 885,05</b>		<b>414,95</b>
4817	Pénalités de renégociation de la dette	155 000,00	154 885,05		414,95
041	Opérations patrimoniales (7)	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>1 463 865,00</b>	<b>1 408 074,72</b>		<b>55 490,28</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP-DM-RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	17 711 319,55	11 921 550,91	2 373 532,26	3 416 236,38
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	4 717 306,84			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.  
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.  
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 040 = RE 042.  
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 041 = RI 041.  
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 041 = RI 041.  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES						B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP-DM-RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	
13	Subventions d'investissement	1 074 210,00	1 268 905,80	95 025,00	-289 720,80	
13111	Subv. éqpt/Agence de l'eau	982 860,00	1 268 905,80	54 471,00	-330 416,80	
13117	Subv. éqpt/Budget communautaire, FS	81 250,00	0,00	40 554,00	40 696,00	
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	10 080 915,50	8 650 939,78	0,00	1 429 915,72	
1641	Emprunts en euros	8 073 232,50	6 325 983,74	0,00	1 747 248,76	
166	Refinancement de dette	1 330 000,00	1 325 983,74	0,00	4 016,26	
1681	Autres emprunts	677 683,00	999 032,30	0,00	-321 349,30	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	43 495,46	0,00	-43 495,46	
2313	Constructions	0,00	43 495,46	0,00	-43 495,46	
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>11 155 125,50</b>	<b>9 963 401,04</b>	<b>95 025,00</b>	<b>1 095 699,48</b>	
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 140 133,18	3 140 133,18	0,00	0,00	
1068	Autres réserves	3 140 133,18	3 140 133,18	0,00	0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>3 140 133,18</b>	<b>3 140 133,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
4582003	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-RECETTES (3)	30 000,00	3 174,60	0,00	26 825,40	
4582004	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-RECETTES (3)	717 825,71	346 516,18	232 914,12	138 395,41	
4582007	OPERATION SOUS MANDAT RECETTES (3)	291 867,00	287 240,50	326 965,00	-322 538,50	
4582008	OPERATION SOUS MANDAT RECETTES (3)	816 666,00	164 469,49	83 150,00	569 048,51	
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>1 856 160,71</b>	<b>801 400,77</b>	<b>643 029,12</b>	<b>411 730,82</b>	
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>16 151 419,39</b>	<b>13 904 934,99</b>	<b>738 054,12</b>	<b>1 508 430,28</b>	
021	Virement de la section d'exploitation	1 899 937,00				
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4/5)	4 327 270,00	4 313 639,52		13 630,48	
28031	Frais d'études	87 912,00	112 346,31		-24 834,31	
28032	Frais de recherche et de développement	24 835,00	0,00		24 835,00	
28033	Frais d'insertion	152,00	152,22		-0,22	
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 196,00	415,50		780,50	
28121	Aménagement Terrains nus	26 577,00	8 666,40		17 910,60	
281311	Bâtiments d'exploitation	768 826,00	768 826,00		0,00	
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	96 710,00	96 710,56		-0,56	
28138	Aménagement Autres constructions	150 156,00	150 155,92		0,08	
28151	Installations complexes spécialisées	40,00	40,23		-0,23	
281532	Réseaux d'assainissement	2 919 793,00	3 002 609,06		-83 016,06	
281562	Service d'assainissement	160 590,00	160 589,78		0,22	
28157	Aménagement matériel industriel	52 598,00	0,00		52 598,00	
28181	Installations générales, agencements	25 285,00	0,00		25 285,00	
4817	Pénalités de renégociation de la dette	13 000,00	12 927,54		72,46	
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>6 227 207,00</b>	<b>4 313 639,52</b>		<b>1 913 567,48</b>	
041	Opérations patrimoniales (6)	50 000,00	0,00		50 000,00	
238	Avances commandés immo. incorp.	50 000,00	0,00		50 000,00	
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>6 277 207,00</b>	<b>4 313 639,52</b>		<b>1 963 567,48</b>	
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	<b>22 428 626,39</b>	<b>18 218 574,51</b>	<b>738 054,12</b>	<b>3 471 997,76</b>	
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	0,00				

0,00

Pour information

### III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)		Crédits employés (ou restant à employer)		Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	III A1
		Mandats émis	Charges rattachées	Mandats émis	Charges rattachées			
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (2)</b>	<b>1 015 069,11</b>	<b>442 303,19</b>	<b>105 188,09</b>	<b>27 757,21</b>		<b>439 820,82</b>	
60226	Vêtements de travail	1 700,00	0,00	940,72	0,00	0,00	759,28	
6001	Fournitures non stockables (eau, énergie)	20 000,00	7 876,90	0,00	0,00	0,00	12 123,10	
6003	Fournitures entretien et petit équipement	2 500,00	246,86	573,48	0,00	0,00	1 679,66	
6004	Fournitures administratives	2 000,00	65,09	126,56	0,00	0,00	1 808,35	
6006	Carburants	3 000,00	2 315,34	0,00	0,00	0,00	684,66	
611	Sous-traitance générale	626 601,11	294 507,53	6 634,08	7 609,68	0,00	317 849,82	
6132	Locations immobilières	1 500,00	875,00	0,00	0,00	0,00	625,00	
6135	Locations mobilières	1 000,00	864,47	1 804,25	0,00	0,00	-1 668,72	
6137	Redevances, droits de passage, servitude	100,00	19,82	0,00	0,00	0,00	80,18	
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	
61523	Entretien, réparations réseaux	13 000,00	15 857,82	0,00	684,00	0,00	-3 541,82	
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	3 500,00	3 340,71	0,00	0,00	0,00	159,29	
61551	Entretien matériel roulant	3 500,00	402,84	0,00	0,00	0,00	3 097,16	
6156	Maintenance	65 000,00	11 601,12	360,00	1 915,80	0,00	51 123,08	
6161	Multirisques	13 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 300,00	
617	Etudes et recherches	104 000,00	26 676,72	94 749,00	12 007,20	0,00	-29 432,92	
618	Divers	7 416,00	3 980,60	0,00	0,00	0,00	3 435,40	
6226	Honoraires	87 000,00	47 682,29	0,00	5 540,53	0,00	33 797,18	
6227	Frais d'actes et de contentieux	7 000,00	1 530,00	0,00	0,00	0,00	5 470,00	
6228	Divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
6231	Annonces et insertions	5 380,00	4 509,27	0,00	0,00	0,00	870,73	
6236	Catalogues et imprimés	1 330,00	4 610,06	0,00	0,00	0,00	-3 280,06	
6238	Divers	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	173,20	0,00	0,00	0,00	826,80	
6256	Missions	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	
6257	Réceptions	1 000,00	29,00	0,00	0,00	0,00	971,00	
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	73,25	0,00	0,00	0,00	1 926,75	
6262	Frais de télécommunications	8 000,00	6 312,20	0,00	0,00	0,00	1 687,80	
627	Services bancaires et assimilés	2 282,00	2 282,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations)	14 000,00	2 686,80	0,00	0,00	0,00	11 313,20	
6287	Remboursements de frais	2 200,00	2 183,00	0,00	0,00	0,00	7,00	
6288	Autres	2 000,00	1 491,60	0,00	0,00	0,00	508,40	
63512	Taxes foncières	50,00	12,00	0,00	0,00	0,00	38,00	
6356	Redevances occupat* domaine public	0,00	97,70	0,00	0,00	0,00	-97,70	
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>566 035,00</b>	<b>556 778,64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 256,36</b>	
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	556 435,00	552 271,26	0,00	0,00	0,00	4 163,74	
6218	Autre personnel extérieur	4 600,00	4 507,38	0,00	0,00	0,00	92,62	
6458	Collisat* autres organismes sociaux	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (4)</b>	<b>2 864,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 864,00</b>	
706129	Reversit redevance modernisat* agence eau	2 864,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 864,00	
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>445 581,00</b>	<b>320 150,78</b>	<b>116 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 430,22</b>	
658	Charges diverses de gestion courante	445 581,00	320 150,78	116 000,00	0,00	0,00	9 430,22	
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b>	<b>= (011+012+014+65)</b>	<b>2 029 549,11</b>	<b>1 319 532,61</b>	<b>221 188,09</b>	<b>27 757,21</b>		<b>461 371,20</b>	
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (5)</b>	<b>491 000,00</b>	<b>457 975,82</b>	<b>24 715,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 310,86</b>	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	410 000,00	406 871,04	0,00	0,00	0,00	3 128,96	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-118 000,00	-145 230,20	24 715,32	0,00	0,00	2 516,88	
6688	Autre	189 000,00	196 334,98	0,00	0,00	0,00	2 665,02	
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>63 000,00</b>	<b>23 350,57</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 649,43</b>	
6712	Amendes fiscales et pénales	0,00	1,88	0,00	0,00	0,00	-1,88	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	63 000,00	23 348,69	0,00	0,00	0,00	39 651,31	
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>174 820,89</b>						

#### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	24 713,32
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	145 230,20
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-120 516,88

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 706129 est uniquement ouvert en M. 41.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'article 66112, sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la notation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(8) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 642 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

**III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES**

**III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP-DIM+RAR N-1)		Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
		Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 229 236,00	218 315,37	0,00	0,00	-2 900 030,00
70128	Autres taxes et redevances	20 000,00	17 553,26	0,00	0,00	2 446,74
704	Travaux	0,00	115 730,00	0,00	0,00	-115 730,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	4 090 001,00	175 115,37	0,00	0,00	-2 596 673,91
70613	Participations assainissement collectif	778 350,00	43 200,00	0,00	0,00	-100 253,00
7064	Locations de compteurs	30 885,00	130 704,83	0,00	0,00	-99 819,93
7087	Remboursement de frais	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	250 962,00	6 462,00	0,00	0,00	244 500,00
741	Primes débouration	250 962,00	6 462,00	0,00	0,00	244 500,00
75	Autres produits de gestion courante	222 500,00	547 419,27	0,00	0,00	-324 919,27
757	Redevances des fermiers, concession...	222 500,00	527 379,27	0,00	0,00	-304 879,27
7588	Autres	0,00	20 040,00	0,00	0,00	-20 040,00
	<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> <b>(a) = 70+73+74+75+0+13</b>	<b>5 402 698,00</b>	<b>8 164 831,90</b>	<b>218 315,37</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 980 449,27</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	30 000,00	82,53	300,00	0,00	29 617,47
778	Autres produits exceptionnels	30 000,00	82,53	300,00	0,00	29 617,47
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> <b>=a+b+c+d</b>	<b>5 432 698,00</b>	<b>8 164 914,43</b>	<b>218 615,37</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 980 831,80</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	737 213,00	727 286,54			9 926,46
777	Quote-part subv invest transf capte résul	540 213,00	530 957,56			9 261,44
796	Transferts charges financières	197 000,00	196 328,98			665,02
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>737 213,00</b>	<b>727 286,54</b>			<b>9 926,46</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b> <b>(=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>6 169 911,00</b>	<b>8 892 200,97</b>	<b>218 615,37</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 940 905,34</b>
	Pour information	5 420 198,44				

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.  
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.  
(4) Ce chapitre concerne les dépenses exceptionnelles, ainsi que pour la déduction aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.  
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043-DE 0-43.  
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 s'il a été opéré pour les provisions budgétaires.

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP-DIM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
2031	Frais d'études	516 285,93	57 897,64	168 811,41	289 976,88
2033	Frais d'insertion	4 000,00	1 828,38	0,00	2 371,62
2051	Concessions et droits assimilés	20 000,00	498,60	0,00	19 501,40
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-2 880,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	4 108 972,73	1 377 928,69	1 428 493,46	1 303 150,56
21311	Bâtiments d'exploitation	1 063 625,73	469 756,24	586 814,46	7 055,03
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	145 000,00	109 871,08	0,00	35 128,92
2138	Autres constructions	3 952,00	3 952,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	5 659,59	0,00	5 659,59	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	2 801 265,41	736 187,49	830 074,78	1 235 003,14
21562	Service d'assainissement	39 740,00	33 177,60	0,00	6 562,40
21783	Matériel bureau, info. (mise à disp)	11 800,00	0,00	0,00	11 800,00
2182	Matériel de transport	7 344,00	0,00	4 471,20	2 872,80
2183	Matériel de bureau et informatique	23 066,00	9 257,50	0,00	13 828,50
2184	Mobilier	2 500,00	14 947,98	1 035,60	-13 483,58
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	178,80	437,83	4 383,37
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	6 156 743,16	1 793 382,71	1 053 203,30	3 310 157,15
2312	Terrains	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00
2313	Constructions	345 000,00	255 291,00	0,00	89 709,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	5 671 275,16	1 538 091,71	1 053 203,30	3 079 980,15
238	Avances commandées immo. incorp.	60 468,00	0,00	0,00	60 468,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>10 806 001,82</b>	<b>3 233 416,02</b>	<b>2 650 308,17</b>	<b>4 922 277,63</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	45 959,50	45 959,99	0,00	0,51
13111	Subv. équip° Agence de l'eau	45 959,50	31 822,49	0,00	14 137,01
1313	Subv. équip° Départements	0,00	14 136,50	0,00	-14 136,50
16	Emprunts et dettes assimilées	6 213 782,00	6 210 720,52	0,00	3 061,48
1641	Emprunts en euros	3 479 000,00	3 477 589,49	0,00	1 410,51
166	Refinancement de dette	2 235 000,00	2 234 699,76	0,00	300,24
1678	Autres dettes concil° particulières	346 782,00	345 902,01	0,00	879,99
1681	Autres emprunts	153 000,00	152 529,26	0,00	470,74
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 500,00	0,00	0,00	10 500,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	10 500,00	0,00	0,00	10 500,00
020	Dépenses imprévues	649 000,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>6 919 241,50</b>	<b>6 256 679,51</b>	<b>0,00</b>	<b>662 561,99</b>
4581001	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-DEPENSES (4)	29 853,00	27 982,05	0,00	2 270,95
4581002	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-DEPENSES (4)	7 650,00	0,00	0,00	7 650,00
4581003	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-DEPENSES (4)	7 650,00	0,00	0,00	7 650,00
4581004	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-DEPENSES (4)	9 180,00	0,00	0,00	9 180,00
4581005	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-DEPENSES (4)	7 650,00	0,00	0,00	7 650,00
4581009	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-DEPENSES (4)	35 100,00	0,00	0,00	35 100,00
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>104 733,00</b>	<b>27 982,05</b>	<b>0,00</b>	<b>77 150,95</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>17 829 976,32</b>	<b>9 517 677,58</b>	<b>2 650 308,17</b>	<b>5 661 990,57</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (9)	737 213,00	727 286,54		9 926,46
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	540 213,00	530 957,56		9 261,44
13911	Sub. équip° capte résul. Agence de l'eau	140 771,00	131 345,81		9 425,19
13912	Sub. équip° capte résul. Régions	7 521,00	7 520,62		0,38
13913	Sub. équip° capte résul. Départements	103 603,00	103 767,60		-164,60
13914	Sub. équip° capte résul. Communes	42,00	42,00		0,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13915	Sub. équip apte résul.Groupements	5 538,00	5 538,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	282 737,53	282 737,53		0,47
	<b>Charges transférées</b>	<b>197 000,00</b>	<b>196 334,98</b>		<b>665,02</b>
4817	Pénalités de renégociation de la dette	197 000,00	196 334,98		665,02
041	Opérations patrimoniales (7)	1 612 929,00	1 224 262,81		388 666,19
2762	Créances transfert droit déductif TVA	1 612 929,00	1 224 262,81		388 666,19
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>2 350 142,00</b>	<b>1 957 549,35</b>		<b>398 592,65</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>20 180 118,32</b>	<b>11 469 226,93</b>	<b>2 650 308,17</b>	<b>6 060 583,22</b>
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	<b>0,00</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article, conformément au plan de comptes utilisé par le délégué.  
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auquel il convient de déduire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.  
(3) Voir détail III B3 pour le détail des opérations d'équipement.  
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
(5) Les comptes 15, 2, peuvent figurer dans le détail des dépenses sur autofinancement antérieur si la règle applicable le régime des provisions budgétaires.  
(6) Les comptes 15, 2, peuvent figurer dans le détail des dépenses sur autofinancement antérieur si la règle applicable le régime des provisions budgétaires.  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES						B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	
13	Subventions d'investissement	976 448,76	779 440,79	235 503,98	-38 498,01	
13111	Subv. équip Agence de l'eau	656 630,10	513 275,41	233 721,10	-90 366,41	
1313	Subv. équip Départements	101 608,76	89 511,90	1 782,88	11 313,98	
1317	Subv. équip Budget communautaire, FS	106 753,90	66 199,94	0,00	40 553,96	
1318	Autres subventions d'équipement	111 454,00	111 453,54	0,00	0,46	
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	4 560 000,00	4 641 417,97	0,00	-81 417,97	
1641	Emprunts en euros	2 235 000,00	2 234 699,76	0,00	300,24	
16441	Opérat* afferentes à l'emprunt	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	
166	Refinancement de dette	2 235 000,00	2 234 699,76	0,00	300,24	
1681	Autres emprunts	0,00	172 018,45	0,00	-172 018,45	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	60 468,00	0,00	0,00	60 468,00	
238	Avances commandés immo. incoup.	60 468,00	0,00	0,00	60 468,00	
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>5 596 914,76</b>	<b>5 420 856,76</b>	<b>235 503,98</b>	<b>-59 447,98</b>	
10	Dotations, fonds divers et réserves	781 911,23	781 911,23	0,00	0,00	
1068	Autres réserves	781 911,23	781 911,23	0,00	0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	2 761 421,43	2 447 183,76	50 640,41	263 597,26	
2762	Créances transfert droit déductif TVA	2 761 421,43	2 447 183,76	50 640,41	263 597,26	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>3 543 332,66</b>	<b>3 229 094,99</b>	<b>50 640,41</b>	<b>263 597,26</b>	
4582001	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-RECETTES (3)	29 853,00	27 351,05	0,00	2 501,95	
4582002	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-RECETTES (3)	7 650,00	0,00	0,00	7 650,00	
4582003	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-RECETTES (3)	7 650,00	0,00	0,00	7 650,00	
4582005	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-RECETTES (3)	7 650,00	0,00	0,00	7 650,00	
4582006	OPÉRATIONS SOUS MANDAT - RECETTES (3)	7 650,00	0,00	0,00	7 650,00	
4582009	OPÉRATIONS SOUS MANDAT RECETTE (3)	35 100,00	0,00	0,00	35 100,00	
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>95 553,00</b>	<b>27 351,05</b>	<b>0,00</b>	<b>68 201,95</b>	
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>9 235 800,42</b>	<b>8 677 304,80</b>	<b>286 144,39</b>	<b>272 351,23</b>	
021	Virement de la section d'exploitation	5 746 087,44				
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)(5)	3 085 652,00	3 079 712,23		5 939,77	
28031	Frais d'études	19 457,00	19 456,78		0,22	
28033	Frais d'insertion	1 593,00	1 592,70		0,30	
28121	Aménagement Terrains nus	464,00	464,00		0,00	
281311	Bâtiments d'exploitation	433 653,00	433 653,66		-0,66	
281315	Bâtiments administratifs	76 541,00	76 541,00		0,00	
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	363,00	362,50		0,50	
28138	Aménagement Autres constructions	428 053,00	428 052,68		0,32	
281532	Réseaux d'assainissement	1 698 919,00	1 698 926,51		-7,51	
28155	Outilsage Industriel	790,00	789,50		0,50	
281562	Service d'assainissement	59 965,00	72 913,90		-12 948,90	
28157	Aménagement matériel Industriel	20 412,00	20 412,25		-0,25	
2817311	Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)	74 630,00	74 630,32		-0,32	
2817532	Réseaux d'assainissement (maod)	224 116,00	224 115,72		0,28	
2817562	Service d'assainissement (maod)	12 949,00	0,00		12 949,00	
28181	Installations générales, agencements	418,00	418,00		0,00	
28183	Matériel de bureau et informatique	13 286,00	7 706,21		5 579,79	
28188	Autres	43,00	43,00		0,00	
4817	Pénalités de renégociation de la dette	20 000,00	19 633,50		366,50	

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR-N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>					
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (6)</b>	<b>1 612 929,00</b>	<b>1 224 262,81</b>		<b>388 666,19</b>
2031	Frais d'études	97 121,00	57 163,99		39 957,01
2033	Frais d'insertion	0,00	231,11		-231,11
21311	Bâtiments d'exploitation	382,00	130 125,80		-129 743,80
21531	Réseaux d'adduction d'eau	950,00	0,00		950,00
21532	Réseaux d'assainissement	647 771,00	164 141,55		483 629,45
2313	Constructions	57 500,00	283,00		57 217,00
2315	Installat., matériel et outillage techni	809 205,00	872 317,36		-63 112,36
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>10 444 668,44</b>	<b>4 303 975,04</b>		<b>6 140 693,40</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>19 680 488,86</b>	<b>12 981 279,84</b>	<b>286 144,39</b>	<b>6 413 044,63</b>
	<b>(= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>				
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	<b>439 649,46</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article, conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
(2) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.  
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.  
(4) Les comptes 16, 2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

### III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR-N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées		
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (2) (3)</b>	<b>415 666,01</b>	<b>84 955,67</b>	<b>30 760,46</b>	<b>21 120,46</b>	<b>278 829,42</b>
60226	Vêtements de travail	1 000,00	102,83	0,00	101,10	796,07
60228	Autres fournitures consommables	1 000,00	351,28	0,00	0,00	648,72
60661	Fournitures non stockables (eau, énergie)	3 400,00	785,77	0,00	0,00	2 614,23
60663	Fournitures entretien et petit équipement	3 450,00	1 569,09	0,00	581,36	1 299,55
60664	Fournitures administratives	2 750,00	1 995,09	0,00	0,00	841,91
60666	Carburants	10 500,00	1 075,86	0,00	0,00	9 424,14
60668	Autres matières et fournitures	779,00	279,00	0,00	0,00	500,00
611	Sous-traitance générale	251 515,01	53 942,24	13 951,47	19 838,00	163 783,30
6132	Localités immobilières	9 958,00	822,28	10,46	0,00	9 125,28
6135	Localités mobilières	250,00	958,58	142,01	0,00	-850,59
6137	Redevances, droits de passage, servitude	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
61528	Entretien/ réparation autres biens immob.	300,00	21,67	0,00	0,00	278,33
61551	Entretien matériel roulant	8 989,00	3 274,72	0,00	0,00	5 694,28
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 100,00	133,00	0,00	0,00	967,00
6156	Maintenance	53 350,00	10 809,20	11 427,75	0,00	31 113,05
6161	Multirisques	7 800,00	0,00	0,00	0,00	7 800,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct*	0,00	7,30	0,00	0,00	-7,30
6168	Autres	800,00	985,31	0,00	0,00	-185,31
617	Etudes et recherches	4 100,00	0,00	0,00	600,00	3 500,00
618	Divers	3 325,00	0,00	0,00	0,00	3 325,00
6222	Commissions recouvrement redevance	17 000,00	-3 410,94	3 410,94	0,00	17 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6228	Divers	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	200,00	301,02	0,00	0,00	-101,02
6238	Divers	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6251	Voyages et déplacements	3 900,00	1 203,12	0,00	0,00	2 696,88
6256	Missions	1 100,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
6257	Réceptions	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00
6261	Frais d'affranchissement	5 400,00	6 960,39	317,83	0,00	-1 878,22
6262	Frais de télécommunications	5 620,00	1 992,50	0,00	0,00	3 627,50
6281	Concours divers (colisations)	1 200,00	400,00	0,00	0,00	800,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	220,00	0,00	0,00	-220,00
6287	Remboursements de frais	12 650,00	51,60	1 500,00	0,00	11 088,40
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	211,76	0,00	0,00	-211,76
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>552 363,00</b>	<b>369 195,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>183 167,93</b>
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	552 263,00	366 323,71	0,00	0,00	185 939,29
6458	Collat* autres organismes sociaux	0,00	2 841,36	0,00	0,00	-2 841,36
6475	Médecine du travail, pharmacie	100,00	30,00	0,00	0,00	70,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>13 117,21</b>	<b>2 742,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 374,92</b>
6541	Créances admises en non-valeur	11 567,21	2 742,29	0,00	0,00	8 824,92
6542	Créances éteintes	550,00	0,00	0,00	0,00	550,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
	<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (6)</b>	<b>981 146,22</b>	<b>456 893,03</b>	<b>30 760,46</b>	<b>21 120,46</b>	<b>472 372,27</b>
	<b>= (011+012+014+65)</b>					
<b>66</b>	<b>Charges exceptionnelles (b) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>23 395,00</b>	<b>2 080,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 314,84</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	8 655,00	2 080,15	0,00	0,00	6 574,85
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
678	Autres charges exceptionnelles	13 240,00	0,01	0,00	0,00	13 239,99
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>1022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>70 489,24</b>				

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
		Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> = a+b+c+d+e+f	458 973,19	21 120,46	564 176,35
023	Virement à la section d'investissement	0,00		
042	Opéraf* ordre transféré entre sections (9)/(9)	33 020,97		278,03
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	33 299,00		278,03
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	33 020,97		278,03
043	Opéraf* ordre inférieur de la section (10)	0,00		0,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	33 020,97		278,03
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 008 329,46	21 120,46	564 454,38
	Pour information			
D 002	Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00		

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) Le compte 624 est retravaillé au sein du chapitre 012.
- (3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (5) Le compte 66112 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour le montant de l'article 66112 sera récapitulé les opérations de placement, aux déductions des comptes de tiers et aux déductions des comptes financiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retravailler les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

**III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES**

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	580 410,38	412 235,52	18 264,71	149 970,15
7062	Redevances assainissement non collectif	517 264,00	331 335,42	15 261,50	170 687,08
7068	Autres prestations de services	63 146,38	80 900,10	3 003,21	-20 796,93
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	93 240,00	8 790,00	164 237,00	-79 787,00
747	Subv. et participat. collectives	12 825,00	-27 231,00	90 776,00	-51 020,00
748	Autres subventions d'exploitation	80 715,00	38 021,00	73 461,00	-28 787,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a) = 70+73+74+75+013	673 650,38	421 025,52	182 501,71	70 123,15
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
778	Autres produits exceptionnels	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00		0,00
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> =a+b+c+d	676 150,38	421 025,52	182 501,71	72 623,15
042	Opéraf* ordre transféré entre sections (6)	0,00	0,00		0,00
043	Opéraf* ordre inférieur de la section (5)	0,00	0,00		0,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	0,00	0,00		0,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b> (=Total des opérations réelles et d'ordre)	676 150,38	421 025,52	182 501,71	72 623,15
	Pour information				
R 002	Excédent d'exploitation reporté de N-1	432 179,08			

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) L'article 689 n'existe pas en M. 45.
- (3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour le détail, aux déductions des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux déductions des comptes de tiers et aux déductions des comptes financiers.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DJ 040, RE 042 = DJ 040, RE 042 = DJ 040.
- (6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.



**III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**


**III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
2081	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	17 000,00	0,00	800,00	16 200,00
2081	Concessions et droits assimilés	17 000,00	0,00	800,00	16 200,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	46 250,59	23 199,54	0,00	22 051,05
2111	Terrains nus	10 901,87	10 901,87	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	22 348,82	12 297,87	0,00	10 051,05
2183	Matériel de bureau et informatique	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	398 701,02	0,00	0,00	398 701,02
2318	Autres immo. corporelles en cours	398 701,02	0,00	0,00	398 701,02
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>460 951,61</b>	<b>23 199,54</b>	<b>800,00</b>	<b>436 952,07</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	30 000,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>
4581006	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-DEPENSES (4)	4 200,00	4 200,00	0,00	0,00
4581007	OPERATION SOUS MANDAT DEPENSES (4)	12 600,00	0,00	8 400,00	4 200,00
4581008	OPERATION SOUS MANDAT DEPENSES (4)	58 800,00	33 600,00	21 000,00	4 200,00
4581009	OPERATIONS SOUS MANDAT RECETTE PAYS DE SOULE (4)	117 600,00	54 600,00	63 000,00	0,00
4581010	OPERATIONS DEPENSES RECETTES (4)	84 000,00	50 176,72	0,00	33 823,28
4581012	OPERATIONS SOUS MANDAT-DEPENSES (4)	33 600,00	0,00	0,00	33 600,00
4581013	OPERATION SOUS MANDAT DEPENSES RECETTES (4)	67 200,00	0,00	67 200,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>378 000,00</b>	<b>142 576,72</b>	<b>159 600,00</b>	<b>75 823,28</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>868 951,61</b>	<b>166 776,26</b>	<b>160 400,00</b>	<b>542 775,35</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur(6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Charges transférées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>868 951,61</b>	<b>166 776,26</b>	<b>160 400,00</b>	<b>542 775,35</b>
	<b>Pour information</b>	<b>0,00</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	<b>0,00</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé, par le réels.  
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.  
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
(5) Les comptes 15, 2 peuvent figurer dans le détail des dépenses sur autofinancement antérieur si la règle applique le régime des provisions budgétaires.  
(6) Les comptes 15, 2 peuvent figurer dans le détail des dépenses sur autofinancement antérieur si la règle applique le régime des provisions budgétaires.  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
4581119	OPÉRATIONS SOUS MANDAT (3)	0,00	0,01	0,00	-0,01
4582002	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-RECETTES (3)	0,00	0,00	1 350,00	-1 350,00
4582006	OPÉRATIONS SOUS MANDAT - RECETTES (3)	4 200,00	4 200,00	0,00	0,00
4582007	OPERATION SOUS MANDAT RECETTES (3)	12 600,00	0,00	8 400,00	4 200,00
4582008	OPERATION SOUS MANDAT RECETTES (3)	25 200,00	0,00	0,00	25 200,00
4582009	OPERATIONS SOUS MANDAT RECETTE PAYS DE SOULE (3)	117 600,00	54 600,00	63 000,00	0,00
4582010	OPERATIONS DEPENSES RECETTES (3)	58 800,00	24 976,72	0,00	33 823,28
4582012	OPERATIONS SOUS MANDAT-RECETTES (3)	33 600,00	0,00	0,00	33 600,00
4582013	OPERATIONS SOUS MANDAT DEPENSES RECETTES (3)	67 200,00	0,00	0,00	67 200,00
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>319 200,00</b>	<b>83 776,73</b>	<b>72 750,00</b>	<b>162 673,27</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>319 200,00</b>	<b>83 776,73</b>	<b>72 750,00</b>	<b>162 673,27</b>
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)(5)	33 299,00	33 020,97		278,03
28031	Frais d'électés	0,00	1 101,39		-1 101,39
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 173,00	1 172,50		0,50
281355	Aménagement Bâtiments administratifs	12 421,00	12 420,65		0,35
281562	Service d'assainissement	4 911,00	3 423,92		1 487,08
2817532	Réseaux d'assainissement (mad)	111,00	111,00		0,00
2817562	Service d'assainissement (mad)	0,00	111,00		-111,00
28181	Installations générales, agencements	403,00	0,00		403,00
28182	Matériel de transport	8 295,00	8 534,60		-239,60
28183	Matériel de bureau et informatique	5 867,00	6 054,16		-187,16
28184	Mobilier	118,00	0,00		118,00
28188	Autres	0,00	91,75		-91,75
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>33 299,00</b>	<b>33 020,97</b>		<b>278,03</b>
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>33 299,00</b>	<b>33 020,97</b>		<b>278,03</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	<b>352 499,00</b>	<b>116 797,70</b>	<b>72 750,00</b>	<b>162 951,30</b>
	<b>Pour information</b>	<b>516 452,61</b>			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé, par le réels.  
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.  
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 040.  
(5) Les comptes 15, 2 peuvent figurer dans le détail des dépenses sur autofinancement antérieur si la règle applique le régime des provisions budgétaires.  
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

 **ANNEXE 4 - NOTE D'INFORMATION**  
**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX**  
**ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC**  
**DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

# L'agence de l'eau vous informe

Édition mars 2020  
CHIFFRES 2019

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Suivez l'actualité



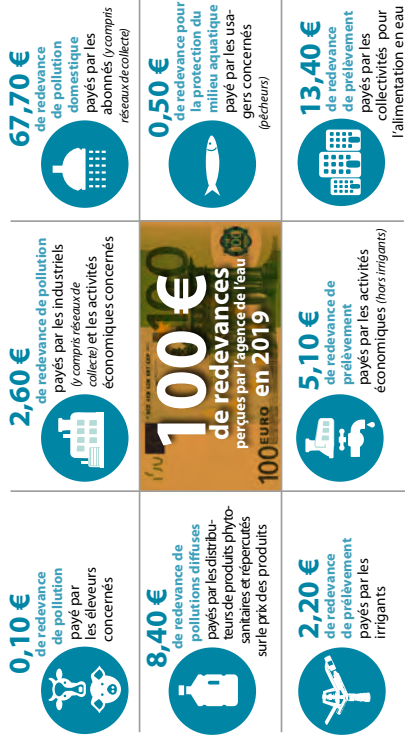
de l'agence de l'eau Adour-Garonne : [www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)

## COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 248 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

### recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € - source agence de l'eau Adour-Garonne)



## À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2019 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2019, elles ont représenté environ 222 millions d'euros.

### interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?\*  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Adour-Garonne



\* S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'État, le financement des opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

## ACTIONS AIDÉES

### PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 1<sup>er</sup> programme d'action de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

#### POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 120 M€ ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

#### POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

- Près de 32 M€ ont été consacrés en 2019 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :
- près de 17 M€ pour l'agriculture biologique pour 15 000 hectares,
  - 5 M€ d'aide dans le cadre d'investissements,
  - 3 M€ pour modifications de pratiques,
  - 60 captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plans d'action territoriaux (PAT) mise en œuvre?
  - 24 collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30000 »),
  - plus de 2 M€ pour les paiements pour services environnementaux, expérimentation lancée cette année auprès de 385 exploitations pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires.
- #### POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU
- 12 M€ ont été consacrés en 2019 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
  - grâce à ces aides, 1,4 million de m<sup>3</sup> ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
  - 9 projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

#### POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

57 M€ ont permis d'accompagner plus de 360 communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable. L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

#### POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2019, près de 39 M€ ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 600 km de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- plus de 70 ouvrages du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments) ont été rendus franchissables,
- plus de 30 000 hectares de zones humides ont bénéficié d'une aide de l'Agence pour de la restauration, de l'entretien ou de l'acquisition.

#### POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- Près d'1 M€ ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ 4 hectares ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.
- 56 M€ ont été consacrés en 2019 aux investissements de dépollution domestique dont principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
  - pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : près de 90 entreprises de peinture ont été mises en conformité, 2 entreprises de traitement de surface pour le secteur aéronautique se sont mises en rejet zéro. Ainsi 59 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

#### LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitat éparé. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

#### AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

**Siège**  
90 rue du Férétra - CS 87801  
31078 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 36 37 38 | Fax : 05 61 36 37 28

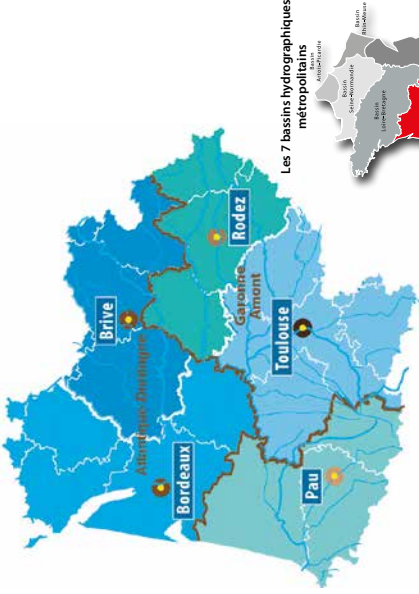
#### Délégations territoriales :

**Atlantique-Dordogne**  
4 rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 56 11 19 99 - Fax : 05 56 11 19 98  
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 80 et  
94, rue du Grand Prat  
10600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
Tél. : 05 55 88 02 00 - Fax : 05 55 88 02 01  
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

**Adour et côtières**  
7 passage de l'Europe - BP 7503  
64075 Pau Cedex  
Tél. : 05 59 80 77 90 - Fax : 05 59 80 77 99  
Départements 40 • 64 • 65

**Garonne Amont**  
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12035 Rodez Cedex 9  
Tél. : 05 65 75 56 00 - Fax : 05 65 75 56 09  
12 • 30 • 40 • 48 et

**Garonne aval**  
97 rue Saint Roch - CS 14407  
31405 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 43 26 80 - Fax : 05 61 43 26 99  
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

**Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.**

**Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr**

et sur les réseaux sociaux



**EN IMMERSION**

L'eau a quelque chose à vous dire...

**Communauté Pays Basque**  
**Direction Eau, littoral et milieux naturels**

–  
15 avenue Foch - CS 88507 - 64185 Bayonne Cedex

–  
[gureura@communaute-paysbasque.fr](mailto:gureura@communaute-paysbasque.fr)



# GLOSSAIRE

- AEAG** L'**Agence de l'Eau Adour-Garonne** est l'une des six agences françaises chargées de la lutte contre la pollution et de la protection des milieux aquatiques. En tant qu'établissement public du ministère chargé du développement durable, elle a pour mission de contribuer à la réduction de toutes les pollutions de l'eau et de protéger les ressources. Elle exerce ses missions sur le territoire du bassin versant Adour-Garonne.
- 
- ARS** Dans chaque région, l'**Agence Régionale de la Santé** met en œuvre la politique de santé publique en liaison avec les services chargés de la santé au travail, de la santé scolaire et universitaire et de la protection maternelle et infantile. Elle assure notamment le suivi sanitaire de l'eau potable mis en distribution.
- 
- BO** Un **Bassin d'Orage** a pour mission de recueillir les eaux drainées par la voirie lors d'un orage, de les stocker temporairement et de réguler les flux dirigés vers la station d'épuration.
- 
- DBO** La **Demande Biologique en Oxygène** est une unité de mesure de la quantité de matière organique biodégradable contenue dans une eau. Elle est exprimée en milligramme d'oxygène. Elle correspond à la consommation d'oxygène nécessaire à la dégradation de la matière organique contenue dans un litre d'eau pendant cinq jours.
- 
- DCO** La **Demande Chimique en Oxygène** est une unité de mesure de la quantité de toute la matière organique contenue dans une eau. Cette donnée est donc utilisée pour assurer un meilleur suivi de la performance des stations de traitement des eaux usées.
- 
- DDTM** La **Direction Départementale des Territoires et de la Mer** met en œuvre dans le département des Pyrénées-Atlantiques les orientations de l'État au développement et à l'équilibre des territoires. Ses services assurent la fonction de police de l'eau relatives aux systèmes d'assainissement et aux milieux.
- 
- DO** Le **Déversoir d'Orage** est un ouvrage de délestage du réseau pour évacuer les sur-volumes d'eau par surverse vers le milieu naturel en temps d'orage et de fortes pluies.
- 
- DSP** La **Délégation de Service Public** est un contrat administratif qui permet à une personne morale de droit public de confier à un délégataire, personne publique ou privée, la gestion d'un service public dont elle a normalement la responsabilité (article L1411-1 du Code général des collectivités territoriales). Le délégataire est rémunéré par l'exploitation du service public dont il a la charge et non pas par un prix versé l'administration comme dans les marchés publics.
- 
- DUP** La **Déclaration d'Utilité Publique** est une procédure administrative qui permet de réaliser une opération d'aménagement sur un terrain privé pour cause d'utilité publique. Cette opération peut avoir lieu à l'issue d'une enquête d'utilité publique.
- 
- EH** L'**Équivalent-Habitant** est une notion utilisée en assainissement, notamment pour quantifier la pollution potentiellement émise dans un système d'assainissement et la capacité des stations d'épuration. Une directive européenne du 21 mai 1991 définit l'Équivalent-Habitant comme étant « la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique en oxygène en cinq jours (DBO5) de 60 grammes d'oxygène par jour ».
- 
- ERU** Les **Eaux Résiduaires Urbaines** désignent les eaux usées provenant des activités domestiques normales telles que les eaux fécales, de nettoyage, de cuisine, d'hygiène, etc. La directive européenne du 21 mai 1991, dite directive ERU, impose aux agglomérations d'être équipées d'un système de collecte et d'un système de traitement de ces eaux avant leur rejet dans le milieu naturel.
- 
- ERI** Les **Eaux Résiduaires Industrielles** désignent les eaux usées provenant des activités industrielles. En plus des matières organiques, azotées ou phosphorées, elles peuvent également contenir des produits toxiques, des solvants, des métaux lourds, des micropolluants organiques, des hydrocarbures. Certaines d'entre elles font l'objet d'un prétraitement de la part des industriels avant d'être rejetées dans les réseaux de collecte.
- 
- ICP** L'**Indice de Connaissance et de gestion Patrimoniale des réseaux** (codifié par le SISPEA P103.2 pour l'eau potable et P202.2B en assainissement) évalue sur une échelle de 0 à 120 : le niveau de connaissance du réseau et des branchements, mais aussi l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable.
- 
- ILC** L'**Indice Linéaire de Consommation** est égal au rapport entre, d'une part, le volume moyen journalier consommé par les usagers et les besoins du service (volume autorisé), augmenté des ventes d'eau à d'autres services, exprimé en mètres cubes, et, d'autre part, le linéaire de réseaux hors branchements exprimé en kilomètre.

<b>IMOANC</b>	L' <b>Indice de Mise en Œuvre de l'Assainissement Non Collectif</b> (codifié par le SISPEA D302.0) évalue sur une échelle de 0 à 140 la mise en œuvre des éléments obligatoires attendus par le service public (100 points) et des prestations facultatives (40 points).
<b>IPR</b>	L' <b>Indice de protection de la ressource</b> (codifié par le SISPEA P108.3) est un pourcentage composé à 80 % de l'analyse de l'Agence régionale de Santé (ARS) et 20 % des analyses de la Communauté Pays Basque. Il traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.
<b>GEMAPI</b>	La compétence <b>Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations</b> a été créée par la loi du 27 janvier 2014 afin de clarifier l'exercice de missions existantes – souvent dispersées – en regroupant en une compétence spécifique : la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. Elle est confiée sur chaque territoire à un niveau de collectivité bien identifié, de taille suffisante et disposant des ressources permettant d'en assumer la charge.
<b>LEMA</b>	La <b>Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques</b> promulguée le 30 décembre 2006 a apporté deux avancées conceptuelles majeures : la reconnaissance du droit à l'eau pour tous et la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la gestion des ressources en eau.
<b>M49</b>	Le plan de comptes <b>M49</b> est une adaptation du plan comptable général intégrant certaines spécificités des services d'eau et d'assainissement (conformément à l'article 52 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962). Il est présenté selon une structure décimale en huit classes de compte.
<b>MES</b>	Les <b>Matières En Suspension</b> désignent une mesure physique déterminant la quantité de matières (exprimée en poids sec) contenues dans l'eau et retenues par un filtre de porosité donnée (ou séparées de l'eau dans des conditions de centrifugation données). Plus simplement, elles correspondent à l'ensemble des matières solides insolubles visibles à l'œil nu présentes en suspension dans un liquide.
<b>PAPI</b>	Le <b>Plan d'Actions de Prévention des Inondations</b> a pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités, le dispositif PAPI permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque.
<b>RPQS</b>	Le <b>Rapport sur le Prix et la Qualité du Service</b> est un document public réglementaire qui répond à une exigence de transparence interne et externe pour les usagers. Il informe de la bonne gestion du service, notamment des services publics et industriels d'eau potable et d'assainissement.
<b>SAGE</b>	Issu d'une initiative locale et élaboré de manière collective, le <b>Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau</b> constitue un outil privilégié pour répondre localement aux objectifs de la Directive cadre sur l'eau et travailler à l'échelle d'un sous-bassin en vue d'une gestion équilibrée des milieux aquatiques et de la ressource en eau.
<b>SANDRE</b>	Le <b>Service d'Administration National des Données et Référentiels sur l'Eau</b> est un service national qui a pour mission d'établir et de mettre à disposition les référentiels des données sur l'eau. Il définit notamment les formats type des données d'eau et d'assainissement, ce qui permet de mieux partager et analyser les informations collectées dans ce domaine.
<b>SCOT</b>	Le <b>Schéma de Cohérence Territoriale</b> est un document d'urbanisme français qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence les politiques publiques en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.
<b>SIG</b>	Le <b>Système d'Information Géographique</b> est un outil informatique permettant de représenter et d'analyser tous les types de données spatiales et géographiques.
<b>SISPEA</b>	Le <b>Système d'Information des Systèmes Publics d'Eau et d'Assainissement</b> est une plateforme ouverte de données. Les collectivités doivent la renseigner de manière obligatoire. Chaque indicateur y est défini de manière exhaustive. Les données des prix de l'eau, de performance sont calculées annuellement.
<b>SPIC</b>	Un <b>Service Public Industriel et Commercial</b> est une forme de gestion de service public. Ses ressources proviennent principalement de recettes issues en proportion du service rendu. L'article L.2224-11 du code général des collectivités territoriales dispose que : « les services publics d'eau et d'assainissement sont financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial ».
<b>STEP</b>	Une <b>Station d'Épuration</b> des eaux usées reçoit et traite les eaux usées des habitants et des industriels raccordés au réseau d'assainissement ainsi que les eaux pluviales (pour les réseaux non séparatifs). Elle rejette dans le milieu naturel une eau épurée, conforme aux valeurs limites définies par arrêté préfectoral.





Design graphique : Michaël Barret - Novembre 2020